



**Mémoire**  
**Présenté par**  
**Mouhamadou Touré**  
**FALL**

**UNIVERSITE CHEIKH**  
**ANTA DIOP**  
**FACULTÉ DES LETTRES**  
**ET SCIENCES**  
**HUMAINES**

**Les auxiliaires indigènes de la traite des**  
**esclaves sur le fleuve Sénégal : 1664-1848**

---

**Année académique :**  
**2009 - 2010**

**UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**

**Mémoire de maîtrise**

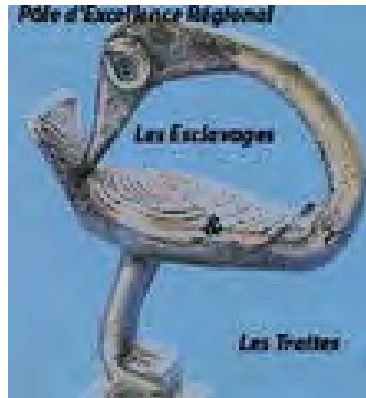
**Les auxiliaires indigènes de la traite des  
esclaves sur le fleuve Sénégal : 1664-1848**

Présenté par :  
**M. Mouhamadou Touré FALL**

Sous la direction de :  
**M. Ibrahima THIOUB**  
Professeur

**M. Ibrahima SECK**  
Maître-assistant

**Année universitaire 2009-2010**



Ce mémoire a été réalisé dans le cadre du Pôle d'Excellence Régional (PER) « Les esclavages et les traités : communautés, frontières et identités » financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie. Programme de recherche : « Les statuts et représentations du captif et de l'esclave : Afrique, Caraïbes et Europe (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) ».



**CODESRIA**

**Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique**

**Programme des petites subventions pour la rédaction de mémoires et de thèses**

**Subvention 2008/2009.**

## **DÉDICACES**

**À mes très chers parents,**

En témoignage de reconnaissance et d'affection.

**À mon regretté ami et frère**

Mouhamed Ndiaye

**À l'ensemble du corps professoral**

En témoignage de l'enseignement et la formation reçus.

**À mon maître**

Qui m'a appris à lire, à penser et à écrire l'histoire en tenant compte de ses enjeux idéologiques.

## Remerciements

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux menés au sein du programme international du Pôle d'Excellence Régional sur « Les esclavages et les traites : communautés, frontières et identités », auquel participent cinq universités africaines (Dakar, Ouagadougou, Niamey, Yaoundé I, Ngaoundéré), l'Université d'État d'Haïti, la Chaire de Recherche du Canada en histoire comparée de la mémoire – Laval, le Harriet Tubman Institute à York University, ainsi que le Centre International de Recherche sur les Esclavages de l'École des Hautes Études en Sciences sociales.

Conscient que des jalons restent à poser afin d'atteindre l'objectif fixé avec la rigueur requise, car il ne s'agit plus d'exhumer le passé tout court mais de le connecter aux conduites et inconduites de nos sociétés actuelles, nous envisageons d'explorer dans nos recherches entre autres centres d'intérêts que nous aurions pu aborder :

- Le décryptage des pratiques mystiques ou culturelles des auxiliaires indigènes.
- Leur évolution dans la longue durée : permanence, rupture ou reconversion ?
- La perception et représentation des auxiliaires indigènes dans le récit des voyageurs du XVII-XIX<sup>e</sup> siècles.

Ce travail de recherche a bénéficié de plusieurs soutiens : le CODESRIA nous a fait bénéficier en 2009 d'une bourse dans le cadre de son programme de petite subvention de rédaction mémoire & thèse. L'AUF, l'Agence Universitaire de la Francophonie nous a octroyé une bourse de formation et de mobilité dans le cadre des activités du PER/ Esclavage. Je remercie MM. Ibrahima Thioub et Ibrahima Seck qui ont assuré la direction de ce mémoire ainsi que M. A. Ngaidé pour sa disponibilité, ses critiques et suggestions. Toute ma reconnaissance à M. Ismaïla Ciss pour avoir relu et corrigé l'intégralité de ce travail et les assistants de recherche du PER esclavage : Pape Diagne, Seck Dieng pour leurs conseils pratiques en ce qui concerne le dépouillement des sources archivistiques.

Une partie du travail a été présentée à titre de communication à l'université d'été d'Aix en Provence et au colloque d'Accra. J'en profite pour remercier aussi Ted William Wolf chercheur à Omohundro Institute of Early American History and Culture, Julie Duhtil doctorante à l'EHSS sans oublier mes camarades membres du PER esclavage : Moustapha Kane et Henriette Yague pour leur encouragement et soutien sans faille.

## **Introduction générale**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La traite atlantique et l'esclavage des Africains constituent actuellement des vecteurs idéologiques de taille « sur les enjeux contemporains de l'histoire de l'Afrique<sup>1</sup> ». Le discours militant et médiatique « à travers la quête de reconnaissance pour les victimes » pose les revendications par la justice (crime contre l'humanité) ou la demande de réparation<sup>2</sup>. Au même moment les constructions mémorielles à la fois convergentes et divergentes exaltent l'idée des commémorations pour lutter contre l'oubli<sup>3</sup>. « Mais que sont des souvenirs, ou des mémoires, sans une histoire préalablement et solidement définie dans ses contours<sup>4</sup>? ». Une telle problématique pose réellement une nouvelle approche de l'historiographie de la traite. « Cette nouvelle quête historiographique exige le renouvellement de la réflexion historique, le dévoilement des modes d'actualisation du passé et des engagements du présent<sup>5</sup> ».

Ainsi ce mémoire ne s'intéresse pas au débat des responsabilités partagées ou non sur la question de la traite atlantique. Il n'est pas non plus une présentation exhaustive de la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal. Il ne prend pas part aux discussions et controverses sur le nombre d'esclaves expédiés en Amérique par le biais de la traite atlantique en Sénégal<sup>6</sup>. Au contraire, il cherche à identifier et à expliquer les mécanismes par lesquels la dynamique atlantique s'incorpore dans les structures sociales africaines par une restitution soucieuse de se conformer aux trajectoires plurielles de l'implication des Africains dans les activités de traite. Dès lors, mon objectif est de donner une explication de la traite transatlantique dévoilant les voies et moyens qui ont permis aux Africains d'échanger avec les Européens

<sup>1</sup>Expression empruntée à Pierre Kipré. « Historiographie et méthodologie de l'histoire africaine » in M. Turano et P. Vandepitte (éd.), *Pour une histoire de l'Afrique Douze parcours*, 2003.

<sup>2</sup>Expression empruntée à Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002.

En ce qui concerne les questions de réparation sur l'esclavage et la traite des Africains lire : Journet N., « L'esclavage est-il réparable ? » in *Sciences Humaines* n°142, octobre 2003, -Appiah A. Kh. « Comprendre les réparations » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 25-40.- Jewsiewicki B., « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé ou le présent », in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 7-24. -Giraud M., « Le passé comme blessure et le passé comme masque. La réparation de la traite négrière et de l'esclavage pour les peuples des départements français d'Outre-mer, in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 65-79. -Ajayi J. F. A., « La politique de Réparation dans le contexte de mondialisation » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 41-63.

<sup>3</sup>Pour les mémoires sur l'esclavage et la traite voir : Vergès F., « Mémoires visuelles et virtuelles à l'île de la Réunion » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 387-399.-Laval J. Ch. L., « Les enjeux actuels des débats sur la mémoire et la réparation pour l'esclavage à l'île Maurice » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 401-418.- Glissant Ed., *Mémoires des esclavages*, Gallimard/La documentation française, Paris, 2007

<sup>4</sup>Pétre-Grenouilleau O., « Commémoration Jivaro. Les 150 ans de l'abolition française de l'esclavage » in *PEAD, Le Débat*, n°104, mars-avril, 1999

<sup>5</sup>Diouf M., « Des historiens et des histoires, pourquoi faire ? L'historiographie africaine entre l'État et les Communautés » in *Revue Africaine de Sociologie*, 3, (2), 1999, p. 128

<sup>6</sup>Lire les travaux de Philip Curtin., *Africa Remembered. Narratives by West Africans from the Era of the Slave Trade*. Madison, The University of Wisconsin Press, 1967. -*The Atlantic Slave Trade. A census*. Madison; The University of Wisconsin Press, 1969. -*Economic change in Pre-colonial Africa Senegambia in the Era of Slave Trade*. Wisconsin, 1975, 2 vol. Patrick Manning, *Slavery and African Life: Occidental, Oriental, and African Slave Trades*, Cambridge University Press, 1990.



durant la traite, et d'examiner ce qui s'est passé à l'intersection de ces deux univers, afin « de redonner au sujet africain son statut de sujet historique et non pas d'objet ou simplement de victime<sup>7</sup> ». De la sorte, ce travail porte sur un aspect fondamental mais négligé de l'histoire de l'esclavage en Afrique en rapport avec la dynamique atlantique. Il met en lumière les agendas africains dans la traite atlantique à partir de l'étude d'un groupe social spécifique : les auxiliaires indigènes pour la longue période 1664-1848. Il explore les dimensions économiques, sociales et culturelles des activités de ce groupe d'intermédiaires entre les sociétés africaines et les entrepreneurs européens de la traite atlantique des esclaves destinés à l'Amérique.

Le choix d'étudier les auxiliaires indigènes de la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal se justifie d'abord par l'importance que revêt l'analyse des activités de traite et des pratiques esclavagistes à l'échelle du continent, ensuite par la dimension non moins négligeable que constitue la traite négrière dans le vécu actuel des Africains. En effet, le monde atlantique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, formé par la jonction des peuples de différents continents (Europe, Afrique, Amérique), a fini de façonner des sociétés aux trajectoires socioculturelles plurielles dans ces différentes zones et continue d'influencer leur quotidien ou leur représentation au présent<sup>8</sup>. Mais ce choix procède surtout d'un constat.

L'étude de la traite atlantique, depuis une décennie, est inscrite dans une vision plus globale comme l'attestent les travaux les plus récents<sup>9</sup>. C'est ainsi que les questions de mutations sociopolitiques, d'émergence de nouveaux groupes sociaux et de restructuration des rapports de forces nés de l'accroissement incontestable de la traite et de l'usage croissant de l'esclavage domestique, de même que la participation effective des structures sociales des indigènes dans cette page de l'histoire, ont été largement abordées dans l'historiographie du Sénégal. En conséquence, des monographies et ouvrages se sont intéressés aux mutations internes des sociétés sénégalaises liées aux dynamismes de la traite transatlantique et de la colonisation<sup>10</sup>. Toutefois, rares sont les publications scientifiques ayant abordé et analysé de

---

<sup>7</sup>Entretien avec Ibrahima Thioub. Esclavage dans *L'Humanité*, p. 9, -<http://www.humanite.fr/> consulté le 2 octobre 2009

<sup>8</sup>Thioub I., « L'histoire vue d'Afrique, Enjeux et perspectives », in *Chrétien Jean-Pierre (dir)...*, 2008, page 155-180. Karthala, Paris, p. 155

<sup>9</sup>Pour les études les plus récentes relative à une vision plus globale de la traite on peut citer : -Tardieu J.P., *De l'Afrique aux Amériques espagnoles XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : utopies et réalités de l'esclavage*, l'Harmattan, 2002. -Pétre-Grenouilleau O., *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004. -Weil P., Dufoix S., (dir), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.

<sup>10</sup>En ce qui concerne les monographies qui se sont intéressées aux mutations des sociétés sénégalaises du fait de la traite et de la colonisation à titre d'exemple lire : Barry B., *le royaume du Waalo.1659-1859 : le Sénégal avant la conquête*. Paris, Maspero, 1985. -Diallo T., *Les institutions politiques du Fouta Dyalon au XIX<sup>e</sup> siècle*, Dakar, IFAN, Initiations et Etudes Africaines, n°XXVIII. -Bathily A., *Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1989. -Diouf M., *Le Kayoor au XIX<sup>e</sup> siècle. Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1990. -Kane O., *La première*

manière systématique les différentes classes subalternes africaines et leurs rôles dans la traite<sup>11</sup>. Pourtant elles font partie de cette longue chaîne d'acteurs qui opéra sans relâche pour maintenir et alimenter ce commerce étalé sur plusieurs siècles.

Cette étude est une contribution au champ thématique de ces travaux portant sur les transformations économiques et sociales des sociétés africaines liées à la traite négrière et à l'esclavage domestique. La réouverture du dossier de la traite atlantique semble être un excellent prétexte pour éclairer un aspect du commerce des esclaves sur le fleuve Sénégal : la participation d'auxiliaires indigènes dans le trafic. L'objectif principal est de réfléchir sur l'implication des acteurs africains dans la mise en place et le fonctionnement du système de la traite et de l'esclavage, afin de décrypter à partir de l'observation du jeu et des intérêts des acteurs indigènes la pluralité de leurs agendas dans cette activité. Les dates charnières choisies, 1664-1848, sont porteuses de significations. 1664 marque la création de la Compagnie des Indes Occidentales qui assure le monopole français sur le fleuve Sénégal. Quant à l'année 1848 elle renvoie à l'adoption du décret du 27 Avril qui promulgue l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Le fleuve Sénégal sert de cadre géographique. D'abord, il fut un point névralgique dans le dispositif de la traite atlantique des esclaves, qui vit la rivalité des nations européennes pour son contrôle mais aussi une présence décisive et permanente des acteurs africains dans ce trafic. Ensuite, ce cours d'eau, lieu de contact et d'échanges des peuples riverains, fut un champ de compétition, de coopération et de conflits entre les divers acteurs du commerce des esclaves.

Les auxiliaires indigènes de la traite sur le Sénégal étaient un groupe de travailleurs africains composé de différents sous groupes professionnels : les laptots, maîtres de barques, maîtres de langues, rapaces, pileuses... Bref il renvoie à ce personnel africain qui était au service des négriers et à leur propre compte<sup>12</sup>. Mais vouloir disserter sur ces auxiliaires

---

*hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*. Karthala, PUF, 2004.-Cissoko S. M., (le Xaaso), *Tombouctou et l'empire Songhay*, Dakar, Abidjan, NEA, 1975.

Pour les ouvrages nous faisons allusion à ces trois documents relatifs à l'étude de groupes sociaux africains impliqués dans la traite. Mais ces travaux ont mis l'accent uniquement sur les classes dirigeantes. -Brooks G.E., "The Signares of Saint-Louis and Goree : Women entrepreneurs in the Eighteen century", in *Women in Africa*-Stanford, university press, pp.19-43, 1976. -Boulegue J., « Les luso Africains en Sénégambie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », Dakar, 1973, Lisboa, 1989. -Nardin J.C., « Recherche sur les « Gourmets » d'Afrique Occidentale », Paris, in *Rev. Fr. Hist. Outre Mer*, 1966, LII, 93 -192. Excepté les travaux de James Searing. « Les ouvriers de la traite atlantique : travail libre et travail servile a Saint-Louis du Sénégal, 1700-1800 » in Les actes du colloque : la révolution Française de 1789 et l'Afrique. Saint-Louis, Dakar, 23-29 avril 1989. -*West African Slavery and Atlantic commerce. The Senegal River Valley, 1700-1860*. Cambridge University Press, 1993.

<sup>11</sup>Nous entendons par masse laborieuse : les ouvriers, les artisans... autrement dit toute cette catégorie de travailleurs ou agents indigènes relevant des classes subalternes qui s'activait dans la traite.

<sup>12</sup>Pour éviter toute ambiguïté le concept négrier à chaque fois utilisé renvoie aux négociants européens et africains. De plus dans ce travail c'est le service des auxiliaires indigènes auprès des Européens qui sera au centre de l'étude.

requiert un préalable, celui de s'interroger sur le terme : « auxiliaire indigène », afin de saisir le sens de cette expression.

*« L'auxiliaire est une personne qui aide en apportant son concours à une autre personne afin de la fortifier dans sa position. C'est aussi un subordonné ou un dépendant qui s'occupe d'une tâche temporaire et de façon momentanée<sup>13</sup> ».*

Est indigène, celui qui est originaire de l'endroit où il se trouve. Le terme en droit colonial sert à désigner la population autochtone

*«... d'un territoire de colonisation qui a été soit annexé à la France, soit placé sous son protectorat, soit confié à son mandat<sup>14</sup> ».*

Le choix du concept « indigène », ici, en lieu et place d'autochtone ou d'Africain s'explique dans la mesure où les deux dernières notions, une fois apposées à l'espace géographique ou plus particulièrement à la période étudiée, ont du mal à avoir une signification précise et une application pratique. Comme paradigmes sociologiques, historiques, juridiques ou autres on se retrouverait avec des définitions variables et des contenus non précis. De surcroît, ces deux concepts sont à la fois diffus et difficiles à manier. Tandis que « indigène », qui a su garder son sens étymologique « d'individu originaire » de l'endroit où il vit, est un concept opératoire certes chargé de stéréotypes et de clichés mais qui reflète le mieux la position de certaines masses africaines dans le jeu des relations entre Europe et Afrique durant la traite<sup>15</sup>. Nous y reviendrons amplement dans la première partie où nous expliquerons plus largement l'utilisation de l'expression « auxiliaire indigène » et la définition qu'on lui assigne.

Le groupe des auxiliaires était très hétéroclite et hiérarchisé. Ses membres provenaient de différents horizons et avaient des origines ethniques très hétérogènes. Ainsi on pouvait dénombrer trois groupes sociaux de provenance. Ils comprenaient des mulâtres, des indigènes libres de Saint-Louis et dans sa majorité des captifs de cases appartenant aux signares qui les louaient aux compagnies de commerce ou aux armateurs pour les besoins du trafic. Parmi les auxiliaires se retrouvaient des migrants saisonniers recrutés chez les Soninké et les Halpulaar'en du haut du fleuve<sup>16</sup>. Ils étaient tous engagés à partir de critères inhérents à leur aptitude physique, leur savoir et savoir faire ou bien à leur ouverture sur le monde européen.

<sup>13</sup>Définition du mot auxiliaire tirée du *Nouveau Petit Robert*, Paris, 2002, p. 190

<sup>14</sup>Solus H., « Traité de la condition des indigènes en droit privé », p. 11, *Recueil Sirey*, Paris, 1927,

<sup>15</sup>Cependant pour éviter les multiples répétitions du mot indigène nous le remplacerons parfois par autochtone ou Africain.

<sup>16</sup>Thompson M., "When the Fire Are Lit: The French Navy's Recruitment and Training of Senegalese Mechanic and Stockers, 1864-1887", *Canadian Journal of African Studies* 26, p. 274-303, 1992

Ces choix opérés étaient corrélés à la pluralité des fonctions et rôles qui leurs étaient assignés dans ce commerce. Le recrutement d'une force de travail locale était indispensable pour la bonne marche du commerce sur le fleuve. Car, non seulement il était extrêmement difficile de faire venir à Saint-Louis des Européens, qu'ils soient ouvriers ou commis ; mais également « le comptoir de *Ndar* qui contrôlait le fleuve Sénégal n'était nullement appelé à devenir une colonie de peuplement à l'instar des Antilles et de la Guyane<sup>17</sup> ». En outre, jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Français avaient peu de maîtrise sur la région en raison des difficultés liées à la navigation, à leur faiblesse numérique et en grande partie à leur vulnérabilité aux maladies locales qui les décimaient<sup>18</sup>. En conséquence ils dépendaient beaucoup des services des gens du pays mieux habitués au climat et détenant à la fois une expertise dans le commerce et sa logistique. Les auxiliaires étaient à l'entremise des « producteurs » d'esclaves et des négociants et traitants. Ainsi, ils étaient non seulement présents sur toute la chaîne opératoire de la traite sur le Sénégal mais restaient également très influents sur le dynamisme du jeu interne des acteurs. Cependant la présence de ce personnel indigène était régie par une législation établie par l'autorité conférée par le gouvernement français durant la période de la royauté à toute entreprise à vocation commerciale ou coloniale sur la côte ouest africaine et son hinterland<sup>19</sup>. Le traitement salarial des auxiliaires était lié à leurs spécificités et statuts. Dès lors, la relation auxiliaire indigène et employeur dans la région du fleuve avait un cachet particulier qui donnait à l'exploitation domestique de la main d'œuvre son contenu principal. Dans ce cadre, les conditions de vie, de travail et d'évolution des auxiliaires peuvent être comprises dans l'analyse des activités de traite et des pratiques esclavagistes le long du Sénégal.

Le premier contact des navigateurs français avec ce fleuve remontait au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Bien avant leur arrivée, le fleuve Sénégal constituait un des axes principaux du commerce au Nord de la Ségambie en connexion avec les routes d'esclaves vers le Sahara. Cependant au XVII<sup>e</sup> siècle, le fleuve s'ouvrait à l'Atlantique dominé par la traite négrière et la jonction du négoce jula et européen sur la côte. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce trafic était dominé par les compagnies à Chartes qui assuraient le monopole de chaque puissance sur une zone d'influence délimitée par tel ou tel comptoir, objet de tant de rivalités entre

---

<sup>17</sup>Diop A.S., « La fondation de Saint-Louis du Sénégal », *BIFAN*, tome 37, série B, n° 2, 1975, pp. 318-339.

-*Ndar* : c'est le nom indigène de l'île sur laquelle fut bâtie la ville française à partir de 1659.

<sup>18</sup>Lacroix, *Les français au Sénégal au temps des compagnies des Indes, de 1719 à 1758*-Vincennes, Service historique de la Marine, 1986, p. 319

<sup>19</sup>L'application de cette disposition était assurée par le gouverneur du Sénégal et cette politique indigène s'applique en toute conformité avec l'ordonnance du Roi de France. En guise d'illustration nous pouvons citer par exemple : ANS, Q1 : Ordonnance du Roi du 15 novembre 1842, article n° 2.

Européens : Néerlandais, Portugais, Anglais et Français<sup>20</sup>. Le fort de Saint-Louis, peuplé d'indigènes, d'Européens, et de mulâtres, permettait aux Français de contrôler tout le commerce du fleuve jusqu'au Gajaaga sur le haut fleuve à la porte du Niger, exception faite de l'occupation anglaise de 1758 à 1779<sup>21</sup>.

Sur le Sénégal, il existait deux types de traite. La petite traite était la période de commercialisation des céréales, de la gomme, du bétail. Ce trafic se passait sur le Bas Sénégal aux escales du désert, du coq et du terrier rouge<sup>22</sup>. La grande traite, destinée surtout au commerce des esclaves sur le Haut fleuve, se déroulait durant la saison pluvieuse, moment propice pour remonter jusqu'au Galam où se tenait la foire des esclaves. En temps de paix, les acteurs se retrouvaient aux escales du fleuve pour les transactions commerciales. Sinon, les négriers se cantonnaient à leurs bâtiments sur le fleuve, en période de trouble, et les commerçants les rejoignaient à bord pour vendre leurs articles. Selon Abdoulaye Bathily, « les marchandises fines » et « les marchandises basses » des Européens étaient échangées contre les esclaves au Galam surnommé « pays de l'or »<sup>23</sup>. D'autres produits : l'or, le mil, le maïs, le riz, le bétail, la volaille, le tabac, les tissus, l'indigo, l'ivoire... étaient associés à la traite. Cet essor des activités commerciales sur le Sénégal amena les Français, à la recherche du profit, à vouloir contrôler tous les secteurs du trafic<sup>24</sup>. Ainsi, ils s'appuyèrent sur la classe des intermédiaires qui assurent « la jonction entre le réseau marchand européen et celui des Juula, Soninké, Manding, et Fulbe en provenance de l'arrière pays<sup>25</sup> ». Dans ce contexte, les signares, les mulâtres et les dignitaires des États riverains du fleuve étaient devenus les principaux agents ou acteurs du commerce des esclaves. « En 1677, suite à la défaite des marabouts, la contradiction entre l'aristocratie de plus en plus solidaire de la traite et le reste du peuple se renforçait<sup>26</sup> ». Car les États guerriers percevaient non seulement des coutumes des compagnies avant de les autoriser à faire des affaires dans le territoire, mais ils exerçaient aussi le monopole royal sur la vente des esclaves par le biais de la guerre, la razzia ou la réduction en captivité de certains sujets. Dès 1776, la révolution musulmane des Toorodo installait un pouvoir théocratique au Fuuta Tooro qui finit par s'intégrer comme les régimes

---

<sup>20</sup>Pour étudier la géopolitique de la région du fleuve durant notre période d'analyse se référer à l'ouvrage de Barry B., *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles : traite négrière, islam, conquête coloniale*, Paris, Harmattan, 1988. -James Searing : *West African Slavery and Atlantic commerce. The Senegal River Valley, 1700-1860*, Cambridge University Press, 1993.

<sup>21</sup>Gueye M., « La traite Négrière dans l'arrière pays de Saint-Louis », in *Djibril Samb (dir)*, 2000, p.19- 49.

<sup>22</sup>Berlioux E., *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, Paris, p. 90, 1874.

<sup>23</sup>Bathily A., *Les portes de l'or : Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII- XIX<sup>e</sup> siècles)*, p.283, Harmattan, Paris, 1989.

<sup>24</sup>*Id*, p. 291

<sup>25</sup>Barry B., 1988, *Op., cit.*, p.121.

<sup>26</sup>Barry B., « La guerre des marabouts dans la région du fleuve Sénégal de 1673 à 1677 », *BIFAN*, tome XXXIII, série B, n°3, juillet 1971, p 564-589.

*ceddo* au circuit négrier avec la vente des captifs non musulmans<sup>27</sup>. Même si le commerce des comptoirs restait prédominant, le déclin progressif des compagnies à Chartes au profit du trafic libre s'annonçait entre 1758 et 1848 par la lutte contre le monopole engagé par les habitants en 1789<sup>28</sup>. Mais le contexte de cette période était beaucoup plus complexe, l'échec de la colonisation agricole, entreprise par le gouverneur Schmaltz avec le Régime des « engagés à temps » venait accentuer la crise économique dont les effets néfastes se faisaient sentir bien avant 1817, avec les différentes abolitions et la survivance de la traite d'une manière clandestine<sup>29</sup>. Finalement, au temps des négriers, les auxiliaires indigènes évoluaient dans un environnement marqué par les relations à la fois étroites et conflictuelles entre monde marchand, pouvoirs aristocratiques et leaders maraboutiques. C'était aussi un contexte où l'économie de prédation avait restructuré les rapports de forces avec le bouleversement des structures politiques. Le trafic des esclaves sur le fleuve était alimenté par les pillages, les guerres, les invasions et les rezzou. Ces modes d'acquisition des captifs étaient fortement encouragés par la concurrence que se livraient rois et princes des États du fleuve pour bénéficier du commerce européen, essentiellement, axé autour du trafic de la gomme et des esclaves.

Le travail porte donc sur l'étude des auxiliaires indigènes, en tant groupe social issu des peuples de la Sénégambie durant leur contact avec l'Europe. Notre approche se focalise sur la dimension socio-économique plus précisément sur l'analyse des rapports sociaux en corrélation avec l'économie de traite qui prévalait à cette époque. Dans cet élan, ces deux faits méritent une étude approfondie.

Premièrement, c'est l'examen à la fois du niveau et du genre de vie des auxiliaires indigènes par la description de leur habitat, habillement, mœurs, religion... en un mot par l'analyse de leurs statuts et conditions de vie. Ce regard permet de faire la sociologie du groupe, de saisir non seulement l'étendue et les limites de leur action, mais aussi de comprendre : qui était auxiliaire indigène de la traite ? Pourquoi était-on auxiliaire ? Comment devenait-on auxiliaire ?

Deuxièmement, c'est l'étude des « questions économiques » c'est-à-dire la répartition du travail, des moyens de production et d'échange, ou des richesses entre les groupes d'individus et les problèmes de salaire, de revenu, de profit qui se posent. Cette décomposition dégage

---

<sup>27</sup>Thiouba I., *Op., cit.*, p.10.

<sup>28</sup>Diallo K., « Le cahier de doléances des habitants de Saint-Louis du Sénégal aux états généraux de 1789 », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, n° 2-3, p 101-111, 1996-1998

<sup>29</sup>Sur les « Engagés à temps » lire Zuccarali R., « Le régime des engagés à temps du Sénégal de 1817-1848 », *cahier d'études africaines*, n°7, vol 2, Paris, 1962

Benoist J.R., « Témoignages sur la traite tardive à Saint-Louis et au Soudan au début du XX<sup>e</sup> siècle », in *Djibril Samb (dir)*, p. 159-174, 2000.

d'abord un tableau synoptique sur les différents segments de la société impliqués dans le circuit de la traite. Elle donne ensuite l'occasion de comprendre les fonctions, rôles et difficultés décisifs auxquels les auxiliaires indigènes étaient confrontés dans leur métier et enfin d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de leurs conditions de vie et du trafic d'esclaves sur le fleuve à partir de leur position dans le système avant, durant, et juste après l'abolition de 1848.

Pour mener à bien la tâche diverses sources ont été consultées. Ainsi, elle s'élabore à partir d'une documentation essentiellement constituée d'archives, de littérature du XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, des travaux académiques, œuvres romanesques, documents iconographiques.

En premier lieu, les fonds des archives du Sénégal ont été consultés. Principalement, les actes notariés de Saint-Louis, contenu dans la sous série 4Z2 du fonds AOF (1786-1856), ont été dépouillés. Témoignage de première main, elles ont permis de décrypter les réalités socio-économiques et culturelles du comptoir de *Ndar* et son hinterland. Devant l'immensité des données nous nous sommes appesanti sur les actes suivants : vente et affranchissement de captifs, inventaire après décès, reconnaissance d'enfants naturels, testaments, donation entre vifs, contrat de mariage. Elles renseignent sur les origines géographiques des auxiliaires et leurs statuts sociaux. Cependant, ces archives privées ne fournissent pas d'informations sur la mentalité ou la vie religieuse des ouvriers indigènes. Il n'apporte non plus aucun éclairage sur leur condition de travail ou sur leur traitement salarial, ni les types de contrat d'embauche qu'ils avaient auprès des entrepreneurs européens. Néanmoins, elles ont rendu possible leur catégorisation avec des détails sur l'âge, le sexe et les différents corps de métiers qu'ils exerçaient.

Les *Bulletins administratives du Sénégal* (1843-1848) ont apporté des précisions sur la hiérarchisation des auxiliaires indigènes employés au service de la marine marchande ou auprès des négociants européens. Ils contiennent les arrêtés portant la division des laptots en deux classes ceux de la mer et de la rivière. Ces documents officiels abordent les différences de ravitaillement entre les deux catégories de laptots sans fournir des détails sur leurs problèmes alimentaires et sanitaires. La série B, renfermant la correspondance générale, avait été consultée pour cerner à la fois la politique française sur le fleuve Sénégal et les relations entre les Européens et l'aristocratie indigène. Surtout, il a été question des sous séries B (1788-1893) à savoir le 3B51 : correspondance du gouverneur avec les officiers commandants les escales et divers postes du fleuve; le 3B63 : correspondance du gouverneur avec les princes indigènes avec des lettres traduites en arabe. Cependant, pour plus d'informations dans ce domaine, afin de comprendre les retards ou les non paiements des coutumes aux

dignitaires pouvaient causer comme problème politique et administratif, nous avons exploité les sous séries 1G et 13G. On y trouve des correspondances avec des chefs locaux, des rapports commerciaux, traités et coutumes. Nous pouvons citer à titre d'exemples : le 13G1 à 13G10 : traités conclus avec les chefs indigènes, le 13G16 à 13G20 : conventions de coutumes, le 13G86 à 13G89. La série Q, relative aux affaires économiques, apporte de nombreuses informations sur le commerce des céréales et du bétail sur le Bas fleuve. Elle fournit aussi de larges explications sur les coutumes versés aux dignitaires du fleuve et les ordonnances des autorités françaises pour réguler le trafic.

Même si notre travail est tributaire du dépouillement d'archives, c'est pour avoir une autre vision qu'on s'est intéressé aux livres anciens plus particulièrement à la « littérature » du XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. D'abord ce sont des recueils de mémoires établis par des directeurs ou inspecteurs de la Compagnie du Sénégal. Ils constituent nos premiers renseignements sur la période couvrant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la description des escales ou sites de traite et les structures sociopolitiques des indigènes. Par ailleurs, aux mémoires s'ajoutent des relations de voyages ou historiques, des missions topographiques, hydrologiques et politiques de certains officiels français et de navigateurs ou scientifiques européens. Ces ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle ont permis de déterminer les dynamismes et mécanismes d'échanges sur le fleuve Sénégal. On y trouve de nombreux détails sur l'organisation et le déroulement du commerce. Surtout, ils ont rendu facile l'analyse des bouleversements sociopolitiques et économiques induits par le trafic des esclaves dans la zone, et les rapports entre les chefs indigènes et les négociants européens mais aussi l'action de la classe des intermédiaires dans le circuit. Mieux, les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle ont facilité le décryptage de la géopolitique, du peuplement de la région et des conditions de travail des auxiliaires.

Finalement, le caractère partial et parfois subjectif des informations recueillies dans ces différentes rubriques nous a poussé à élargir la recherche jusqu'aux travaux scientifiques actuels. Là également, malgré le nombre volumineux des travaux : thèses, mémoires, ouvrages, articles fait sur le domaine, chacun obéit à un objet spécifique. Ces études nous ont donné de la matière avec une approche critique des concepts et faits historiques liés à l'historiographie de la traite et de l'esclavage. De plus, il était judicieux de renforcer la documentation par d'autres sources tirées de la fiction romanesque en accordant un certain intérêt à Signare Anna de Tita Mandeleau, Roman d'un spahi de Pierre Loti. Certes de telles sources non historiques présentent des limites que nous gardons en vue, mais elles constituent sans nul doute un détour inestimable pour saisir certaines réalités socioculturelles de cette



époque. À ces différentes sources, il faut ajouter l'iconographie composée de cartes ou de plans et des photos.

Ce n'est qu'au terme d'une exploitation de toutes ces ressources, dans un exercice de croisement et de confrontation, qu'il a été possible de produire un travail qui s'organise autour de trois pistes principales de recherche. Tout d'abord, nous nous intéressons au contexte ou plutôt à l'environnement dans lequel les auxiliaires indigènes ont évolué. Car le cadre d'action influence forcément le déroulement, les modalités, mais aussi le sens et le types de travail qui leurs sont attribués dans le commerce. Dans un second temps, nous avons examiné la sociologie des auxiliaires afin de saisir leurs statuts et leurs modes de représentation dans la traite. Enfin en troisième partie, nous abordons leurs fonctions, rôles et difficultés dans le trafic des esclaves sur le fleuve Sénégal.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**Première partie**  
**L'environnement des auxiliaires indigènes :**  
**temps, lieux et acteurs**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Avec la présence européenne sur les côtes ouest africaines dès le XV<sup>e</sup> siècle, les structures sociopolitiques des sociétés sénégalaises subissaient des changements majeurs, du fait du développement de la traite atlantique. Ces mutations, fortement enclenchées par des facteurs exogènes et entretenues par ceux endogènes, parachevaient la cristallisation d'entités sociales vidées de leurs contrats sociaux. Avec la militarisation des appareils politiques africains et l'absence d'une véritable classe marchande, les mécanismes régulateurs devenaient absents ou dépérissaient inexorablement d'autant plus que la traite avait ébranlé certaines institutions des sociétés indigènes<sup>30</sup>. Ces transformations radicales se sont manifestées avec l'implication des structures africaines dans le processus de mise en place et de fonctionnement du commerce atlantique. Dans ce contexte, certains acteurs africains s'étaient retrouvés dans les différents secteurs polarisant des activités de traite. C'était le cas des auxiliaires indigènes. Dans ce mémoire l'expression « auxiliaire indigène », si proche de la définition étymologique, aura un sens beaucoup plus large. Disons qu'il ne renvoie plus uniquement et exclusivement à ce qu'il signifie dans le dictionnaire. Il connote différents sens : idéologique, politique, sociologique, et économique à la fois qui nous éloignent de la question simplement étymologique. Les entrepreneurs européens dans la traite, pour légitimer leur cause, cherchaient à marquer une certaine différence envers une population voire des « citoyens et sujets » de seconde zone<sup>31</sup>. Être auxiliaire indigène au regard de leur idéologie évoquait de manière implicite la servilité et l'assujettissement de certains groupes indigènes afin d'obtenir des marchandises en Afrique. L'expression reflète donc l'aliénation de l'Africain dans une situation mercantiliste. Dans ce prisme, la notion « auxiliaire indigène » cesse d'être dépréciative tout simplement. Elle devint un des piliers de cette idéologie rassurante, entretenue par un ensemble de stéréotypes, de stigmates et de clichés à partir desquels l'Européen conforte « son statut de supériorité et sa conduite à l'endroit des indigènes<sup>32</sup> ». Le concept « auxiliaire indigène » s'inscrivait donc au cœur des politiques de sujétion où le trait dominant fut la forte dépendance à l'économie de traite qui rencontrait la médiation ou la collaboration de certains groupes africains. Dans cet état, l'indigène se retrouvait « asservi » finalement de manière complice en « collaborant » disons de préférence en s'accommodant à la machine mercantile dans un rapport servile similaire à celui de « l'esclave, épuisé, [qui] se

---

<sup>30</sup>Les facteurs exogènes renvoient, ici, à la dynamique atlantique de l'Europe mercantiliste et ses effets « pervers », ceux endogènes : la militarisation des appareils politiques africains, l'absence d'une véritable classe marchande et l'exploitation de l'homme par l'homme de manière démesurée par l'esclavage domestique interne dans les sociétés africaines avec la dépersonnalisation de l'humain pour paraphraser Claude Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF, 1986.

<sup>31</sup>Expression empruntée à Mahmoud Mamdani, *Citoyens et sujets. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*, Karthala, Paris, 2004

<sup>32</sup>Rocher G., *Introduction à la sociologie générale : le changement social*, Tome 3, édition HMH, Ltée, 1968, p. 229

plie aux exigences de son maître, parfois en y mettant du sien ?<sup>33</sup>». Dans ce cadre, certains acteurs versaient dans ce qu'Achille Mbembe appelle « l'art du simulacre » afin d'assurer leur partition ou leur coopération à l'œuvre de la première forme de colonisation<sup>34</sup>. En définitive, l'indigène gravait son action au cœur de l'élaboration et de l'exécution de la politique de la traite négrière. Pour servir ses propres intérêts, il était tenu ou contraint de jouer un rôle crucial voire même très actif afin que ce commerce puisse s'affirmer et s'étaler sur des siècles. L'expression « auxiliaire indigène » était aussi sociologique dans la mesure où il faisait jaillir les barrières sociales et raciales entre les Européens et les Africains. Pour l'essor des activités de la traite atlantique, l'entrepreneur européen créait des corps subalternes indigènes hiérarchisés. Elle pouvait être aussi analysée sous l'angle économique. Car, la présence des Européens en sol africain était motivée par « l'intérêt économique<sup>35</sup>». Parallèlement, aucune transaction commerciale n'était possible sans le concours des indigènes. Pour le succès de leur commerce, les Européens recrutaient une main d'œuvre indigène rémunérée dont les principales activités étaient tournées vers une économie extravertie et non de production domestique. Tout ceci démontre que la notion « auxiliaire indigène » fait partie du vocabulaire de la « bibliothèque coloniale »<sup>36</sup>. Ainsi, les auxiliaires indigènes seront définis, ici, non par ce qu'ils signifiaient mais plutôt par ce qu'ils faisaient c'est-à-dire à partir de leurs activités. Ainsi, nous partons sur un postulat de base, les auxiliaires indigènes de la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal étaient un groupe d'ouvriers indigènes, au service des négriers et à leur propre solde, constitué de plusieurs types d'acteurs professionnels. « Masse ouvrière autochtone », ils constituaient l'épine dorsale sur lequel s'adossaient les négriers européens pour se procurer des esclaves. L'explication d'une telle situation nécessite une présentation succincte de la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal, qui passe en revue le contexte général de ce trafic incluant les sociétés concernées et les différentes positions des acteurs, avant d'aborder la sociologie des auxiliaires indigènes.

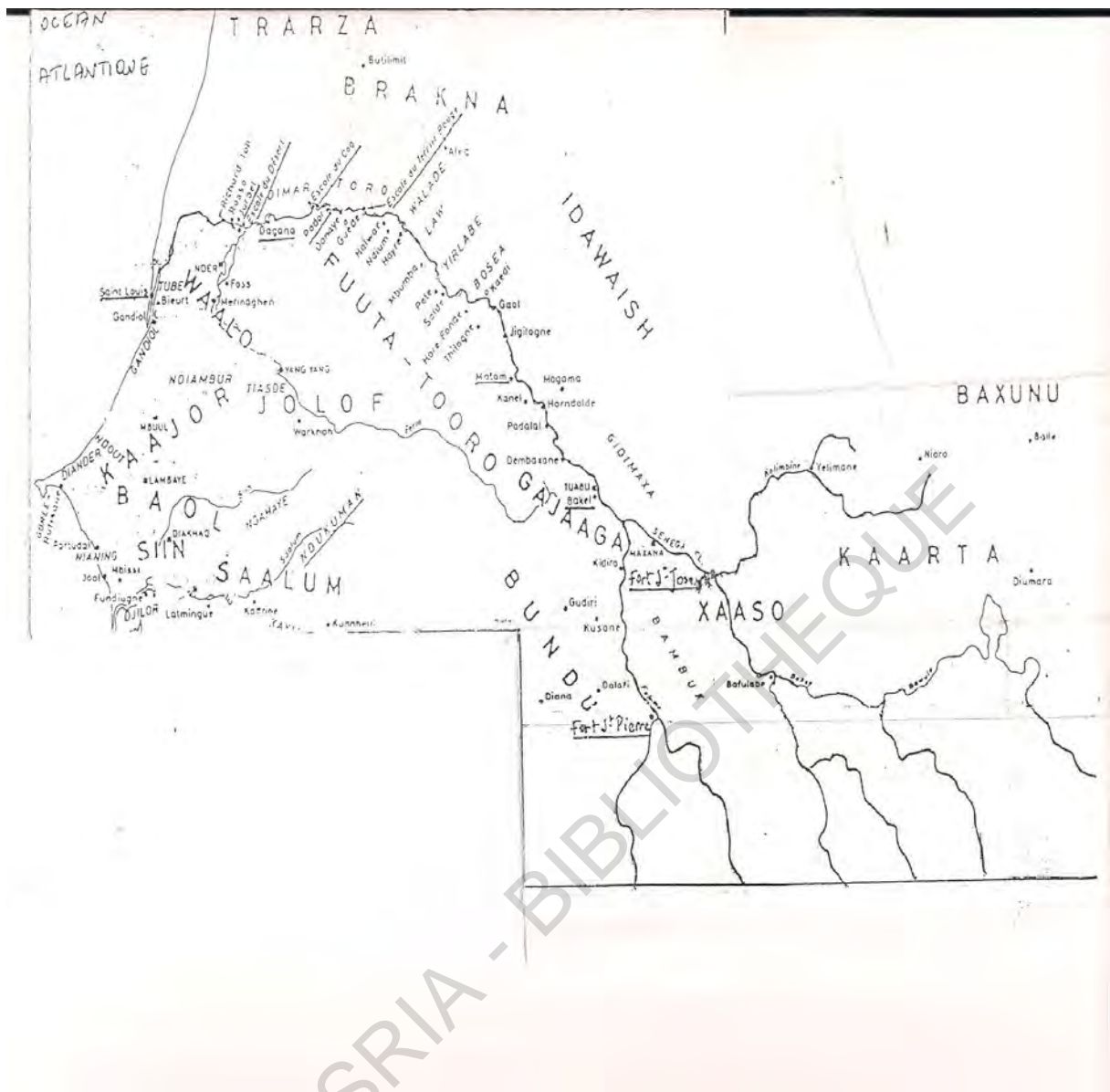
---

<sup>33</sup>GEMDEV, 1997, *Op. cit.*, pp.322-323.

<sup>34</sup>*Id*

<sup>35</sup>Rocher G., 1968, *Op. cit.* p.224.

<sup>36</sup>« Bibliothèque coloniale » expression employé par les auteurs postcoloniaux et empruntée à V. Y. Mudimbe, *The Invention of Africa*, Bloomington, Indiana university Press, 1988.



-Carte n°1 : Saint-Louis et la région du fleuve Sénégal : zones et escales de traite aux XVII et XIX siècles, in Sène M. *Saint-Louis du Sénégal, traite atlantique et esclavage domestique. Une étude sur la place et le rôle de Saint-Louis dans la traite et l'esclavage des noirs*. Edité par le Syndicat d'Initiatives et de Tourisimes de Saint-Louis, 1998.

## Chapitre I : Cadre spatiale et géopolitique du fleuve

### I- Les aléas de la navigation sur le Sénégal

Le fleuve Sénégal n'offrait pas seulement des avantages dans le drainage des flux d'esclaves de l'hinterland jusqu'à l'Atlantique. Il présentait également beaucoup d'inconvénients qui influaient directement sur l'action des négriers mais aussi de manière plus décisive sur celle des auxiliaires indigènes qui constituaient la force motrice du travail. Situé dans la partie Nord-Est de la Sénégambie, le Sénégal est un cour d'eau née de la fusion du Bafing et du Bakoy à Bafoulabé plus précisément dans les contreforts du Fouta Djallon au Nord de la Guinée où il prend sa source<sup>37</sup>. C'est un bassin d'eau qui couvre plus de 338000 km<sup>2</sup> et se déploie sur une longueur de 1790 Kms<sup>38</sup>. Ce fleuve est un cours d'eau de direction Sud/Nord-Ouest traversant la partie occidentale du Mali. Ainsi il parcourt la « ligne frontière » entre les pays Maures et les États Nord de la Sénégambie tout en traçant une courbe du fort de Bakel au chef lieu de la concession Saint-Louis, à l'embouchure. Le Sénégal, rivière campée dans une zone tropicale, a un régime d'eau tributaire des torrents qui alimentent son lit majeur à partir de ses différents affluents<sup>39</sup>. Mais les changements de régime des eaux du fleuve, ayant des volumes et des périodes de crue qui diffèrent : du Sud vers le Nord, conséquences des pluies, se produisent dans le haut pays bien plus tôt qu'à Saint-Louis<sup>40</sup>.

Cette variabilité du niveau d'eau avait des effets notoires sur la navigation, qui était loin d'être aisée. Car, on distinguait deux temps forts : la haute saison et la basse saison<sup>41</sup>. À cause de ce mouvement de flux et de reflux, les eaux du Sénégal étaient navigable tout l'hivernage. D'ailleurs, Médine et Farbana sur le haut fleuve étaient sous desserte des navires que durant la période pluvieuse<sup>42</sup>. Cependant la saison sèche, l'effet de reflux faisait ressortir les obstacles à la navigation et le fleuve était praticable jusqu'à Mafou où se dressaient les chutes du Félou<sup>43</sup>. Ainsi « entre octobre de l'année en cours et juin de l'année suivante » le Sénégal présentait une navigation difficile du fait de la retraite des eaux, de sa sinuosité, des successions de

<sup>37</sup>Bocoum H. *L'âge du fer au Sénégal : histoire et archéologie*, IFAN, UCAD, 2000, p. 9.

<sup>38</sup>Maiga M. *Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'ouest en 2011*, Paris, Karthala, 1995, p. 30.

Barry B. *Le royaume du Waalo, le Sénégal avant la conquête*, Paris, Karthala, 1985, p. 353.

<sup>39</sup>Brigaud F. « Connaissance du Sénégal », *Études Sénégalaises*, n°9. Fascicule 2, Hydrographie, centre IFAN, Saint-Louis du Sénégal, 1963, p. 19.

<sup>40</sup>Sy A. « La navigation sur le fleuve Sénégal entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 2007, p. 12.

<sup>41</sup>Becher Ch. *Trois mémoires inédits sur le commerce du Sénégal (1762 à 1783)*, par ...Kaolack, juillet 1982, M. I, p. 7.

<sup>42</sup>*Revue maritime et coloniale*, tome 12, Paris, librairie de Challamel, 1864, p. 271

<sup>43</sup>Id

rochers, des bancs de sable<sup>44</sup>. En conséquence, les différents seuils rocheux dictaient certaines attitudes ou mesures, voire des techniques de navigation et des types de barques adaptés que ce soit pour la basse ou la haute saison. Car, la remontée ou la descente du fleuve Sénégal dépendait en partie de la taille des embarcations. Nous y reviendrons plus amplement dans notre troisième partie. Pour les petits bâtiments (pirogue, canot, chaland), la circulation sur le fleuve était possible en toute saison à cause de la faiblesse de leurs tirants d'eau et de leurs poids. C'était avec beaucoup de peine que les auxiliaires indigènes remontaient alors le Galam, car il fallait au moins deux mois pour faire ce voyage<sup>45</sup>.

Le commerce de Galam, pour la traite des esclaves par le fleuve, présentait beaucoup d'incommodités. Car, il fallait patienter jusqu'à l'arrivée des premières pluies plus précisément la haute saison pour s'y rendre. Pour cela, les négociants européens, conduits par les auxiliaires indigènes, quittaient l'île à la fin juin ou dans les premiers jours d'août. Jusqu'à Podor les petits bâtiments et les grosses barques ne rencontraient pas de difficultés pour la manœuvre surtout ceux de 130 à 150 tonneaux. Durant cette saison « fiévreuse », où les vents étaient contraires aux courants de la rivière, les laptots étaient obligés de haler sur les terrains difficiles. À certains endroits du Sénégal, il était quasi impossible de pratiquer le halage du fait de sa sinuosité tortueuse recouverte de troncs d'arbres; l'unique solution était de tirer les bâtiments à la cordelle. De plus, la pratique de la voile parfois était quasi-impossible avec l'absence des vents favorables à la remontée du fait de la hauteur des arbres « qui couvrent ses bords<sup>46</sup> ». Le périple était sous la houlette des laptots rompus à la tâche. Ces derniers maîtrisaient le tracé du fleuve et savaient contourner les difficultés ou obstacles qui rendaient hasardeuse la navigation. Ainsi, pour se frôler un passage le seul moyen auquel ils recourraient le plus souvent était de brûler pendant la saison sèche et à l'époque où les eaux étaient basses, les herbes et les roseaux. Mieux, pour éviter d'heurter les troncs d'arbres la nuit, les embarcations circulaient de préférence le jour. Ainsi, les ouvriers indigènes pouvaient préserver l'état des embarcations qui, le plus souvent à force de faire le voyage, étaient devenues vétustes<sup>47</sup>. Cette difficulté de la navigation sur le Sénégal se résumait par cette phrase de Durand « enfin, il faut vaincre mille obstacles et languir environ deux mois pour se rendre à Galam<sup>48</sup> ».

---

<sup>44</sup>Bayol J. *Voyage en Sénégambie, Haut Niger, Fouta Djallon et Grand Bélédougou 1880-1885*, Paris, L. Baudin et Cie, 1988, p. 26.

<sup>45</sup>Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908, p. 20.

<sup>46</sup>Durand J.B.-L. *Voyage au Sénégal 1785-1786*, 2 vols, Paris, 1807, p. 264.

<sup>47</sup>Gueye Mb. « La traite négrière dans l'arrière pays de Saint-Louis », in *Samb (dir)*, 2000, p. 33

<sup>48</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.*, p. 259.

Par ailleurs, il faut noter qu'à Saint-Louis, le fleuve est séparé de la mer par une bande de sable. Entre cette bande et le fleuve, il existe une barre c'est -à -dire :

« *L'effet de plusieurs lames d'eau qui se succèdent continuellement en se déplaçant avec force les unes sur les autres. Elles sont occasionnées en cet endroit par le courant du fleuve, qui, cherchant à se jeter dans la mer, fait force contre ces eaux qui luttent elles-mêmes contre celles du fleuve. Le sable apporté par la rivière & repoussé par la mer, forme un haut fond qui rend ce passage inaccessible aux grands bâtiments<sup>49</sup>* ».

Cette barre rendait la navigation périlleuse. Au résultat, les bateaux de fort tonnage venant de l'atlantique ne pouvaient passer la barre pour accoster au débarcadère du comptoir. Ainsi des embarcations de trente à soixante-dix tonneaux étaient construites spécialement pour le Sénégal<sup>50</sup>. Les mois les plus propices pour la traversée de la barre étaient de Janvier à Août et les plus périlleux étaient ceux de Septembre à Décembre. Grâce à leurs petites embarcations, les marins indigènes (laptots) se chargeaient d'assurer l'acheminement des équipages et des marchandises européens sur l'île de Saint-Louis<sup>51</sup>.

En dépit, de ces contraintes liées à la navigation, le fleuve présentait un réseau hydrographique très dense. Il était composé de cours d'eau, de lacs et des marigots. Il y avait le lac Panier Foule à gauche et le lac de Cayor (Rkiz) à la droite de la rivière<sup>52</sup>. Tandis que de part et d'autre de ses deux rives, sa géographie agraire était marquée par « la diversité des paysages, du relief, de la couverture végétale et des modes de productions agraires<sup>53</sup> ». Il peut être divisé en trois zones non étanches dans sa rive gauche : la Basse Vallée à l'ouest, la Moyenne Vallée au centre et la Haute Vallée à l'est. La région du Delta ou la basse vallée, domaine des plaines alluviales, où une agriculture de décrue était pratiquée par les *Waaloo-Waaloo*. Le « Waalo » désigne les terres inondables de la vallée du fleuve. Il s'agit là d'un groupe constitué de terres plus basses, argileuses et lourdes. Ces sols étaient d'une extrême richesse<sup>54</sup>. Tandis que la moyenne vallée était le milieu des Halpulaar'en où la vallée alluviale se desserrait, marquée par une agriculture du « Jeeri » à cause d'une faiblesse pluviométrique. Le « Jeeri » était la bordure immédiate, surplombant la vallée. Il était constitué généralement

<sup>49</sup>Saugnier. *Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam*. Paris, 1792, p.115.

<sup>50</sup>ANF-C6/28 Golberry. Extrait de voyage, 1802, cité par Gueye Mb., « La traite négrière dans l'arrière pays de Saint-Louis », in *Samb (dir)*, 2000, p. 20.

<sup>51</sup>Deveau J. M. « Les négriers rochelais à Saint-Louis au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Samb (dir)*, 2000, p. 96.

<sup>52</sup>Id., p. 51.

<sup>53</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.* p. 353.

<sup>54</sup>Kane O. Le Fouta Tooro : les Saltigui aux Almami (1512\_1807), Thèse de doctorat d'état, 1986, UCAD, tome 1, p.18.



par des terres à structure argilo sableuse. C'était un lieu de parcours du bétail et d'exploitation des cultures sous pluies. Cet endroit avait des sols cultivables ou de la vallée fertile<sup>55</sup>. Par contre, dans la haute vallée, cette plaine alluviale disparaît pour laisser place à de vastes plateaux et de collines limitant les possibilités d'agriculture. Néanmoins, il faut retenir que les rives de la vallée faisaient exception et permettaient aussi des cultures de mil, maïs, coton, indigo et de tabac. Elle était aussi une zone riche en ressource minière<sup>56</sup>. Cependant, la rive droite du fleuve, depuis le haut fleuve jusqu'à l'embouchure, était sous l'influence des Arabo-Berbères de la Mauritanie respectivement les Trarza, les Brakna et les Douich au XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles<sup>57</sup>.

## II -Géopolitique du Sénégal à l'époque de la traite

Au début de l'entreprise mercantile, les Portugais étaient les plus dynamiques. D'ailleurs, ils étaient les premiers Européens à visiter la rivière des *Sanhadja* qu'ils baptisaient *Rio canag*<sup>58</sup>. Ils seront fortement concurrencés par les Hollandais, les Français et les Anglais. Ces derniers créèrent, au courant du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, des forts fortifiés sur toute la côte atlantique annonçant la victoire de la caravelle sur la caravane qui, jusqu'ici, confinait le commerce sénégalais sur les routes transsahariennes. La rivière du Sénégal, à la porte de l'Europe, offrait au tant de richesse à la France, que l'Amérique aux Espagnols et aux Portugais. Aux yeux des Français, le fleuve constituait un moyen d'exclure les autres nations européennes du commerce de Galam. Cette politique indigène de la France trouvait son écho dans un cadre d'établissement de forts et d'escales le long du fleuve avec l'appui des habitants de Saint-Louis<sup>59</sup>.

*« L'histoire de Saint-Louis dans la traite a été celle d'une capitale politique où tout est organisé pour aller sillonner le fleuve et... c'est celle de deux communautés : celle des Blancs, maîtres de l'île, et celle des métisses et des Noirs<sup>60</sup>... ».*

<sup>55</sup>Bathily A. « Guerriers, tributaires et marchands, le Gajaaga (ou le Galam) le pays de l'or, le développement et la régression d'une formation économique et sociale Sénégalaise (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) » DES Histoire, 1985, tome 1, p. 58

<sup>56</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.* p. 355

<sup>57</sup>*Id.*, p. 356

<sup>58</sup>Boulegue J. « Relation du port du fleuve Sénégal de Joao Barbosa, faite par Joao Baptista Lavanha (vers 1600) » in *BIFAN*, tome 29, série B, n°3-4, 1967

<sup>59</sup>Pruneau De Pommegorge A.E. 1789, *Op. cit.* p.81-85

<sup>60</sup>Aw M., « Saint- Louis, chef lieu de la concession du Sénégal et sa place dans la traite négrière aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » in *Djibril Samb (ed)*, Saint-Louis et l'esclavage. Actes du Symposium international sur « La traite négrière à Saint-Louis du Sénégal et dans son arrière-pays » (Saint-Louis, 18, 19 et 20 décembre 1998), Dakar, IFAN-UCAD, Initiations et Études Africaines, n°39 : 199-215. Dakar, IFAN.

Situé à la pointe du Sénégal, séparé de la mer par la Langue de Barbarie et faisant face à la grande terre, Saint-Louis offrait aux Français, une position insulaire stratégique une fois sa barre franchie. Avec la politique mercantiliste de la France, l'île de *Ndar*, comptoir commercial fortifié, servait d'entrepôt au commerce de la gomme, de l'or et des esclaves qui se déroulait sur le fleuve Sénégal. Siège de la bureaucratie et du négoce, elle abritait les agents de la Compagnie, la garnison et les officiels français. Les difficiles conditions d'accès de l'hinterland et les maladies tropicales poussaient les négociants européens à s'appuyer sur la riche classe marchande locale de l'île. Dans ce contexte, des « unions libres » appelées « mariage à la mode du pays » étaient scellées ou contractées entre Européens et Africaines<sup>61</sup>. De ces relations matrimoniales provenait une classe de mulâtres. Ces derniers et les dames africaines (signares) avaient le monopole des affaires sur le fleuve et détenaient en partie la main d'œuvre locale. Cette classe des intermédiaires devait bien sa mainmise sur le commerce du fleuve grâce aux profits tirés de la traite, de la possession du sol, des bâtiments de rivière, des capitaux importants mais aussi des liens sociaux qu'elles entretenaient avec la population du fleuve<sup>62</sup>.

Au carrefour des routes commerciales de la Sénégambie, du plateau Manding, du Soudan nigérien et du Sahara, le Sénégal permettait aux navires de mer de sillonner et d'accéder à l'intérieur de l'Afrique<sup>63</sup>. Dès lors, il occupait une place géostratégique dans l'histoire économique ouest africaine au temps des négriers et jouait aussi un grand rôle économique et politique dans la vie des populations riveraines et européennes. Dans ce cadre, la vallée du fleuve constituait la pièce motrice de la colonie française du Sénégal<sup>64</sup>. De plus, les États du fleuve subsistaient pratiquement du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, sous l'influence du commerce atlantique qui avait restructuré l'ensemble des facteurs liés à la vie économique, politique, sociale des peuples de la localité. Cette traite des esclaves va régir les relations entre les États et les puissances européennes<sup>65</sup>.

De plus, la dynamique atlantique fit régresser l'économie de subsistance et renforça le degré de servitude entre hommes libres et esclaves sur la vallée du fleuve Sénégal. L'esclavage domestique devint « l'instrument du pouvoir cedido » ajoutés aux rezzou des Maures Brakna

---

<sup>61</sup>Sur le « mariage à la mode du pays » lire Sylvain Sankalé, *À la mode du pays chroniques Saint-Louisiennes*, Riveneuve éditions, 2007, 380 pages

Brooks G. E., "The Signares of Saint-Louis and Goree, Women entrepreneurs in XVIII<sup>e</sup> the century", Stanford University, 1976

<sup>62</sup>Carrere F. et Holle P. *Op. cit.* p. 16

<sup>63</sup>Seck A. « Les escales du fleuve Sénégal » in *Revue de géographie de l'Afrique Occidentale*, p.71

<sup>64</sup>Delcourt A. *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763*, IFAN, Dakar, 1952, p.139.

<sup>65</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.*, p.356-357

ou Trarza sur la vallée<sup>66</sup>. En outre, le regain de tension résultait en grande partie de l'intérêt suscité par l'atlantique et tout acteur étatique exclue de ce trafic se retrouvait sous la suzeraineté d'un autre État ou perdait son pouvoir sur le contrôle des coutumes. En effet, pour le commerce du fleuve, les compagnies françaises, d'une manière générale, essayaient de maintenir des relations privilégiées avec les différents rois sur le Bas Sénégal, le Brack du Waalo, et l'Émir du Trarza, le moyen fleuve, le Satigi des Halpulaar'en et le chef des Brakna, et sur le haut fleuve, le Tounka du Galam. Cette diplomatie, entre pouvoir locaux et Européens, était facilitée par le versement des taxes. Ainsi, ces coutumes connaissaient des montants variables et de plus en plus considérables surtout avec la complicité des gouverneurs du Sénégal qui y trouvaient leur compte<sup>67</sup>. "Over the course of the eighteenth century the amount of customs paid tended to rise steadily. In 1701, the Dammel of Kajoor received 100 bars, or 400 livres in customs. In the 1750s Kajoor received about 900 livres, Waalo 600 livres, Fuuta Tooro 1,500 livres, and Gajaaga 600 livres<sup>68</sup>."

Dans ces accords entre les rois africains et les Européens, les souverains indigènes étaient tenus de respecter le compromis sinon ils s'exposaient à des demandes d'indemnisation ou à des sanctions. Mais, avec des rapports de forces sur le terrain très favorable aux autorités indigènes, il faut préciser que cette entente entre autorités était souvent « truffée de mésintelligence, et de volte-face ».

Car, « *Chacun des princes indigènes riverains du Sénégal pouvait, selon son caprice, paralyser notre trafic sur le fleuve*<sup>69</sup> » disait Delcourt.

À ce titre, le Brack était redouté, car il pouvait priver Saint-Louis de la plupart des laptots qui étaient ses sujets ou bien faire incursion sur l'île. D'ailleurs, en conflit avec les Français en 1764, le Brack *Nataago Aram* avait bloqué le commerce du comptoir en interdisant l'accès au fleuve<sup>70</sup>. Du point de vue territorial, le Waalo était un petit État. Il fournissait peu d'esclaves mais très appréciés surtout les femmes très estimées en Amérique « se vendent à 20 à 30 pistoles au dessus du prix des femmes des autres contrées<sup>71</sup> ». Cependant, au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Satigi du Fuuta était en mesure aussi de perturber ou d'arrêter les activités de traite

---

<sup>66</sup>*Id*

<sup>67</sup>ANS, 3B63, n°8, Saint-Louis 26 décembre 1838. Le gouverneur du Sénégal au chef du Waalo

ANS, 3B63, n°9, Saint-Louis 10 août 1844. Le gouverneur à l'Almamy et les principaux chefs du Fuuta

<sup>68</sup>Searing J., 1993, *Op. cit.* p. 72

<sup>69</sup>Delcourt A. 1952, *Op. cit.*, p. 132, p. 140

<sup>70</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.*, p. 181

<sup>71</sup>Pruneau De Pommegeorge A.E. *Description de la négritie*. Par M.P.D.P., Paris, 1789, p. 36, p. 25

sur le Sénégal. Il était l'homme fort du fleuve et exigeait coutumes et cadeaux<sup>72</sup>. Son État commençait à l'île à morphil avec le fort de Podor. Le Fuuta était beaucoup plus étendu que le Waalo et s'étendait jusqu'au Gajaaga État dont il était séparé par le marigot de Dgeirer au village de Dembankané<sup>73</sup>. Les Français payaient de manière continue au Satigi une coutume de plus de 433 livres pour la navigation sur le fleuve<sup>74</sup>. Car les Halpulaar'en concevaient le Sénégal comme leur patrimoine et n'hésitaient pas à barrer la route aux navires négriers à la porte de Saldé s'ils ne s'acquittaient du versement des coutumes<sup>75</sup>. La révolution musulmane Toorodo, qui déposait les Denyanke à partir de 1776, sous Souleymane Baal imprimait un régime théocratique durant lequel l'aristocratie maraboutique occupait toutes les terres du « Waalo ». Cette théocratie musulmane imposait la paix à l'intérieur de ses frontières dans l'attente de la grande « *Daar El Islam* », avec la vente des captifs non musulmans et la multiplication des villages d'esclaves pour assurer la production agricole<sup>76</sup>. Cependant, l'avènement de l'almanyat ne changea pas la structure sociale au Fuuta. Cloisonnés sous la bannière de l'islam, les Torrobe dénonçaient les pratiques antéislamiques avant de développer finalement de manière clanique une domination politique, culturelle et économique avec le partage et la redistribution des terres du Fuuta<sup>77</sup>. La politique des Halpulaar'en sur le fleuve avait fortement ralenti le trafic des esclaves et gênait beaucoup l'intégration du haut fleuve dans le circuit commercial français,.

Bien avant, l'arrivée de l'Almamy au pouvoir « *cette région fut intégrée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la traite atlantique. En effet, après les voyages de Chambonneau en 1686, de La Courbe en 1690 et d'A. Brue en 1698, la Concession du Sénégal fit construire en 1700 le fort Saint-Joseph entre les villages de Daramanne et Maxanna au Kanmera<sup>78</sup>* ». Cette partie du fleuve avait toujours intéressé la politique d'Outre mer de la France : « *... entreprit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et compromise aussitôt par les hostilités franco anglaises, la pénétration française dans le haut Sénégal reçoit une nouvelle impulsion après la réoccupation de Saint-Louis, aux temps de la paix d'Utrecht, en 1713, et la reprise du voyage de Galam<sup>79</sup>...* »

<sup>72</sup>Tall M. L. « Le Haut -Sénégal et le Haut Niger dans la politique française de la fin du XVII<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècles » in *BIFAN*, tome 43, série B, n°1-2, 1981, p. 25.

<sup>73</sup>Carrere F. et Holle P., *Op. cit*, p. 123

<sup>74</sup>ANS, 3B63, n°10, Saint-Louis 22 novembre 1839. Le gouverneur du Sénégal à l'Almamy du Fuuta

<sup>75</sup>ANS, 3B63, n°02, Saint-Louis 10 mars 1840. Le gouverneur du Sénégal à l'Almamy du Fuuta

<sup>76</sup>Barry B. 1985, *Op. cit*, p. 355

<sup>77</sup>Bocoum H. « Fer et société : histoire d'un bouleversement de la pyramide sociale. L'exemple Jao-Ogo. Le Fouta (1526-1880) » in

<sup>78</sup>Chastenet M., De la traite à la conquête coloniale dans le Haut Sénégal. Cahiers du C.R.A., n°5. *Contributions À l'histoire du Sénégal sous la (dir.) de Jean Boulègue*, 1987, p. 93

<sup>79</sup>Boucard C. « Relation de Bambouc (1729) » in *BIFAN*, Tome XXXVI, série B, n°2, 1974, p. 244

En 1701 au Galam, distant de Saint-Louis, chef lieu de la concession, de « 260 à 280 lieues » et divisée en deux grandes provinces : le Gajaaga et le Kaaso, les Français y avaient implanté le fort de Saint-Joseph pour les besoins du trafic des esclaves et en vue de l'exploitation des mines<sup>80</sup>. Le fort, rebâti en 1714 avec le retour de Brüe aux affaires, cette fois-ci sur le village de Tombankané, constituait l'entrepôt dans le haut fleuve. Ce comptoir de Bakel était le lieu de rendez-vous des caravanes de l'hinterland. C'était le lieu d'échange de « la gomme dite de Galam... contre du sel, du guinée<sup>81</sup> ». Du reste, leur souverain ne faisait pas beaucoup de captifs contrairement aux autres souverains du Bas fleuve. Situé à trente jours de marche du « Bambarena », Saint-Joseph, sous les ordres du commandant, supervisait les activités commerciales des petits comptoirs qui se rattachaient directement sur le Galam tels que ceux de Farbana, de Samarina, de Cuota<sup>82</sup>. L'établissement français, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, fournissait lors de la traite qui « dure 15 jours des esclaves, de l'or, morphil, riz, et près de mille nègres en échange des guinées, toile, armes blanches et à feu, verroterie, quincaillerie, papier, et du sel<sup>83</sup> ».

Sur la rive droite du Sénégal, les tribus maures étaient en rapport fréquent avec les indigènes de la rive gauche dans le cadre du commerce. Cette zone, sous l'influence des Maures et longtemps dominée par des guerres de tribus, était marquée par les rivalités entre les États du Trarza et du Brakna. Ces Maures disposaient de beaucoup d'esclaves africains qui cultivaient leurs terres et assuraient la récolte de la gomme dans leurs différentes forêts de gommiers<sup>84</sup>. Ainsi, les Trarza et les Brakna allaient progressivement influencer sur l'avenir des deux rives du fleuve Sénégal avec la commercialisation de la gomme. En ce sens, pour les besoins du négoce, les Maures se rendaient jusqu'au Galam et dans les royaumes de l'Est « afin d'y apporter du sel, des toiles et les quincailleries qu'ils tiraient directement du commerce des Européens, en échange, ils acquièrent de l'or, des dents d'éléphant, des esclaves<sup>85</sup> ». Ils étaient les leaders du trafic de la gomme et contrôlaient les trois forêts d'eucalyptus les plus productives : le Sahel, le Lébiar, et l'Afatack. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Trarza occupaient toute la zone comprise entre Arguin, la rivière Saint Jean et le Sénégal. Ils recevaient annuellement une coutume de 11,347 fr<sup>86</sup>. La tribu d'Armankour, dont Chems était le chef, recueillait la gomme à Lébiar et le portait à l'escale du marabout sur le Sénégal. Les bâtiments de commerce leur payaient aussi des coutumes. Les Brakna, dirigés par Hamet Moctard,

<sup>80</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.*, p. 270-271

<sup>81</sup>Carrere F. et Holle P., *Op. cit.*, p. 146

<sup>82</sup>Pruneau DE Pommegorge A.E. 1789, *Op. cit.*, p. 76

<sup>83</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.*, p. 278

<sup>84</sup>Le concept Africain sera utilisé au cours du travail pour remplacer les mots à connotation raciale : noir, nègre...

<sup>85</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.*, p. 110

<sup>86</sup>ANS, 3B63, n°2, 7 juin 1839. Le gouverneur du Sénégal à Mahmet El Habib, Roi du Trarza

récoltaient la gomme à Afatack et la vendaient à l'escale du Terrier rouge sur le fleuve Sénégal, près de Podor. Leur roi recevait une coutume de 6,148 fr<sup>87</sup>. Les tribus maures étaient indépendantes les unes des autres mais reconnaissaient l'autorité marocaine au courant du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>88</sup>. Ils ne faisaient pas d'esclaves, la plupart du temps, elles pillaient dans la rive gauche du fleuve, et tout au plus loin dans l'Est du Galam pour s'en procurer et en vendre aux négriers sur le fleuve.

Sur le Sénégal, les barques des Européens étaient très souvent pillées par les Maures, les Halpulaar'en ou gênées dans leurs activités par l'éclatement des fronts de guerre. Cependant, les Français s'immisçaient aussi dans les affaires internes des indigènes du fleuve Sénégal surtout dans les querelles des Maures Trarza et Brackna<sup>89</sup>. Cette ingérence française dans les conflits locaux était connue sous le nom « d'équilibre relatif ». Bien avant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la politique indigène d'André Brüe et de ses successeurs immédiats, les différentes compagnies, favorisant leurs intérêts, s'appuyaient parfois sur les Maures de la rive droite et dans d'autres circonstances sur la population de la rive gauche<sup>90</sup>. Pour mener à bien sa politique systématique d'exploitation du Haut Sénégal, Brüe se rapprochait du Satigi du Fuuta. Par contre, dans le Gajaaga miné par les querelles intestines, il n'hésitait pas à user de la force afin de découvrir et d'exploiter les mines de Galam d'où transitait l'or, avec la construction du fort de Bakel<sup>91</sup>. Cette politique française suscitait de nombreux conflits dans la vallée du Sénégal. Car, excepté les bons rapports commerciaux tous n'étaient pas d'accord sur l'établissement de comptoir ou de fortification<sup>92</sup>. D'ailleurs, dans le Haut fleuve, le commerce avait connu des moments d'interruptions avec l'hostilité des manding et connaîtra un nouvel élan en 1706 sous la direction de Lacourbe. N'oublions pas avec André Brue, la France n'entretenait pas des rapports amicaux avec ces États indépendants et tributaires les uns des autres, si ce n'était qu'avec les commerçants de Dramanet. En outre, en 1714, avec le retour de Brüe, l'exploitation des ressources minières de la zone telles que l'or devenait une priorité pour les autorités françaises<sup>93</sup>. En dehors, de l'action française le long du fleuve, il y avait celle des Ormans ou Marocains qui faisaient souvent des incursions sur le Bas Sénégal sous l'autorité du Sultan du Maroc. Ils faisaient partie des principaux perturbateurs de la vallée. «...nomades, ils sillonnaient le Soudan sénégalais, rançonnant tantôt les Maures, tantôt

<sup>87</sup>ANS, 3B63, n°2, 16 juillet 1840. Le gouverneur du Sénégal à Schems Abdoulaye, Roi du Brackna

ANS, 3B63, n°2, Saint-Louis, 01 mars 1842. Le gouverneur du Sénégal à Moctar, Roi du Brackna

<sup>88</sup>Labat P. *Voyage au Sénégal, (1784 et 1785)*, Paris, 1802, p. 35

<sup>89</sup>Delcourt A. 1952, *Op. cit.*, p. 152

<sup>90</sup>*Id*

<sup>91</sup>*Ibid*, p. 25-26

<sup>92</sup>Chastanet M., « De la traite à la conquête coloniale dans le Haut Sénégal ». Cahiers du C.R.A., n°5. *Contributions À l'histoire du Sénégal sous la (dir.) de Jean Boulègue*, 1987, p. 88

<sup>93</sup>Tall M. 1981, *Op. cit.*, p. 28-35

les gens du Waalo, les foules ou les habitants de Galam<sup>94</sup>». Durant la période allant de 1720-1750, ces invasions maures ou marocaines créèrent une succession de famines dans les différents États du fleuve (Waalo, Fuuta, Gajaaga)<sup>95</sup>. Cette crise alimentaire avait causé sur le Sénégal un phénomène assez atypique. D'un côté, elle accentuait le nombre d'esclaves en vente. Car, du fait de la famine certaines familles vendaient leur membre pour avoir de quoi se nourrir. Mais d'un autre, la disette, malgré le taux élevé des captifs disponibles, créait une sorte de régression continue de la traite d'après Martin Klein : "During the famine of 1750-1758, the french commander turned about 500 slaves out of the fort to fend for themselves because he could no longer feed them"<sup>96</sup>.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, plus précisément le 15 juillet 1829 les Français seront obligés de traiter avec l'émir de Trarza Mohamed El Habib devenu l'homme fort du fleuve et reconnaîtront implicitement la suprématie des Maures sur le Waalo<sup>97</sup>. D'une manière générale, la carte géopolitique du Nord de la Sénégambie à l'époque de la traite était marquée par des jeux d'alliances qui se nouaient et se dénouaient aux grès des circonstances politiques et économiques entre des acteurs qui, malgré leurs divergences d'intérêts, savaient tirer profit du commerce Atlantique. Dans le comptoir Français, en dépit de l'abolition de 1818, interdisant la traite à Saint-Louis, l'île était devenue la plaque tournante de la traite clandestine jusqu'à l'abolition de 1848. La contrebande se développa dans la longue durée du fait de la complicité et des liens étroits existants entre la classe des intermédiaires et les populations des États du fleuve. De plus, le réseau hydrographique du fleuve très dense facilitait la réussite de cette fraude. Le marigot de *Sor* permettait d'accéder directement à la barre du Sénégal où les attendaient les bateaux négriers au large de la mer. Cette pratique frauduleuse était vraiment orchestrée par les contrebandiers français en bravant la législation qui l'interdisait<sup>98</sup>. Enfin, le processus de suppression de la traite déjà enclenché, l'émancipation des esclaves se déclinait à l'horizon avec le décret du 12 Juillet 1832. Jusqu'en 1848, le fleuve Sénégal était marqué par la traite alimentée par les pillages, les guerres, les invasions et les rezzou. Ces modes d'acquisition des esclaves provenaient de la rivalité et de la concurrence des dignitaires des États du fleuve pour le contrôle du trafic négrier qui tournait essentiellement autour des céréales, de la gomme et des esclaves<sup>99</sup>.

---

<sup>94</sup>*Id*

<sup>95</sup>Searing J., 1993, *Op. cit.* p. 80

<sup>96</sup>*Id.* p.24

<sup>97</sup>Tall M., *Op. cit.*, p. 349

<sup>98</sup>Seck I., « La traite clandestine entre Saint-Louis du Sénégal, les Antilles et la vallée du Mississipi au XIX<sup>e</sup> siècle » in *Samb*, 2000, p. 226.

<sup>99</sup>Tall M., *Op. cit.*, p.357

## Chapitre II-Dynamismes et mécanismes d'échanges sur le Sénégal

### I La traite des esclaves sur le fleuve Sénégal

#### 1-La petite traite sur le Bas fleuve

Le trafic des céréales, du bétail et de la gomme dominait les transactions entre les négociants européens et traitants indigènes sur le Bas fleuve. Il se déroulait dans les différentes escales établies le long du Sénégal, plus précisément « du Désert (actuel Rosso), Coq (près de l'actuel Richard Toll) et le Terrier rouge (près de l'actuel Dagana)<sup>100</sup>». Ce commerce des produits vivriers s'effectuait entre le mois d'avril et se terminait en juin, annonçant la traite de Galam<sup>101</sup>. Cependant, le commerce de la graine était tributaire des caprices de la nature et du climat politique et sociale des États du Bas fleuve. Ainsi l'agriculture du Kajoor, du Waalo et du Fuuta fournissait dans une large mesure toute la production vivrière vitale au commerce des esclaves et à l'alimentation du comptoir français. En dehors du mil, niébé, sorgho...que fournissaient ces États, il y avait le trafic de la gomme qui dépendait de la bonne volonté des maîtres maures propriétaires des forêts de gommier. Les Maures Traza, Brakna, Douiach amenaient leurs gommes aux escales où se regroupaient les bâtiments européens chargés de marchandises variées, tous venus de Saint-Louis. Les Maures vendaient aussi du bétail, du sel et des chevaux<sup>102</sup>.

La petite traite n'était pas de tout repos. Car, elle était émaillée le plus souvent d'incidents ou de violence. Pour assurer la sécurité et l'ordre, les traitants, par l'entremise du commandant de l'escale, avaient toujours recours aux laptots armés. D'ailleurs, les bateaux français (la goélette) assuraient la sécurité et le bon déroulement du commerce<sup>103</sup>. La Compagnie des Indes faisait le commerce sur le Bas Sénégal par « des bateaux de 30 à 35 tonneaux, et par des chaloupes de 18 à 20 » dont l'équipage était composé en gros par les auxiliaires indigènes et un ou deux commis<sup>104</sup>. Pour les besoins du commerce dans ces différents États du Bas fleuve (Kajoor, Waalo, Fuuta), les officiels français payaient des taxes annuellement à chacun des différents souverains. D'autre part, toute supercherie sur les dites coutumes faisaient apparaître des entraves capables de retarder tout au moins les opérations de traite. Ainsi, la

<sup>100</sup>Desire-Vuillemin G.M. *Essai sur le gommier et le commerce de gomme dans les escales du Sénégal*. Dakar, clairafrique, 1962, p. 44

<sup>101</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.* p.118

<sup>102</sup>Sur le commerce du bas fleuve lire James Searing (1993), (chapitre : Grain and slaves : the political economy of the Lower Senegal, 1700-1750, p. 79)

<sup>103</sup>Pasquier R. « Les traitants des comptoirs du Sénégal au milieu du XIX siècle » in *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, tome I, Harmattan, 1983, p. 143

<sup>104</sup>Becker Ch. 1983, *Op. cit.*, Chap. 2, p. 2



coutume annuelle du Brack pouvait aller de « 500 à 600 livres, celle du Siratic à 1500 livres<sup>105</sup>».

Le trafic céréalier avait connu son essor avec la forte demande des denrées alimentaires telles que le mil pour nourrir les esclaves achetés et entretenus dans les captivités dans l'attente du grand départ pour l'Amérique. Mais la dynamique atlantique avait aussi fini de façonner des sociétés urbaines dans les différents comptoirs de la côte Atlantique d'Afrique. « Ces dernières comme l'île de *Ndar* ne produisait pas des denrées vivrières mais se contenter de s'en procurer dans les États de l'hinterland<sup>106</sup>». Ce commerce des produits de subsistance en parfaite connexion avec le monde Atlantique créait une situation assez chaotique en Sénégambie. D'une part, il accentue l'esclavage domestique pour assurer la production agricole. D'autre part, avec l'insuffisance alimentaire, il installe une série de disettes, de famines et de morts d'esclaves. Car le gros de la production était destiné à la consommation des captifs.

En marge de la commercialisation des céréales lors de la petite traite, le comptoir de Saint-Louis retirait annuellement du Bas fleuve (Cayor, Waalo, Fuuta) grâce à sa flottille 130 à 150 captifs dont « le tiers se traite sur l'île, et les deux autres tiers sur les bateaux et chaloupes qui sont expédiés en rivière sur la demande des rois et chefs nègres, où qui s'y trouvent accidentellement ayant été expédiés, soit par la traite du mil, boeuf<sup>107</sup>». Dans cette partie du fleuve, on ne traitait guère que des indigènes d'ethnie Wolof : les femmes en étaient fort estimées dans les colonies américaines nous disait Prunneau De Pommegorge<sup>108</sup>. Après la traite aux basses escales, les négociants européens et la population Saint-Louisienne, bien fournies en produits vivriers, préparèrent la grande traite de Galam pour l'achat des esclaves.

## **2-La grande traite ou le trafic sur le Haut fleuve**

*« Lorsque les crues d'eau sont arrivées c'est la haute saison, et quand elles se sont retirées, on parle de basse saison, en sorte que les mois de décembre jusqu'en juillet sont de la basse saison et les mois d'août jusqu'à novembre sont de la haute<sup>109</sup>».*

La traite des esclaves sur le long du fleuve Sénégal se déroulait sur ces deux saisons distinctes suivant la crue du Sénégal. Le trafic des captifs était très lucratif dans la mesure où la France n'était guère loin du Sénégal et le trajet pour expédier les esclaves du comptoir de

---

<sup>105</sup>*Id.* Chap. 2, p. 2

<sup>106</sup>Searing J. *Op. cit.*, p. 82

<sup>107</sup>Becker Ch. 1983, *Op. cit.*, Chap. 2, p. 1

<sup>108</sup>Prunneau D.P., *Op. cit.* p. 36

<sup>109</sup>Becker Ch., 1982, *Op. cit.*, p. 7

Saint-Louis à Saint-Domingue était plus avantageux<sup>110</sup>. Cependant, d'après Charles Becker, l'exportation des esclaves du Sénégal demandait une attention soutenue. Car le bénéfice ou la perte sur ce trafic dépendait en partie du temps de les enlever des entrepôts<sup>111</sup>. D'ailleurs, les compagnies de commerce étaient fréquemment confrontées à ce problème de transport en Amérique par ses vaisseaux. Du fait de l'inefficacité ou de l'inexpérience des administrateurs, la plupart du temps, les bateaux expédiés pour la traite des esclaves accostaient sur les côtes sénégalaises pratiquement durant la période de commercialisation des produits vivriers et des cuirs. Souvent, ils étaient obligés, devant l'impossibilité de faire des bénéfices de céder leurs cargaisons aux armateurs privés surtout Nantais<sup>112</sup>.

Pour harmoniser, le commerce sur le long du fleuve, l'administration française de la compagnie des Indes avait fixé deux prix pour la traite se conformant à la haute et basse saison. Pour la première le prix du captif était de 35 barres et pour la seconde, il était de 30 barres bien avant 1755<sup>113</sup>. Sans nul doute, ce prix des esclaves connaissait de forte fluctuation au grès des circonstances géopolitiques et économiques. Ainsi, Saugnier nous apprend, en 1785 le prix des esclaves était fixé au Galam à « soixante-dix barres, parmi lesquelles, on mêlerait quatre pièces de guinées<sup>114</sup> ». Sur le Haut fleuve, le commerce des esclaves était très fructueux. Mais, le tarif des captifs pouvait tomber très bas jusqu'à 30 barres dans la haute saison, de 24 barres dans la basse. À ce prix, la traite s'était affaiblie progressivement au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette diminution était imputée aux Anglais qui avaient des établissements dans le bas et dans le haut de la rivière de Gambie où ils payaient les captifs 40 jusqu'à 80 barres<sup>115</sup>.

Le comptoir de Galam, à différentes périodes, se retrouvait sous sa coupole : le fort de Saint-Pierre, et les comptoirs de Farbana, Samarinaouta. « De 1734-1740 on y traite pendant la haute saison, 400 noirs y compris 30 marcs d'or et pendant la basse saison, 100 noirs et 40 marcs d'or<sup>116</sup> ». Les bâtiments de rivière expédiés au Sénégal pour le Galam faisaient 40 à 60 jours pour y monter, et 8 à 15 jours pour la descente et pouvaient ramener au comptoir 80 à 120 captifs<sup>117</sup>. La Compagnie des Indes payait annuellement une coutume de 5 à 600 livres à Tounka pour la liberté de circulation dans ses États. Cependant, tout le commerce du comptoir de Galam était entre les mains des puissants chefs de canton ou marabouts (Baqueri). Ainsi,

---

<sup>110</sup> Antoine R. 1974, *Op. cit.* p. 54

<sup>111</sup> Becker Ch. 1982, *Op. cit.*, p. 8

<sup>112</sup> *Id.* p. 8

<sup>113</sup> *Ibid.* p. 7

<sup>114</sup> Saugnier, 1792, *Op. cit.* p. 144

<sup>115</sup> Becker Ch. 1983, *Op. cit.*, Chap. 4, p. 4

<sup>116</sup> *Id.*

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 1, p. 5

parmi eux, plusieurs fournisseurs formaient ensemble une caravane qui était « composé de 200 ou 300 captifs, ils comptaient 30 jours de marche du Bambarena au Galam<sup>118</sup>».

En échange des esclaves, les négriers européens donnaient des étoffes de soie, du coton et laine, toiles, fer, corail, de l'ambre, des ouvrages de quincaillerie, de la verroterie, des sabres, fusils, pistolets, de la poudre et surtout des guinées (toile bleu d'inde). D'après Durand, les guinées étaient les articles les plus prisées et qui coûtaient les plus chères. Mais, les produits qu'ils fabriquaient dans les usines européennes étaient concurrencés par celle de l'Inde que les Anglais renchérisaient à Portendick<sup>119</sup>. Les Français amenaient aussi du sel dans l'intérieur du pays car c'était une denrée rare et précieuse. La monnaie d'échange était une barre de fer. Lorsque les Sénégalais commençaient à traiter avec les Européens, l'objet le plus prisé « c'était le fer; parce qu'il leur servait à fabriquer des instruments de guerre et des instruments aratoires<sup>120</sup>». Il devenait la mesure d'après laquelle ils appréciaient la valeur des autres objets au courant du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Ce commerce des esclaves réunissait comme acteurs principaux : les négriers européens, l'aristocratie autochtones et les intermédiaires de Saint-Louis.

## **II-Les acteurs de la traite**

### **1-Les entrepreneurs européens**

Dans le mercantilisme du XVII<sup>e</sup> siècle, les puissances européennes s'employaient à la sécurisation de leur commerce par l'établissement des compagnies à Chartes qui détenaient le monopole du commerce. Dans ce contexte de concurrence et de guerre de positionnement sur les côtes africaines, les Européens : Portugais, Hollandais, Anglais et Français, dans leurs zones d'influences respectives, édifièrent des forts et comptoirs<sup>121</sup>. L'existence des compagnies était dominée par une instabilité chronique en France. Pour cette dernière, l'intérêt suscitait par la concession du Sénégal résidait dans les facilités qu'elle offrait au plan commercial. D'ailleurs, « en 1664 les marchands de Rouen et de Dieppe vendaient leurs

<sup>118</sup>Becker Ch. 1983, *Op. cit.*, Chap. 4, p. 4

<sup>119</sup>Durand J.B.-L. 1807, *Op. cit.*, p. 40

<sup>120</sup>*Id.* p. 41

<sup>121</sup>Barry B. « Commerce et commerçants sénégalais dans la longue durée : étude d'une formation économique dépendante », in Barry B. et Harding L., *commerce et commerçants en Afrique de l'ouest. Le Sénégal*, Paris, Collection racines du présent, 1987, p. 42.

établissements et cédaient leur commerce de la côte d’Afrique à la Compagnie des Indes occidentales<sup>122</sup>». Ainsi, un édit de mai 1664, sous l’impulsion de Colbert, instaurait cette compagnie qui allait donner une nouvelle dynamique au négoce français durant la traite des esclaves. Dès lors, ce commerce prenait forme et vision « sur l’exemple Hollandais : grouper les capitaux et les initiatives privées outre mer, en compensant les difficultés de la tâche par un monopole et des gratifications<sup>123</sup>».

Les Français exerçaient leur monopole sur la vallée du fleuve à partir de Saint-Louis jusqu’au haut fleuve grâce à la compagnie des Indes. Elle était la première établie par l’autorité du roi. « Elle obtint le privilège exclusif du commerce du Cap blanc jusqu’à celui de Bonne Espérance pour quarante années<sup>124</sup>». À la révocation de cette Compagnie, il y aura une succession de compagnies françaises au Sénégal. Elles tenaient les reines du commerce sur le fleuve entre 1664-1767, excepté l’occupation anglaise de 1758 à 1779, et pendant les guerres de la Révolution et de l’Empire<sup>125</sup>. Les employés des compagnies étaient recrutés dans différentes régions de la France et à croire Nathalie Reyss, « les premiers blancs étaient généralement très jeunes, âgés d’environ 18 à 30 ans, souvent issus de familles modestes, cadets de la famille n’espérant pas l’héritage paternel<sup>126</sup>». Le capital financier des dites compagnies provenait des marchands, banquiers, armateurs et marins nationaux français. Pour fonctionner correctement, ils recrutaient un personnel pour gérer les forts de commerce. Ces employés étaient composés de Français en nombre insuffisant et le déficit était compensé par un recrutement d’auxiliaires indigènes. Ces entrepreneurs européens avaient le privilège de lever des bateaux de commerce et de traiter avec les souverains africains. En contrepartie, ils devaient aux colonies d’Amérique un nombre suffisant d’esclaves pour les besoins des cultures des produits tropicaux<sup>127</sup>.

En fait, aucune de ces compagnies n’exploitera son privilège d’une manière satisfaisante. Ainsi on faisait appel aux particuliers. En dehors des compagnies, il y avait donc d’autres

---

<sup>122</sup>Berbain S., *Etude sur la traite des noirs au golf de Guinée : le comptoir français de Juda (Ouidah), au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de l’IFAN, n°3, librairie Larose, Paris, 1942, p. 35.

<sup>123</sup>*Id.*

-Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) était le Ministre, Contrôleur général des Finances sous le règne de Louis XIV. Il développe la marine marchande française et crée de grandes compagnies de commerce dotées de monopoles d’exploitation comme des Indes orientales ou des Indes Occidentales.

<sup>124</sup>Levasseur E. *Histoire des classes ouvrière en France*, tome 2, Paris, librairie De Guillaumin, 1859, p. 225

<sup>125</sup>Gueye Mb. *in Samb (dir)*, 2000, p. 28:

1664 *Compagnie des Indes*,  
1674 *Compagnie d’Afrique*,  
1681 *Compagnie du Sénégal, Côte de Guinée et d’Afrique*,  
1709 *Compagnie du Sénégal*,  
1718 *Compagnie des Indes*

<sup>126</sup>Ress N. *Saint-Louis du Sénégal à l’époque précoloniale : l’émergence d’une société métisse originale*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1983, p. 39

<sup>127</sup>Berbain S., *Op. cit.* p. 35

négociants qui étaient des affréteurs privés. La place conférait à ces armateurs, dans un cadre de libre concurrence parfois déloyale avec les compagnies, était devenue légitime au moment où ces dernières établies au Sénégal n'étaient pas en mesure de fournir la quantité d'esclaves vitale pour les plantations d'Amérique<sup>128</sup>. Même après la faillite des compagnies à Chartes, ils continuèrent à assurer le relais dans l'animation du secteur commercial. Ils importaient des marchandises d'Europe surtout les pièces de guinées qu'ils fournissaient à leurs traitants indigènes et ces derniers les échangeaient contre de la gomme et des esclaves. D'après le journal de Saugnier, en dehors de la Compagnie qui avait le monopole exclusif « il y avait alors au Sénégal que trois maisons européennes, ...les armateurs Nantais à l'image de Aubry de La Folle et la troisième maison était gérée Paul Bénis, qui travaillait uniquement pour son compte<sup>129</sup>». À l'image des compagnies, ils recrutèrent un personnel indigène devant l'impossibilité d'affronter le voyage le long du Sénégal. Ces négociants européens payaient des droits de commerce appelés patentes à l'administration pour participer à la traite. Ils avaient la mainmise sur le commerce extérieur surtout avec l'abolition des privilèges de la Compagnie en 1791. En effet, bien que détenteurs de capitaux, pour se faire une place dans cette compétition commerciale, ils étaient obligés d'utiliser les services des incontournables intermédiaires Saint-Louisiens. Ces traitants et auxiliaires indigènes occupaient une place primordiale dans les transactions des céréales ou des esclaves que fournissait l'aristocratie du fleuve.

## **2-L'aristocratie indigène**

Au temps de la traite des esclaves le long du fleuve, les négociants européens avaient comme partenaire et interlocuteur incontournable l'aristocratie autochtone. Autrement dit, le bon déroulement de la traite passait par le bon vouloir des chefs locaux (Brack au Waalo, le Satigi ou Almamy au Fouta, le Tounka au Galam). Non seulement, ces différents souverains du fleuve avaient chacun un point de traite ou escale où ils entendaient peser de tout leurs poids sur toute politique de trafic sur la rivière, mais également, ils étaient les principaux fournisseurs, en dehors des Jula, des produits de traite à leur clientèle européenne. D'autre part, pour la libre navigation sur le fleuve et le droit de commercer, ils percevaient des coutumes. Cependant, ces autorités indigènes ne touchaient pas les mêmes montants. Celui qui assurait la fonction d'autorité suprême sur la dite fleuve percevait plus coutume. Ainsi, le

---

<sup>128</sup>Deveau J. M., *Op. cit.* p. 103, in *Samb (dir)*, 2000

<sup>129</sup>Saugnier E. *Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam.* Paris, 1792, p. 120-121

Brack du Waalo était avantagé, même si son royaume restait « une zone secondaire de traite », dans l'établissement des conventions entre les Européens et les autochtones. « Sur les bâtiments de commerce au dessus de 18 tonneaux, il recevait une coutume composé de 3 pièces de guinée, 3 fusils, 5 balles de plomb, 50 pierre à feu, 12 pattes de fer<sup>130</sup>». D'après La Courbe, le commerce du Brack se faisait en général à Bieurt et à Maca<sup>131</sup>. Mais Barry mentionne que le principal lieu de traite du royaume du Waalo était l'escale du Désert sans oublier l'escale de Dyurbel capitale de l'État<sup>132</sup>. Le Satigi du Fuuta recevait aussi une coutume annuelle de plus de 433 livres pour la navigation sur le fleuve. Car les Halpular'en considéraient « le fleuve comme leur chasse gardée » et qu'il pouvait fermer le passage si les coutumes de commerce n'étaient pas payés<sup>133</sup>. En outre, il faut préciser que c'était toujours en présence d'un collaborateur du roi que les contrats de versement des coutumes étaient signés. Cet extrait de correspondance entre le roi Brakna et M. Duchesne en est une parfaite illustration.

*« Moi Amadou, roi de Brakna, en présence de mon ministre N'Diack Moctar, reconnaît devoir à M. Duchesne la quantité de quarante pièce de guinée, en guinée et fusils pour la coutume de quarante milles livres de gomme que le sus dit Duchesne aura latitude de traite à mon escale,...<sup>134</sup>».*

Les commandants des escales, sur instruction du gouverneur, versaient ces coutumes pour le bon déroulement du commerce sur le Sénégal<sup>135</sup>. Le gouverneur était aussi chargé de faire respecté les compromis sur la traite par l'intermédiaire de ces derniers<sup>136</sup>. Pour ne pas recevoir des demandes d'indemnisation, les différents dignitaires du fleuve devaient aussi respecter leur part du contrat<sup>137</sup>. Mais il faut préciser que cette aristocratie pouvait changer les termes des échanges ou encore contrecarrer les décisions ou le montant des versements annuels des coutumes qui leurs étaient alloués. En particulier, pour se procurer des esclaves, un roi n'hésitait pas à porter la guerre chez les États limitrophes. En retour, il subissait les rezzou de ses voisins. Faute d'avoir la quantité d'esclaves voulue, les souverains du fleuve réduisaient en

<sup>130</sup>ANS, Q1, extrait de convention passée entre le gouverneur et les dignitaires du Waalo le 4 novembre 1840.

ANS., 13G20 : duplicata de la coutume des princes du Waalo, 1836-1848

<sup>131</sup>La Courbe S. De, *Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685*. Ed. par Pierre Cultru. Paris, champion et la Larose, 1913, p. 45

<sup>132</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.* p. 100

<sup>133</sup>Carrere F. et Holle P., *Op. cit.* p. 132

<sup>134</sup>Signé Amedou et Diack Moctar Coq, le 27 juillet 1841ANS, Q2, traité de coutume entre le Roi du Brakna et M. Duchesne du 27 juillet 1841.

<sup>135</sup>ANS, 3B51. Lettre du gouverneur à M. le commandant de poste de Dagana du 30 décembre 1834

<sup>136</sup>ANS, 3B51. Lettre du Gouverneur à M. le commandant des Darmankours du 24 juin 1833

<sup>137</sup>ANS, 13G91. Correspondance concernant le Waalo

captivité certains de leurs sujets<sup>138</sup>. D'ailleurs, les princes Baacili, dans le Gajaaga, notamment les *Tounka Lémou* (royaux), les *Mangu* (suite militaire) étaient « des prédateurs vivant des exactions et des vexations contre les populations, marchands, et voyageurs afin de se procurer des esclaves<sup>139</sup>». Ils attisaient le feu dans les États guerriers voisins tels que les Bambara de Ségu et du Kaarta pour le ravitaillement en esclaves dans le Bambarena. Ainsi, cette aristocratie indigène était prédatrice et traitait avec les Européens par la médiation et la collaboration des intermédiaires de Saint-Louis.

### 3-La classe des intermediaries

*"The golden age of the habitants was the period between the end of the Seven Years and the French Revolution. During this period, divided between the British occupation and the French reconquest, the habitants of Saint-Louis came of age politically and economically<sup>140</sup>."*

Un des traits singuliers de cette société Saint-Louisienne était l'implication de la classe marchande locale dans le commerce des esclaves auprès des Européens ou à leur propre solde. Entre 1763-1790, cette classe marchande indigène, composée d'habitants libres et de mulâtres, eut toute la latitude d'asseoir sa position sociale et de se lancer directement dans les différentes activités du commerce sur le Sénégal<sup>141</sup>.

*« Les principaux d'entre eux, nègre ou mulâtre qui s'adonnent au commerce pour leur compte, étaient Thévenot (Prince africain), Saint Jean, Le juge et Dubois, particulier nègre... il y a deux Maures de la famille des Shérifs, qui s'adonnent au commerce<sup>142</sup>. »*

Dans ce groupe d'hommes d'affaires, il y avait aussi une classe dominante des femmes entrepreneurs appelaient signares. Ces grandes dames africaines ont tenu les reines de l'économie du comptoir durant cette époque en usant d'artifices à partir de leurs relations matrimoniales avec les riches marchands européens<sup>143</sup>. Ainsi, elles tenaient une place centrale dans la vie économique grâce à leur fortune mais aussi à leur connaissance des langues locales. Mieux, elles possédaient un patrimoine immobilier, des moyens de production pour le commerce sur le fleuve et surtout des captifs de case (Louis Alsace 111, Samba Agui 87,

<sup>138</sup>Barry B. 1985, *Op. cit.* p. 101

<sup>139</sup>Thiaw I. « L'impact de la traite des noirs dans le Haut fleuve », in *Samb*, 2000, p. 135

<sup>140</sup>Searing J., *Op. cit.*, p. 114

<sup>141</sup>*Id.*, p. 114

<sup>142</sup>Saugnier, 1792, *Op. cit.* p. 122

<sup>143</sup>Kane M.A. « Stratégies matrimoniales et/ou stratégies d'accumulation : Les femmes sénégalaises à travers les archives notariées 1776-1856 – Exemple de Saint-Louis du Sénégal », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 1999, 82 pages.

Massembe Cina 77)<sup>144</sup>. De plus, « au temps où la traite était favorable, elles ont investi leur bénéfice en faisant construire ou acheter des maisons qu'elles louaient à l'administration, aux fonctionnaires, aux officiers, et aux négociants Européens<sup>145</sup>». Finalement, leurs responsabilités de traitants et de négociants sénégalais leur conféraient un poids social et politique. Avec leurs réseaux de commerce et de parenté, les Signares étaient en parfaite collaboration avec les aristocrates de la vallée du fleuve. Cette classe intermédiaire devait aussi son monopole du commerce du fleuve par sa maîtrise du milieu et son contrôle parfait sur une bonne partie de la main d'œuvre locale c'est à dire les auxiliaires indigènes qui étaient composés en gros par leurs captifs de cases, quelques habitants libres et des migrants.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>144</sup>Id. p. 151

<sup>145</sup>Pasquier R. 1983, *Op. cit.*, p. 151



**Deuxième partie**  
**Sociologie d'une « masse ouvrière »**  
**indigène**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

### Chapitre III -Origines géographiques et statuts sociaux des auxiliaires

#### I- Les auxiliaires indigènes des Sénégalais au croisé des ethnies<sup>146</sup>

L'usage du pluriel rappelle opportunément que le groupe des auxiliaires indigènes se décomposait en une multitude de sous-groupes. Il comprenait : les laptots, maîtres de barques, maîtres de langues, rapaces, pileuses, charpentiers... comme l'atteste le tableau suivant.

Noms d'auxiliaires indigènes	Métiers	Âge	Sexe	Origines géographiques
Latir Hongué	Laptot	60 ans	M	Bahol
Guiranne	Charpentier	Environ 36 à 40 ans	M	La grande terre
Mahameth	Rapace & cuisinier	-	M	Pays maure
Mariam Guédé	Pileuse	30 ans	F	Pays foule
Boucary	Maître de langue	-	M	Foule
Moussa (noir)	Chef pilote à la barre du Sénégal	31 ans	M	Guet Ndar /Saint Louis
Scipion	Maître de barque		M	Saint-Louis
Demba Poule	Laptot	Environ 25 ans	M	Pays de Saloum
Lenvé	Laptot	Environ 18 ans	M	Pays de Serrere
Boucary	Laptot	Environ 25 ans	M	Pays Bambara
Guiléne (nègre)	Laptot	25 ans	M	Natif du Waalo
Sophie (nègresse)	Domestique	24 ans	F	Native du pays Bahol
Manvioye	Calfat	Environ 25 ans		Natif du pays yolof
Antoine Yaye (homme de couleur)	Cuisinier	Environ, 28 ans	M	Natif du pays Baol
Baboure	Pileuse	10 ans	F	Saint-Louis

**Tableau constitué à partir de données extraites des archives notariées de Saint-Louis sous- série 4Z2 du fonds AOF (1786-1856).**

<sup>146</sup>L'ethnicité, ici, à l'idée de Sydney W. Mintz « L'ethnicité, au contraire, se réfère à des caractères déterminés par renvoi la culture, comme la langue, la façon de se vêtir ou de se nourrir ou d'autres aspects du comportement social qui ne sont pas directement liés à des différences physique » dans son article : « Différences ethniques et uniformité du système de la plantation », in *Diouf (dir.) et Bosma, Histoires et identités dans la Caraïbe. Trajectoire plurielles*, Karthala- Séphis, 2004, p.194

En s'appuyant sur ce panneau, on remarque que le groupe des auxiliaires était très composite. Ils provenaient de différents horizons et avaient des origines ethniques aussi très hétérogènes. Il y avait des indigènes libres wolof de Saint-Louis et dans sa majorité des captifs de cases ou des mulâtres. Parmi eux on trouvait des migrants saisonniers recrutés parmi les Soninké et les Halpulaar'en du haut du fleuve. « En effet, si quelque nègres se livrèrent volontairement, et comme mercenaire aux travaux du comptoir, ce furent en grande partie des Fouls et des saracolets, qui, pressés de se procurer quelques denrées européennes, consentaient à quitter leur pays pour quelque temps<sup>147</sup>».

D'une manière générale, les auxiliaires indigènes n'étaient pas étrangers à l'espace sénégalais. Certes, dans les différents documents parcourus nulle mention de leur origine de manière précise sauf dans les archives notariées, où cela transparait mais pas de manière systématique, à travers le dépouillement des actes d'enregistrements de décès, d'affranchissements, de garantie... Mais là aussi les auxiliaires n'étaient pas désignés par leur appartenance ethnique mais plutôt par leur lieu d'origine. Un tel constat peut être lié au fait que les populations africaines étaient classées par les concepteurs du « savoir colonial » selon des critères en premier lieu d'ordre géographique, en second lieu d'ordre culturel afin de cacher à leurs concurrents les contacts indigènes qui leurs fournissaient les produits locaux<sup>148</sup>.

Certains laptots, qui formaient les équipages des barques pour le voyage de Galam, étaient d'ethnie Peul ou Bambara à l'image de Samba Bambara, originaire du Galam, qui avait fondé un foyer à Saint-Louis<sup>149</sup>. Mais, il y avait aussi des laptots d'ethnie wolof. Ils provenaient du Djolof comme Manvioye âgé d'environ 25 ans<sup>150</sup>. Tandis que d'autres comme Latir Hongué et Alassane, venaient respectivement de Bahol et du Saloum<sup>151</sup>. Parmi eux quelques uns étaient issus de la « grande terre » à l'image de Guirane, charpentier, âgé de trente six à quarante ans<sup>152</sup>. Cependant les maîtres de barques, capitaines des embarcations composant la flottille de la concession, étaient d'origine wolof ou mulâtre. Brüe dit « qu'ils étaient très dévoués à leur compagnie<sup>153</sup>». Ils étaient basés à Saint-Louis. On pouvait nommer Moussa, chef des pilotes à la barre du Sénégal, né à Guet Ndar, âgé de trente un ans<sup>154</sup>. D'autres étaient originaires du Waalo comme Guilene, laptot, âgé de vingt cinq ans<sup>155</sup>. Les auxiliaires indigènes provenaient donc des différents États du fleuve et à l'intérieur du comptoir de Saint-Louis. Bien que l'île

<sup>147</sup>Thompson M., *Op. cit.*, 1992, p 274-303.

<sup>148</sup>« La mise en place des peuplades (1816-1853) » in [af/d\\_fichiers11/chapitre1.html](#), consulté le 10 mai 2010

<sup>149</sup>Delcourt, *Op. cit.* p.129

<sup>150</sup>ANS 4Z2 (4) n°64, 17 juillet 1817 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.

<sup>151</sup>ANS 4Z2 (28) n°49, 24 Février 1843 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.

<sup>152</sup>ANS 4Z2 (4) n°106, 12 Octobre ou Novembre 1817 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.

<sup>153</sup>Delcourt A., 1952, *Op. cit.* p. 130

<sup>154</sup>ANS 4Z2 (4) n°10, 12 Mai 1845 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.

<sup>155</sup>ANS 4Z2 (4) n°9, 12 Mai 1845 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.

était un établissement commercial, elle était aussi le point de départ et d'aboutissement de réseaux de relations socio-économiques multiformes qui lui conférait donc une place d'attraction. Ainsi, le comptoir symbolisait le centre de la colonie du Sénégal et du commerce avec l'hinterland. Sa position insulaire par rapport au grand ensemble lui consacrait alors l'organisation d'une vaste arrière zone constituée essentiellement par les pays du fleuve (Waaloo, Fuuta, Gajaaga, pays maures)<sup>156</sup>.

*« In the late seventeenth and early eighteenth century the majority of the laptots were free laborers from Waalo and northern Kajoor and Fuuta, who worked alongside French sailors and soldiers and company officials<sup>157</sup> ».*

Du fait de leur proximité au comptoir, de la pratique de l'esclavage et de la situation parfois infernale à l'interne, ces différentes entités politiques créaient des niches pourvoyeuses de main d'œuvre indigène pour le comptoir. En dehors, des États du fleuve, il y a des populations provenant des différents territoires du Ségou appelés des auxiliaires Bambara. Car, la précarité des relations de bon voisinage entre ces États, les rezzou ou pillages en vue de réduire l'autre en captivité, les exactions de quelques chefs sans scrupule à l'endroit de leur sujet et l'abandon de l'agriculture par les paysans avaient finalement favorisé la migration des ruraux vers l'île. Tous ces facteurs ont contribué à produire une masse ouvrière indigène dans l'île de Saint-Louis. Mais également, à l'intérieur du comptoir, la pratique de l'esclavage et la reproduction naturelle des esclaves avaient fortement concouru au même titre que ces facteurs précités à l'existence et à la diversité des origines des ouvriers indigènes. Ainsi, ce groupement professionnel avait en son sein des acteurs aux origines sociales et géographiques diverses cherchant précisément à améliorer leurs conditions sociales et à obtenir une mobilité sociale impossible dans le territoire d'origine où la militarisation du pouvoir et la dépravation sociale sévices.

## **II- Statuts sociaux des auxiliaires**

---

<sup>156</sup>Kane M., « L'esclavage à Saint-Louis et à Gorée à travers les archives notariées : 1817-1848 », mémoire de maîtrise, UCAD, p. 21

<sup>157</sup>Searing J., *Op. cit.*, p. 77

En dehors de la pluralité de leurs lieux d'origine, les auxiliaires indigènes appartenaient à trois groupes sociaux : les mulâtres, les habitants libres et les captifs de case.

### **1-Mulâtres : une classe mitoyenne**

*« C'est le produit d'une race d'hommes forts de leur culture occidentale, de leur pouvoir politique et de mères noires prêtes à transmettre, outre leur robustesse au climat, leur imprégnation du passé, et leur lien avec le continent africain<sup>158</sup> ».*

En effet, le concubinage entre Européens et captives, dans les premiers moments du comptoir, donnait naissance à une communauté intermédiaire, celle des mulâtres. D'origine française à Saint-Louis, ils dominaient le commerce et étaient les interlocuteurs des souverains du fleuve. Quelques uns des mulâtres demeuraient esclaves mais de fait, leur condition n'était jamais celle des captifs de case. Ils étaient à la tête des matelots et des miliciens qui assistaient les traitants<sup>159</sup>. De plus l'enfant, né entre un Européen et une Africaine, « bénéficiait des biens que laissait l'Européen à son départ, de la connaissance de sa langue<sup>160</sup> ». Ils finissaient généralement par être reconnus de leurs pères et disposaient ainsi d'un statut particulier qui les affranchissait dans la majeure partie des cas de toute servilité à l'image de Jean Feuilletaine, captif mulâtre, âgé de vingt huit ans<sup>161</sup>. D'ailleurs, certains mulâtres comme François Pellegrin étaient « employés au service pour ouvriers ou matelots au passage de la barre mais toujours comme maîtres, étant nés de Français et non comme esclaves quand bien même leur mère eût été esclave<sup>162</sup> ».

### **2-Habitants libres**

La population locale de Saint-Louis se divisait en deux classes : les habitants libres et leurs captifs. Les habitants libres étaient des hommes qui n'avaient pas connu la servilité. Cependant, selon Boilat, ils étaient libres au XIX<sup>e</sup> siècle :

*« Les gourmets ou noirs baptisés, qui sont instruits et honorables par leur bonne conduite et leur rang dans la société. Ils sont aussi traitants et leur femmes sont appelées Signares, et s'attirent par leurs bonnes mœurs le respect de tous les honnêtes gens<sup>163</sup> ».*

<sup>158</sup>Ress N., « Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale : Émergence d'une société métissée originale : 1658-1854 ». Paris, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1983, p. 55

<sup>159</sup>Sinou A., *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Éditions Karthala & ORSTOM, Paris, 1993, p. 33

<sup>160</sup>*Id.*, p. 33

<sup>161</sup>ANS 4Z2 (4) n°64, 17 juillet 1817, Saint-Louis, Arrêt d'affranchissement

<sup>162</sup>ANF-C6/15 Mémoire de Adanson sur le Sénégal, 1773 in Gueye Mbaye, *Op. cit.*, in *Samb (dir.)* 2000, p. 23

<sup>163</sup>Boilat A., *Op. cit.*, p. 212

Toutefois, il faut souligner qu'une telle assertion a une connotation péjorative et raciste à l'endroit de la population non catholique. Au courant des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, dans le milieu officiel français, l'évangélisation et l'assimilation des masses africaines avaient pris une certaine allure à Saint-Louis. Ces propos de Boilat peuvent être replacés dans ce contexte où l'idéologie des hommes d'église diffusait un discours chargé d'altérités servant à gommer le paradigme islamique porteur de progrès au regard de la population indigène de cette époque. En dehors de ces mulâtres, d'autres Africains jouissaient d'un rang d'homme libre ou « habitant ». Il s'agit de familles musulmanes jamais réduites en esclavage et tenant un rang honorable au sein de la société<sup>164</sup>. Ces Africains libres, chrétiens ou musulmans, étaient tous tournés vers les activités commerciales dans la mesure où dans le comptoir les activités agricoles n'étaient pas trop prisées. Ainsi, s'ils n'étaient pas traitants à leur propre compte ils se mettaient au service des compagnies de commerce comme laptot, timonier à l'image de Charles Thévenot, afin de tirer profits de ce commerce qui occupait toutes les activités des habitants de l'île<sup>165</sup>.

### 3-Captifs de case

Le captif de case ou de naissance *jaam Juddu*, né le plus souvent de parents eux-mêmes esclaves, était plutôt destiné aux travaux domestiques. Situé au bas de l'échelle sociale et considéré comme une propriété privée, il vivait dans la demeure du maître à qui il versait la moitié de son salaire lorsqu'il le louait auprès des compagnies, aux particuliers ou à l'administration<sup>166</sup>. Avec la traite atlantique, l'esclavage domestique créait à Gorée comme à Saint-Louis « une société modelée par une production esclavagiste » où l'esclave demeurait la seule richesse ou la force productive de ressources<sup>167</sup>. Cet esclavage de manière parallèle lia son sort avec l'essor fulgurant de l'économie fluviale du comptoir. Le recensement de Juillet 1758 montre l'importance de la captivité domestique à Saint-Louis. Car les habitants libres et mulâtres possédaient beaucoup d'esclaves à l'image de Louise Pindatica (habitante libre) qui en avait 47, Marie Jacques Arnaud (mulâtresse) disposait de plus de 52. En 1779, le dénombrement des natifs au Sénégal révélait le poids démographique et la supériorité numérique des captifs sur les hommes libres : 1858 sur 3018 habitants. Ce rapport de

---

<sup>164</sup>*Id.*, p. 212

<sup>165</sup>Mbaye S., « Commerce et politique à Saint-Louis de 1758 à 1848. », *Ethiopiennes n°24, revue socialiste de culture négro-africain*, octobre 1980, [http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id\\_article=781](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id_article=781), mardi 13 octobre 2009

<sup>166</sup>Camara A. & Benoist J. R., *Histoire de Gorée*, Maisonneuve & Larose, 2003, Paris, p. 35

<sup>167</sup>*Id.*

supériorité permanente demeurait jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et passe de 5000 captifs en 1819 à 6118 sur 10797 habitants en 1835<sup>168</sup>.

Les captifs hommes étaient laptots, maîtres de langues, charpentiers, calfats, porteurs etc. Les captives étaient domestiques ou pileuses durant les traites sur le fleuve. L'usage leur permettait de posséder et certains d'entre eux comme Scipion capitaine de barque avaient même des captifs, sans compter les embarcations et autres objets destinés à la traite<sup>169</sup>. Ainsi, dans l'inventaire après décès du 13 novembre 1818 relatif à la succession d'Adélaïde La Ferrière qui possédait 90 captifs, on décompte 34 hommes, dont « Charlis appartenant à Bouri, captive de la maison<sup>170</sup> ». Le captif pouvait se marier, les formes de son union ne différaient pas de celles usitées pour les hommes libres d'après Badji :

*« Les captifs de case ne peuvent pas être considérés seulement comme des choses, ce qui sera la conception romaine. L'esclave de case peut se marier, est capable de passer des actes juridiques. Les esclaves étaient bien traités. Ce n'était évidemment pas un sentiment de tendresse qui poussait les maîtres à bien traiter leurs captifs « domestiques ». Leur intérêt matériel était en jeu car les esclaves étaient le fondement de la richesse familiale, si étroitement liée à la fortune personnelle du maître<sup>171</sup> ».*

Malgré cela, cette relative « douceur » dans le traitement ne doit pas amener à négliger ou à occulter le poids réel de l'esclavage domestique. Il a eu à déshumaniser et à dépersonnaliser une bonne frange de la population sénégalaise qui porte encore aujourd'hui les macules de la servilité. De plus, le captif n'avait pas de famille propre, car il appartenait à son maître qui disposait de lui. Il n'avait pas de nom patronymique. Certes, il existait des cas particuliers où les captifs de case pouvaient avoir des patronymes : Volette Gueye (héritage de feu Charlotte Bishop, 18 mai 1818)<sup>172</sup>. Il s'y ajoute que l'esclave était classé au ban de la société.

*« L'esclave étant considéré comme un bien meuble, on le vend, on l'achète, on le donne, on l'hypothèque, on l'acquiert par succession ou dans une constitution de dot, mais également on peut lui accorder la liberté<sup>173</sup> ».*

<sup>168</sup>C6-14 ANF : Recensement de la population de Saint-Louis d'après le « Tableau des habitants existant au Sénégal au premier juillet 1758 », in *Sène M.*, 1998, p. 51.

<sup>169</sup>Saugnier, 1792, *Op. cit.* p. 162

<sup>170</sup>Mbaye S., « L'esclavage domestique à Saint-Louis à travers les archives notariées (1817-1848) », in *Samb (dir.)* 2000, p. 145

<sup>171</sup>Badji M., « Droits naturels, Droits de l'homme et Esclavage. L'exemple du Sénégal. Analyse Historique du XVII<sup>e</sup> siècle à l'indépendance. » Thèse Doctorat en droit, université Grenoble II, 1998, p. 17

<sup>172</sup>Mbaye S., in *Samb (dir.)*, 2000, p. 148

<sup>173</sup>Id. p. 148

La vente se faisait de gré à gré et souvent elle peut être publique<sup>174</sup>. Enfin, la vente pouvait se faire avec « la faculté de réméré » jusqu'à un temps bien déterminé<sup>175</sup>. L'esclave pouvait faire l'objet d'une donation entre vifs<sup>176</sup>. En outre, la libération d'un captif se présentait sous diverses formes. Ceci pouvait être pour « service rendu »<sup>177</sup>. Il arrivait que le captif, ayant amassé le pécule nécessaire, rachète sa liberté ou qu'un homme libre achète une captive pour la libérer des liens de la servitude et en faire une épouse<sup>178</sup>. Un propriétaire pouvait, dans son testament, s'engager à libérer tel ou tel captif après son décès<sup>179</sup>. De plus, un maître pouvait hypothéquer son captif comme garantie<sup>180</sup>. Durant les mariages les esclaves représentaient dans les dots comme patrimoine<sup>181</sup>. Lors des successions après décès ils étaient recensés dans les inventaires et répartis équitablement<sup>182</sup>.

L'accentuation de l'esclavage domestique, observée avec la dynamique atlantique, perpétuait et renforçait, d'une part, la structure duale entre homme libre et esclave dans la société Saint-Louisienne. D'autre part, avec l'essor des activités commerciales sur le fleuve Sénégal, elle développait de manière endogène une demande beaucoup plus accrue de la main d'œuvre captive comme auxiliaire indigène auprès des négriers.

---

<sup>174</sup> ANS 4Z3 (4) n°17 bis, 29 Mars 1817 Saint-Louis : vente public captif de Etienne Blondin.

<sup>175</sup> ANS 4Z2 (28) n°191, 18 novembre 1846 Saint-Louis : vente captive par Armstrong à Marie Samba.

<sup>176</sup> ANS 4Z2 (8) n°241, 28 Novembre 1820 Saint-Louis : donation entre vifs Hélène Laisne à Ibrahima.

<sup>177</sup> ANS 4Z2 (28) n°46, 12 Mai 1846 Saint-Louis : affranchissement par Labouré au profit de Coura Ndiaye.

<sup>178</sup> ANS 4Z2 (4) n°94, 25 Octobre 1817 Sénégal : affranchissement de Magvelaine.

<sup>179</sup> ANS 4Z2 (4) n°90, 30 Octobre 1810 Saint-Louis : testament Catherine Dimba.

<sup>180</sup> ANS 4Z2 (28) n°40, 04 Mai 1846 Saint-Louis : obligation hypothécaire par Jharialla à Laboussé.

<sup>181</sup> ANS 4Z2 (28) n°66, 06 Juin 1846 Saint-Louis : contrat de mariage entre Ambroise et Marie Blonvin.

<sup>182</sup> ANS 4Z2 (4) n°92, 20 Octobre 1817 Saint-Louis : inventaire Charlotte Bishopp.

ANS 4Z2 (28) n°90, 28 Juillet 1846 Saint-Louis : partage entre Jean Jacque, Evmouo, Eliza de la succession de Salyamina Warin.



## Chapitre IV. Les auxiliaires indigènes : niveau de vie, genre de vie

### I-Habitat et habillement

#### 1-L'habitat : enjeux de pouvoir et de servitude entre maître et captifs de case



Titre & source : Figure n°30 : **intérieur de maison de Gorée**. Dessin de F. de Bérard, diffusé dans le « Tour du monde », 1861, p. 31, in Sinou Alain, *Comptoir et villes coloniales, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, p. 79, Éditions Karthala & Orstom, 1993.

Au début de l'installation, la population indigène habitait dans des tapades. Les riches commerçants de la ville vivaient dans des cases en pailles édifiées par leurs captifs de case<sup>183</sup>. Saint-Louis était un comptoir où les paillotes envahissaient le paysage ressemblant beaucoup plus à une chaumière qu'à une ville urbanisée<sup>184</sup>. Cependant, l'occupation spatiale et l'organisation sociale le distinguaient de tout modèle d'habitation indigène. Ainsi elle était le reflet d'une urbanisation au croisé des techniques architecturales occidentales et africaines. En outre, il existait une division de l'espace et un modèle d'occupation de l'île qui ne pouvaient pas renvoyer à une sorte de ségrégation spatiale ou raciale entre Européens et Africains dans le comptoir même s'il y avait une nette opposition entre le Sud et le Nord de l'île sur leur pratique religieuse. Le quartier Sud ou *Kertian* était le domaine des riches propriétaires

<sup>183</sup>Sinou A., « Saint-Louis au début du XIX siècle : du comptoir à la ville », *Cahiers d'études africaines*, 1989, volume 29, n°115, p.379.

<sup>184</sup>Id

mulâtres ou chrétiennes et des Européens. Tandis que le Nord ou *Loodo* abritait la majorité des habitants libres musulmans et leurs captifs de case qui habitaient, à sa pointe extrême, dans des « gallo »<sup>185</sup>.

Avec l'essor du commerce fluvial au courant du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, les habitants libres et mulâtres ayant fait fortune modifiaient le paysage urbain de la ville par la construction de domiciles en dur faite de pierres importées des îles Canaries ou de briques cuites faites sur place<sup>186</sup>. Ainsi les Signares se retrouvaient avec des maisons à étages dont les rez-de-chaussée étaient des captiveries privées. Elles concédaient à leurs captifs de case, dans l'enceinte de leurs demeures, un lopin de terre pour bâtir leurs cases en paille. C'est dans ce cadre de proximité mais d'exclusion sociale que s'érigeaient dans une même enceinte familiale deux types de logis. La demeure du maître en brique et les cases de ses captifs en paille. Cette configuration de l'espace domestique laissait transparaître les jeux de pouvoirs et de domination qui s'exerçaient entre ces deux groupes sociaux.

D'ailleurs sur la photo en dessus, l'architecture imposante de la maison du maître surplombait et obstruait celles des captifs dont les tapades n'avaient qu'une vue négligée. La nature et le positionnement de leur cases renvoyaient à l'image de l'esclave courbant l'échine et ne voulant pas se décaler de la terre en signe de soubassement et d'imploration à l'égard du maître. Tandis que, le bâtiment en dur réservé aux maîtres symbolisait l'autorité, la richesse et une sorte de pouvoir séculaire et de sacralité dans la place. C'était aussi le lieu du confort et du décor qui accueillait les personnes importantes et les hôtes. Cette dichotomie de l'espace traçait une sorte de « frontière foncière », faisant de l'emplacement des captifs une zone où se déroulaient les tâches domestiques; l'endroit, par excellence, où l'on gardait les outils pour les besoins de la traite<sup>187</sup>. Cette occupation spatiale donc n'était pas neutre et apparaissait plutôt comme quelque chose de réfléchi et systématisée par des valeurs sociales qui rappelaient à chaque groupe sa place et son honorabilité au sein de la société. Ainsi, les enfants des esclaves et ceux de leurs maîtres se côtoyaient, grandissaient et jouaient ensemble sans partager un destin commun. D'ailleurs, Saugnier nous fait une description minutieuse des cases des captifs c'est à dire les laptots, charpentiers ou pileuses (de statut esclave) :

*« Leurs cases environnent la demeure de l'habitant nègre. Elles ont la forme de grandes ruches à miel, & sont soutenues par quatre piquets. Le comble peut avoir douze à quinze*

<sup>185</sup>Ibid. D'après Sinou « gallo » c'est « nom qui, au Cayor et au Waalo, désigne les cases des esclaves. »

<sup>186</sup>Id., Ibid. p. 379.

<sup>187</sup>Figure 30 : intérieur de maison de Gorée. Dessin de F. de Bérard, diffusé dans le « Tour du monde », 1861, p. 31, in Sinou Alain, *Comptoir et villes coloniales, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, p. 79, Éditions Karthala & Orstom, 1993

*pieds d'élévation : la largeur des cases est ordinairement de 10 à 12 pieds en tous sens. Les lits font des claies posées sur des traverses, soutenues par de petites fourches qui s'élèvent à un pied de terre : Ils s'y couchent pêle-mêle, hommes, femmes, filles & garçons. On fait le feu au milieu de la case, & il faut être nègre pour résister à la fumée, qui n'ayant point d'autre issue que la porte, remplit entièrement leur demeures<sup>188</sup>».*

Ceci témoigne qu'à l'image du logis, le mobilier était rustique et la décoration n'y tenait pas une grande place. Cette structuration, qui transparaît dans le logis et le mobilier, faisait ressortir tous les écarts existant entre maîtres et captifs de case sur l'île. L'existence des cases en paille à l'intérieur des riches domiciles des propriétés d'esclaves était aussi une façon pour la riche classe marchande locale de montrer son opulence et sa réussite dans les affaires et surtout de se prêter au jeu de rivalité dans ce groupe. En outre, cette stratification sociale, au delà de l'habitat et ses symboles, était visible dans les modes d'habillement.

---

<sup>188</sup>Saugnier, *Op. cit.* .p. 122

Titre & source. Figure n°18, **ouvriers d'art de Saint-Louis**, p.37 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.



Titre & source. Figure n°66, **maître de langues**, p. 103 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.

## **2-Chez les auxiliaires indigènes l'accoutrement est une affaire de catégorie professionnelle...**

L'accoutrement des auxiliaires avait des touches différentes selon les circonstances et les effets du climat. En conséquence, que l'on soit en période festive, de deuil ou de travail le port vestimentaire n'était pas le même. De plus, ils portaient des habits selon leur situation financière et de famille. Vu leur hétérogénéité et leur différence de positions sociales, chaque corps de métiers s'habillait alors différemment et pouvait avoir plusieurs tenues vestimentaires à la fois. Avec l'essor des activités commerciales, la hiérarchisation et la spécialisation aux différents corps de métiers de la marine marchande ou militaire, le comptoir de Saint-Louis connaissait des changements majeurs et l'uniforme faisait partie du port vestimentaire des indigènes. Ainsi les auxiliaires indigènes portaient des tenues confectionnées par les « différents ports négriers français », mais aussi par celles faites par « les tailleurs locaux »<sup>189</sup>.

Les calfats, les charpentiers ou les maîtres de l'art «... portent un pantalon sur lequel ils laissent tomber leurs chemises en guise de redingote et une veste. Ils avaient quelques fois des pantalons à sous pieds pour les jours de fête<sup>190</sup>...». Les ouvriers artisans n'étaient pas richement vêtus. Leur rang social d'homme castré ou de captif et leur modeste revenu, comparé aux maîtres de langues, ne leur permettaient pas de porter certains costumes à la mode. Leurs activités professionnelles, relevant du travail manuel, ne nécessitaient pas de luxe. Ils avaient une touche frivole. Leurs chaussures, types babouches ou sandales en cuir, étaient grosses et non discrètes comme en témoigne la figure n°18<sup>191</sup>.

Tandis que les maîtres de langues jouissaient d'un prestige social et d'une certaine notoriété. D'ailleurs, hommes publics et courtisans à la fois, leur costume frisait l'admiration et le respect. L'habit leur servait de manteau ou de couverture sociale afin de gagner la confiance de leurs employés. Durant leur séjour sur le comptoir et dans les moments festifs ou dîners d'affaires, pour faire bonne impression, ils revêtaient de beaux draps pour laisser paraître leur carrure et leur posture sociale. D'origines nobles, ils étaient le plus souvent des marabouts africains ou maures qui portaient des « *grand boubou* » avec une barbe saillant pour mettre en exergue leur sagesse ou leur religiosité. Derrière cette apparence laissait apparaître des influences que l'on pouvait bien rattacher à l'usage du symbolisme religieux,

---

<sup>189</sup>Boilat A, *Op. cit*, p. 7, 8, 9

<sup>190</sup>Id.

<sup>191</sup>Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] /Source : Bibliothèque nationale de France, [http : //catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb384443463/description](http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb384443463/description), figure n°23

mystique ou ésotérique comme l'atteste la figure n°66<sup>192</sup>. Cela pouvait bien être aussi une sorte de marque de distinction et d'honorabilité qu'ils voulaient imposer à leurs égards. Cet habillement, recouvrant tout le corps jusqu'aux pieds, était le signe de la gloire qui enveloppait le maître de langues durant cette époque. De plus, dans le comptoir de *Ndar*, s'habiller correctement était une sorte d'ennoblissement pour les indigènes qui côtoyaient les Européens. Dans ce cadre, l'habillement était le symbole de statut chez la population locale. Dans l'île on pouvait aisément évaluer le statut d'une personne car l'apparence était une sorte de caution implicite<sup>193</sup>. Ainsi, afficher une posture hors norme, n'accordait pas du crédit ou du succès aux maîtres de langues dans les affaires.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>192</sup>Id., figure n°70

<sup>193</sup>Lire à propos le roman d'Abdoulaye Sadj, *Nini la mulâtresse*.



Titre & source. Figure n°127, **interprètes indigènes attachés aux commandants du haut Sénégal**, p. 227, extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeannot, dess. Auteur : Jeannot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.



Titre & source. Figure n°126, **auxiliaires Bambara suivant les colonnes Françaises**, p. 225 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeannot, dess. Auteur : Jeannot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.

Cependant, sur le fleuve pour les besoins professionnels, comme ils se chargeaient de marchander pour leurs clientèles européennes et de défendre leurs intérêts, ils s'habillaient différemment. Leur allure ressemblait à celle des aristocrates indigènes de l'intérieur ou des guerriers *ceddo* de l'époque à l'image de ces interprètes indigènes sur la figure n°127<sup>194</sup>. Ils enfilaient des manteaux royaux. L'attention apportée au costume était renforcée par l'armure composée d'un long sabre et d'une arme à feu, des bottes remontées aux genoux. Ceci introduisait les éléments liés à la virilité, à l'engagement, à la détermination en à découdre avec l'adversité dans les affaires.

Par contre « Les laptots, qui servent à tout, n'ont qu'une petite culotte et un espèce de chemise par-dessus leurs épaules. La culotte s'appelle dhiata et la chemise mboube<sup>195</sup>». Ils portaient aussi des sandales en laine de cuir. Ce style vestimentaire des laptots laissait apparaître leur apparence désinvolture et leur condition d'homme d'une classe nécessiteuse. Leurs accoutrements n'avaient rien de reluisant, d'autant plus qu'ils étaient en charge des activités les plus ingrats et corvéables. En outre, la vie rude à bord des navires nécessitait des vêtements simples, solides, pratiques afin de ne pas être gêné dans leurs tâches quotidiennes ou bien lorsqu'ils livraient bataille lors des accrochages sur le long du fleuve. Cependant, divers accessoires étaient rattachés au look. Là, aussi, on jouait sur la notion de virilité en mettant en avant les accessoires guerriers (arme à feu, machette, couteau de poche...). Ces mêmes influences météorologiques associées avec des éléments issus du fétichisme (gris-gris) et ceux issus de la culture traditionnelle folklorique (le bonnet ou le chapeau de *koussabe* de Galam) apporteront une vue extravagante à l'allure avec l'usage d'accessoires souvent exubérants ou à l'inverse des normes afin de masquer la fébrilité du corps ou de dégager un visage terrifiant dans le but de faire peur ou d'intimider l'adversaire à l'image de ces auxiliaires Bambara sur la figure n°126<sup>196</sup>. Mais, en dehors du travail leur accoutrement habituel ne se dissociait pas du modèle type sénégalais de rang modeste.

---

<sup>194</sup>Titre, *Op. cit.*, figure n°13

<sup>195</sup>Boilat A, *Op. cit.* p. 7, 8, 9

<sup>196</sup>Titre, *Op. cit.*, figure n°132



Titre & source. Figure n°25, **captive oulove**, p. 48 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.



Titre & source. Figure n°77, **groupe de captives préparant le couscous**, p. 120 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.

Enfin, les pileuses « n'ont pour tout habit qu'un pagne très court qui couvre leur région lombaires tenue qu'elles se couvrent la poitrine d'une espèce de camisole appelée mboube<sup>197</sup>». Mais on pouvait trouver aussi un autre modèle avec la figure n°25 sur laquelle la captive Wolof, portant unealebasse sur la tête, enfilait un pagne se déroulant autour des reins et le reste du torse nu laissant apparaître la volupté de ses seins<sup>198</sup>. Cette touche assez insouciantefaisait parallèle à une autre avec la figure n°77 où parmi les pileuses préparant le couscouss seule la grande dame était totalement vêtue. Pratiquement, on les voyait sans parures ou chaussures et elles étaient mal vêtues. Les vêtements sont accessoirisés et sobres<sup>199</sup>. Les pileuses surtout de statut captif ne s'habillaient pas donc comme leur compagnon de fortune les Signares pour des raisons pratiques liées à leurs activités. Il se pourrait aussi que leur accoutrement qui laissait transparaître leur nudité soit lié à une exigence de leurs propriétaires pour dissimuler leur féminité ou une volonté de les marginaliser dans une société jugée trop conformiste. Ce culte de l'apparence dans l'île pouvait donc bien se traduire à l'égard de ces captives par l'utilisation de codes vestimentaires inverses à ceux habituellement utilisés par les libres afin de mieux les renvoyer à leur rang social de humbles dans un environnement où les groupes sociaux pratiquaient des religions monothéistes.

## II-Religion et mœurs

À Saint-Louis, la plupart des auxiliaires indigènes, qui s'activaient autour du commerce sur le fleuve Sénégal, étaient des habitants libres, mulâtres ou des captifs de case en majorité musulmans. Car les communautés chrétiennes de *Ndar* trouvaient inacceptable de réduire un chrétien en captivité. Dès lors, quand l'esclave était baptisé par l'église, il se retrouvait affranchi et libre<sup>200</sup>. Mais selon Saugnier,

*« Blancs ou nègres, Mahométans ou Chrétiens, aucun d'eux n'a jamais connu la bonne foi, elle est entièrement bannie de ce commerce, les paroles d'honneur font comptées pour rien, c'est à qui usera de finesse... Les nègres Yolofo du Sénégal font Chrétiens ou Mahométans, ou plutôt l'un & l'autre ou encore mieux ni l'un ni l'autre ; la religion leur est égale. Ceux de la grande terre sont comme eux, ils ne tiennent à leurs préjugés que pour la forme. Une patte de fer, une masse de verroterie les font changer d'avis à volonté. Par ce moyen on les tourne comme on veut, preuve certaine qu'ils n'ont point de principe de*

<sup>197</sup>Boilat A, *Op. cit.* p. 7, 8, 9

<sup>198</sup>Titre, *Op. cit.*, figure n° 31

<sup>199</sup>Id., figure n°81

<sup>200</sup>Boilat A, *Op. cit.*, p. 213

*religion; mais qu'ils ne suivent que des coutumes reçues...Ce blanc le fait, disent-ils, il a plus de connaissance que moi, pourquoi ne l'imiterais je pas<sup>201</sup>».*

Cette perception de la vie des auxiliaires dans les récits des voyageurs, d'une manière générale, pouvait ne pas être le reflet d'une carence de religiosité ou d'une quelconque mauvaise foi comme le laisse penser Saugnier. Si on regarde plus près dans tous les types de société : mercantiliste, capitaliste, esclavagiste ou autre, les relations entre les personnes s'établissent sur la base des intérêts individuels, ce sont donc des rapports de compétition, de concurrence pour la recherche de plus profit. D'ailleurs, les échanges commerciaux sont toujours dominés par la diversité des intérêts et des calculs<sup>202</sup>. C'était pour cela que les laptots, en parfaite connivence avec certains commis, pratiquaient sur le dos de la Compagnie la contrebande du sel lors du commerce de Galam. De plus, cette absence d'équité et de loyauté dans les rapports commerciaux s'expliquait par les profondes transformations et traumatismes subis par les sociétés sénégalaises. La traite négrière créait une situation de détérioration économique et sociale, qui engendrait de profondes disparités sociales. Les « rapports monétaires » parasitaient l'essentiel des rapports sociaux. En d'autres termes le système de la traite fonctionnait avec des hommes qui, en présence ou en l'absence de tout « code de moralité » dans le travail, pensaient faire fortune par tous les moyens passant de la ruse au vol. Au même moment, les auxiliaires indigènes étaient aussi gagnés par la démoralisation. Car, « le vol sans parler d'autres enseignements moins officiels, porte aux mœurs une atteinte des plus graves, et que les habitudes prises à la traite rejaillissent plus ou moins dans leur vie privée<sup>203</sup>».

En dépit de cela, il faut préciser que ce phénomène était intimement lié à la nature même du commerce des esclaves qui était une forme d'échange qui déshumanisait et dépersonnalisait ses acteurs dans un environnement social où les modèles de conduite ou d'inconduite étaient brouillés, la foi, l'équité ou tous autres qualités humaines devenaient, elles aussi, floues. Ainsi chacun des acteurs de la traite voulait se tailler une place et un statut, de par sa compétence et ses mérites personnels. De plus, l'enseignement des théologiens de l'islam à cette époque inculquait aux musulmans que voler l'Européen n'avait rien de mécréant à la limite cela paraissait normal. Mais aussi cette représentation caricaturale que faisaient les différents récits de voyage sur la mentalité ou la moralité des ouvriers indigènes, agents et sujets africains impliqués dans la traite était fortement chargée d'altérités et de stigmates dans

---

<sup>201</sup>Saugnier, *Op. cit.* p. 122, 123, 124

<sup>202</sup>Rocher G., *Op. cit.*, p. 53

<sup>203</sup>Raffanel A., 1856, *Op. cit.* p. 173

le but de justifier la bonne cause de leurs activités ou une manière implicite de se dédouaner de la barbarie du système. Cette caricature religieuse sur les auxiliaires indigènes la plupart du temps biaisée était aussi valable en ce qui concerne leurs mœurs même si très souvent dans les narrations des voyageurs, on louait leur qualité et bravoure lors du passage de la barre ou durant le voyage de Galam.

*« On les voit affronter en chantant les plus grands dangers, ils ne craignent ni fusil, ni canon. Les caïmans ou crocodiles ne peuvent les effrayer, ne les empêche point de se jeter à l'eau si la manœuvre de navire l'exige... Ces belles qualités qui les distinguent, & dont ils font gloire les garantissent point de la contagion du pays qui les porte tous à la rapine : c'est à qui usera de plus de ruses pour surprendre & frauder. Il est croire que les Européens n'ont pas moins donné lieu à ces défauts que les instructions de leurs marabouts, qui les engagent à voler les Chrétiens le plus qu'ils peuvent<sup>204</sup>».*

On possède peu d'informations sur la vie des auxiliaires indigènes et leurs attitudes dans leur quotidien, mais il est sûr qu'ils avaient adopté un certain nombre d'habitudes et de comportements apportés au-delà des mers par leurs compagnons étrangers, quand ils ne les avaient pas acquis directement lors de leur séjour le long du fleuve durant le voyage de Galam (jeu de carte, alcoolisme, vie de débauche, vol, contrebande). Comme ils étaient également un des canaux par lesquels la « modernité » venait irriguer la société, certains officiels français à l'image de Delcourt les considéraient comme « des éléments perturbateurs<sup>205</sup>». Ils étaient très souvent accusés par les autorités de la Compagnie de troubler leurs activités commerciales. Pour ces derniers, ils étaient toujours à l'origine des instabilités des villages du fleuve lors de leur passage. Ainsi, « le 6 août 1720, le gouverneur de Galam transmettait au directeur général la plainte qu'il avait reçue de nègres à qui, l'année précédente, des laptots de la barque de traite L'Union avaient dérobé deux canots sur le fleuve<sup>206</sup>».

Miliciens, médiateurs et innovateurs, les auxiliaires étaient, aux yeux des autorités, facteurs de troubles. Les Français ne les considéraient pas avec moins de suspicion : le concubinage était une source de désordres moraux qui portaient atteinte au prestige de leur drapeau, de contestations sans fin qui les sollicitaient constamment et qui compliquaient surtout leurs relations avec l'aristocratie autochtone. Nombreux étaient les chefs indigènes qui faisaient des rapports accablants aux autorités françaises pour se plaindre de l'agissement ou du comportement de certains auxiliaires à l'égard de leurs sujets. Parmi eux, « le chef du village

<sup>204</sup>Saugnier, *Op. cit.*, p. 123

<sup>205</sup>Delcourt., *Op. cit.*, p. 129

<sup>206</sup>*Id.*

de Tamboucan, en Galam, se plaignit à Charpentier du rapt d'un de ses captifs de case par un des laptots de la barque la fidèle. Guiabé, le chef du village soupçonnait particulièrement un certain Maliguion qui avait (eu) une grande liaison avec (ce captif) à Tamboucan... outre le captif de Guiabé ils avaient encore enlevé deux femmes du village<sup>207</sup>».

Cette incapacité des Français à contrôler les ouvriers indigènes n'était pas simplement due à « l'indiscipline » des auxiliaires mais à un manque criard de législation dotée de leviers assez puissants et capables de sévir en cas de dérives dans le cadre du travail. De plus, la dépendance envers ces auxiliaires indigènes était vitale. Par conséquent condamner ou emprisonner des ouvriers, c'était se retrouver face à un déficit du personnel. En dehors de la méfiance à leur égard, les comportements et agitations des auxiliaires indigènes, lors de leur séjour sur le fleuve, étaient perçus par la population locale sous différents angles. Certaines les considéraient comme des acteurs porteurs de réussite sociale et de progrès. D'ailleurs, des femmes de l'intérieur n'hésitaient pas à entretenir avec eux des relations intimes. Au cas contraire, ils étaient assimilés à des esclaves du « maître blanc ». Cette dernière image, le plus souvent leur était étiquetée et ne leur facilitait pas l'exécution de leur travail de plus, les exposait à commettre des forfaits afin de réussir ou de survivre durant leur mission sur le fleuve. Certaines dérives comportementales des auxiliaires sur le Sénégal pouvaient être aussi une forme ou un ensemble de stratégies de survie et d'adaptation dans un milieu hostile. Malgré tout, ils étaient de précieux auxiliaires qui exerçaient des types de travail pénibles et enduraient de nombreuses difficultés dans ce trafic des esclaves pour exercer leurs fonctions et rôles.

---

<sup>207</sup>*Ibid.*

**Troisième partie**  
**Les auxiliaires indigènes : fonctions, rôles et difficultés**  
**dans la traite**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

« La Sénégal était de longue date intégrée à l'économie-monde atlantique dont les habitants ou métis de Saint-Louis ou de Gorée, les marchands et les travailleurs africains libres, les esclaves et les laptots, eux-mêmes libres ou captifs, étaient en quelque sorte les intermédiaires politiques, marchands et culturels<sup>208</sup>... »

Ainsi l'histoire des auxiliaires indigènes était étroitement liée à celle des contacts entre les Européens et les autochtones sur le sol africain. Dans la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal, ils étaient les intermédiaires incontournables entre les commerçants locaux et les négociants européens. Ces derniers s'appuyaient sur cette main d'œuvre locale pour non seulement assurer le bon fonctionnement des activités de traite mais aussi pour mieux ravitailler ce commerce. Qui étaient les auxiliaires indigènes de la traite des esclaves ? Comment et pourquoi étaient-ils auxiliaires ? Ce sont là quelques questions que nous entendons développer dans cette partie du travail afin de cerner leurs conditions de vie, leurs statuts et surtout le degré de leur implication dans les activités de traite. Enfin, nonobstant les fonctions et rôles décisifs qu'ils exerçaient dans le cadre du commerce, les auxiliaires rencontraient multiples obstacles et ils étaient exposés à de nombreuses difficultés dans le cadre du travail.

## **Chapitre V -Les auxiliaires : statuts et représentations dans la traite**

### **I -Les auxiliaires et leurs conditions de travail**

#### **1-Catégorisation et fonctions des auxiliaires**

##### ***a) Les laptots***

Selon Raffanel « un bâtiment de traite abrite les marchandises, l'équipage, ... se compose d'un nombre de laptots qui varie entre sept et dix huit. On compte dans l'île environ 420 bâtiments jaugeant 4,267 tonneaux et employant plus de 2000 laptots<sup>209</sup>. »

Durant la période de la traite, de tous les métiers exercés sur le comptoir de Saint-Louis, le plus avantageux était celui de laptot. Cependant, cette profession en elle-même est difficile à définir. De plus elle n'est pas facile à circonscrire dans la mesure où elle regorgeait en son

<sup>208</sup>Bayart J. F., « Les chemins de la traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'ouest francophone : anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p. 218

<sup>209</sup>Id., p. 86

sein des fonctions multiples allant du garçon de magasin, jardinier, infirmier, marinier en passant par soldat dans un poste du fleuve. Peut être la notion *laptot* dérivé du Wolof était un terme générique désignant tout indigène qui travaillait pour le compte des Européens. Dans un autre sens cela montre que l'emploi des *laptots* n'exigeait pas, en effet, aucune qualification pointue ou l'apprentissage des métiers par les autochtones se faisait sur le tas du fait de la carence de la main d'œuvre. En d'autres termes, cette situation pourrait signifier tout simplement que « le *laptot* était donc bon à tout, et dès lors il ne s'agit plus que de savoir en tirer profit<sup>210</sup>».

Les *laptots* étaient des ouvriers libres ou esclaves que leurs maîtres louaient aux compagnies ou aux traitants pour la durée de leur campagne de traite sur le fleuve ou lors du passage de la barre à l'embouchure. Leurs tâches étaient essentielles dans la conduite de l'activité de la navigation. Non seulement, ils constituaient l'équipage des navires, tiraient les bateaux au cordeau à travers le fleuve et ses affluents mais aussi les *laptots* assuraient, au besoin par les armes, la sécurité des navires et des hommes<sup>211</sup>. Ils se chargeaient d'exécuter aussi les expéditions punitives contre les riverains qui attaquaient le commerce européen et de mettre au fer les esclaves achetés sous les cales des bateaux lors du voyage de Galam. Le développement des activités fluviales lié au commerce de la gomme et des esclaves expliquait la progression fulgurante de leur nombre qui passait « de 1227 en 1826 à 2704 en 1837 répartie dans 406 embarcations<sup>212</sup>».

Face à ce dispositif assez élevé de leur effectif, les *laptots* étaient sans doute la main forte des embarcations, car, en cas de difficultés de passage et de sécurité, ils étaient les premiers à être sollicités. D'ailleurs, les bâtiments de commerce employaient suffisamment de *laptots*, pour la traite de Galam. À bord du *Furet*, étaient embarqués 24 *laptots*<sup>213</sup>. Ce qui laissait présager qu'ils constituaient aussi la majorité du personnel de la navigation. Ils étaient divisés en deux catégories : les *laptots* pour le cabotage sur le fleuve Sénégal et les *laptots* de mer qui s'activaient autour du passage de la barre de Saint-Louis. Ces derniers « de même qu'en France, dédaigne superbement son confrère du Fleuve, en lui appliquant l'épithète de marin d'eau douce<sup>214</sup>».

Ils exerçaient tous de surcroît une fonction sécurité. Car, on comptait sur les *laptots* pour remplir la tâche de soldat auxiliaire et de milice afin d'assurer l'ordre, maintenir la paix,

---

<sup>210</sup>Raffanel A., *Nouveau voyage dans le pays des nègres suivi d'études sur la colonie du Sénégal...* Tome second, Paris, imprimerie et librairie centrale des chemins de fer, 1856, p. 179

<sup>211</sup>Searing J., *Op. cit.* p. 102

<sup>212</sup>Raffanel A., 1856, *Op. cit.*, p. 179

<sup>213</sup>Saugnier, *Op. cit.* p. 297

<sup>214</sup>Raffanel A., 1856, *Op. cit.* 179



parfois exercer la justice punitive. Les laptots étaient des hommes qui avaient une grande réputation et avaient su faire leurs propres « lois » sur le Sénégal. Marins et guerriers, ils avaient l'esprit d'équipe qui se résumait en un sens profond des responsabilités. Ils comprenaient l'environnement et les différentes dispositions à prendre pour assurer une réussite dans les manœuvres ou pour informer, orienter, engager une action adaptée, ou à répondre à une situation spécifique lorsque la sécurité était menacée<sup>215</sup>.

### \*-Les pilotes de mer



**Titre & source:** *Canoes Battlings the Surf, West Africa (Senegambia?), 19 century*, source Wilhelm Sievers, *Africaeine allgemeine landeskunde* (Leipzig, 1891), p.160 in <http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slavery/>, Section: Slave Ships and the Atlantic Crossing (Middle passage).

Ces laptots comme l'atteste la figure ci-dessus étaient des ouvriers de profession maritime. Ils se chargeaient de la traversée de la barre afin d'acheminer le personnel français et la marchandise européenne sur l'île de Saint-Louis<sup>216</sup>. Mais, ils s'occupaient aussi de l'embarquement des esclaves de traite vers les bateaux des négriers en haute mer une fois le

<sup>215</sup>À ce propos lire James Searing « Les ouvriers de la traite atlantique : travail libre et travail servile à Saint-Louis du Sénégal, 1700-1800 » in *Les actes du colloque : la révolution Française de 1789 et l'Afrique*. Saint-Louis, Dakar, 23-29 avril 1989.

<sup>216</sup>Deveau J. M., in *Samb (dir.)*, 2000, p. 96

départ pour l'Amérique fixé. Les laptots ou gens de barre étaient le plus souvent des Habitants libres de Guet Ndar. Dans le cadre de leurs activités professionnelles, ils étaient pris en charge par l'administration française. Ainsi, certains d'entre eux étaient salariés et recevaient un nombre de barre de fer estimé à chaque fin du mois. Ils étaient aussi logés avec une ration alimentaire. De plus, à chaque traversée ils en tiraient des pourboires d'après Chambonneau<sup>217</sup>.

Les laptots de barre avaient de petites embarcations qui comptaient tout au plus un équipage de cinq personnes<sup>218</sup>. Lors des manœuvres sur la barre, les laptots passaient à la voile, si les conditions étaient très favorables<sup>219</sup>. Lorsque le vent était contraire à la direction de la remontée « ils étaient obligés de haler à la cordelle depuis la barre jusqu'à la ville<sup>220</sup> ». Cette traversée était d'une manœuvre difficile et lente, mais surtout dangereuse pour les ouvriers indigènes qui tombaient malades ou se noyaient. Malgré leur aptitude, il arrivait que la barque et l'équipage périssent, le plus souvent ils échappaient aux naufrages<sup>221</sup>. Les marins indigènes, excellents nageurs rompus à la tâche, utilisaient des canots et chaloupes appropriés à ce type de navigation<sup>222</sup>. Grâce à leurs embarcations, ils faisaient la navette entre Saint-Louis et les bateaux stationnés au large. Les pilotes de barre assuraient le passage des bâtiments de mer au niveau du fleuve en même temps ils les ravitaillaient en eau et en vivres et allégeaient ces derniers<sup>223</sup>.

#### **\*-Les mariniers du fleuve**

D'après La Courbe, « *sans ces gens-là il serait impossible de monter au haut de la rivière. Car ce sont eux qui, quand le vent est contraire halent la barque à la cordelle et se mettent quelquefois dans l'eau jusqu'au col; lorsque le bord de la rivière n'est pas praticable*<sup>224</sup>. »

Les laptots du fleuve, groupe fort utile, vivaient de la traite de la gomme, des esclaves et du mouvement qu'ils donnaient à la navigation du Sénégal. En clair, ces laptots étaient les agents décisifs dans la mesure où, il fallait engager un nombre suffisant et nécessaire pour l'exécution des corvées les plus pénibles allant du hallage, de l'embarquement au déchargement des marchandises, du nettoyage au transport des pirogues utilisées pour la traversée du Sénégal. Durant le voyage de Galam, ils avaient mission aussi de traiter les

<sup>217</sup>Ritchie C. I. A., « Deux textes sur le Sénégal (1673-1677) », *BIFAN*, série B, T. XXX, p. 297

<sup>218</sup>Durand J. B. L., *Voyage au Sénégal 1785-1786*, Paris, 1807, tome II, p. 5

<sup>219</sup>Deveau J. M., *in Samb (dir.)*, 2000, p. 96

<sup>220</sup>Id., p. 96

<sup>221</sup>Goldeberry M. X., *Fragment d'un voyage en Afrique, 1785, 1786, 1787*, tome I, Paris, 1802, p. 144

<sup>222</sup>Durand J. B. L., 1807, *Op. cit.* p. 6

<sup>223</sup>Id

<sup>224</sup>Cultru P., *Premier voyage du sieur de la Courbe fait à la cote d'Afrique en 1685*, Champion et Larose, Paris, 1913, p. 35

intérêts des négociants européens qui ne pouvaient pas participer à la traite. À la clôture de la grande traite, ils profitaient des crues du fleuve pour descendre les esclaves et les marchandises traités. Ainsi « Chaque traite emploie annuellement environ trois cents navires montés par un nombre égal de traitants et par quinze cents laptots<sup>225</sup> ».

Pour la traite à Mackana ou à Toubaboukané, des chaloupes de moindre dimension ou « une flottille de *mbana*, gros porteurs évasés, plus aptes à la navigation fluviale que maritime et d'une capacité utile de 10 à 25 tonnes étaient utilisés pour assurer le trafic sur le fleuve<sup>226</sup> ». Ces pirogues des indigènes accompagnés par les bâtiments de commerce européens comme la *Vierge de grâce*, la *Tortue*, du *Zéphyr*, le *Bric*, le *Furet*, le *Saint-Louis*, la *Néreide*... au courant XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, partaient tous ensemble à la fin de Juin, sous l'escorte des navires de guerre (*l'intrépide*) pour la sécurité et la protection contre les pillages des habitants riverains du fleuve plus particulièrement les Halpular'en. Les Français, misant sur le transport fluvial pour drainer l'or, la gomme vers l'Europe via le comptoir de Saint-Louis, avaient développé tout un arsenal nautique. Ces différents bateaux assuraient le trafic des esclaves entre les postes du fleuve et le comptoir de *Ndar*, pour la Compagnie du Sénégal. Il y avait aussi des embarcations appartenant à des privés qui les appareillaient pour aller chercher les produits de l'arrière pays. « Le *Maure*, bâtiment de 50 tonneaux appartenant à Paul Bernis, et la *Grande Gabarre* de M. Vigneux, gérant de la maison Aubri de Nantes », avaient participé à l'expédition de Saugnier<sup>227</sup>.

D'habitude, la flottille en partance pour le Galam se composait d'une trentaine de bateaux remplis de produits de traite. Le bâtiment du roi le *Bienfaisant*, chargé de coutumes pour les différents rois des États du fleuve, devançait le convoi et annonçait dans les différentes localités l'ouverture de la traite. L'équipage était composé par le petit personnel européen et en majorité par les auxiliaires indigènes. Les laptots étaient armés de fusils, de pistolets, de sabres et de poignard. Ainsi, « on rempli ces bâtiments jusqu'à ce que le pont soit à fleur d'eau c'est-à-dire-, jusqu'au bastingage<sup>228</sup> ». Une fois que le départ était annoncé, les laptots mettaient les voiles véritable moment de tristesse pour l'équipage mais aussi pour la population Saint-Louisienne. À la sortie de la ville, ou parfois tout près de *Doumons* où l'on rencontrait le premier obstacle physique, les auxiliaires organisaient une cérémonie mystique (*bagnass*) pour baptiser les novices et se protéger contre les esprits malveillants du fleuve et des nombreuses difficultés auxquelles ils allaient faire face. Selon Raffanel « le passage d'une

<sup>225</sup>Raffanel A., 1856, *Op. cit.* p. 173

<sup>226</sup>Diagne P., (*Tarana ou l'Amérique précolombienne. Un continent Africain*, L'Harmattan, mars 2010, p.)

<sup>227</sup>Saugnier, *Op. cit.*, p. 182-183

<sup>228</sup>*Id.*, p. 440

*bagnass* s'annonce par le bruit des tam-tam, de grands cris et des coup de fusil<sup>229</sup>». Tandis que Saugnier nous décrit cette cérémonie lors de son voyage de Galam en 1785.

*«...le maître de langue, accompagné de deux gourmet, fait jeter l'ancre & assemble tout l'équipage. Il fait charger toute l'artillerie, prend de l'eau du fleuve dans une vase, & en jette par trois fois sur le navire en divers endroits, puis lor[que] le bâtiment est baptisé, le même homme vient à ceux qui n'ont point encore fait ce voyage : ce sont ordinairement les blancs & les rapaces. Il me mit de l'eau du fleuve au front & au menton; & alors, on fit une nouvelle décharge. Enfin pour terminer la fête, je fis bien boire tout l'équipage<sup>230</sup>».*

Cette pratique mystique des ouvriers indigènes sur le fleuve était une manière commode de montrer aux autres acteurs impliqués dans la traite que le fleuve faisait partie de leur univers mentale. En d'autres termes, c'était l'occasion rêvée de prouver leurs emprises sur les phénomènes naturels qui pouvaient se produire au cours de ce voyage le plus souvent périlleux. Sous un autre angle, ceci pouvait apparaître comme une façon subtile de déguiser les émotions à la fois contradictoires et lourdes de pesanteurs qui les surmontaient au cours de ce voyage. La joie enivrante que leurs procuraient leurs différentes activités de traite le long du fleuve sans oublier aussi la peur ou l'effroi indescriptible qui les saisissaient le plus souvent de mourir loin de sa famille ou de ne pas rentrer au comptoir sain et sauf.

Les conditions de la navigation sur le Sénégal étaient dictées par les caprices de la nature obligeant les laptots à faire de longs détours pour trouver un passage. Si le vent était favorable ils conduisaient les embarcations à la voile. Cependant, dès qu'un calme plat régnait sur le fleuve où que les vents étaient contraires, alors, ils marchaient à la touée, c'était un moyen de locomotion très fatigant pour les auxiliaires qui étaient impuissants de donner une vitesse convenable aux bâtiments. Ce technique de travail manuelle consistait à attacher une corde sur le bâtiment de commerce, les laptots en file indienne aux abords du fleuve le saisissaient et tiraient ensemble l'embarcation sous le rythme des tambours du griot, qui, d'une manière cadencée, animait le travail avec la danse et chanson des laptots pour vaincre la douleur et la fatigue<sup>231</sup>. Dans le cadre du travail, la journée était consacrée aux manœuvres sous un soleil d'aplomb, la nuit, souvent, était l'instant du repos, c'était aussi l'occasion d'amarrer les bateaux avec les calfats et charpentiers. En dehors de ce technique de travail (la marche à la toué ou le hallage à la cordelle) les laptots, confiant de leur gris-gris, n'hésitaient pas à plonger dans l'eau, à la merci des crocodiles, pour contourner les bancs de rocher qui posaient

<sup>229</sup>Raffanel A, 1856, *Op. cit.* p. 24

<sup>230</sup>Saugnier, *Op. cit.* p. 128

<sup>231</sup>Boilat A, *Op. cit.* p.143

d'énormes difficultés lors des manœuvres<sup>232</sup>. Profitant des crues du fleuve, sur le chemin du retour,

*« Arrivés à une dizaine de lieue de Saint-Louis, l'équipage entier se met en grande terme, se revêt de beaux koussabes du Ngalam et de magnifique ceintures. Les coups de canon annoncent de loin le retour des voyageurs...Alors commencent les réjouissances pour les uns, les larmes et les lamentations des familles qui ont perdu un père, un frère ou mari<sup>233</sup>. »*

En d'autres termes le retour des voyageurs de Galam était un moment folklorique dans la vie du comptoir. C'était la période des mariages, des transactions immobilières. Mais aussi l'occasion d'organiser de grandes fêtes, le comptoir vivait alors au rythme des folgars (bals) que la mémoire collective retient sous l'appellation Takkusaanu Ndar (après-midi de Ndar).

### ***b) Les maîtres de barque***

Seuls « les marins indigènes étaient capables de contourner certains obstacles<sup>234</sup>». Les maîtres de barque, généralement indigènes libres, étaient les officiers ou plutôt timoniers faisant office de batelier du fleuve. Incontestablement, ils étaient les chefs des embarcations de la flottille en partance pour le Galam. Ils étaient embauchés pour leur connaissance parfaite du fleuve. Car, ils maîtrisaient le tracé du fleuve Sénégal et connaissaient suffisamment l'attitude des peuples riverains et les idiomes usités dans les différentes localités de traite. En tant que chefs capitaines des navires, les maîtres de barques devaient maîtriser parfaitement les différentes techniques de manœuvre en rivière donc « habiles à calculer le moment où l'on pouvait commencer la remontée du fleuve et celui où il fallait songer à faire descendre les dernières barques de Galam<sup>235</sup>».

Ils commandaient les membres de l'équipage et surtout supervisaient le travail des laptots. Ils avaient toujours des capitaines seconds, d'ailleurs moins expérimentés, qui les assistaient en s'occupant des captifs et du reste de l'équipage<sup>236</sup>. Les maîtres de barque remplissaient la fonction nautonier. Au XVII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècles, ils étaient des hommes de métier pourvus d'une charge. Les fonctions, dont ils étaient investis, étaient celles qui se rapportaient

---

<sup>232</sup>Raffanel A., *Nouvel voyage en Afrique dans l'Afrique Occidentale*, Paris, 1846, p. 203

<sup>233</sup>Boilat A., *Op. cit.* p. 445-446

<sup>234</sup>Fôret A., *Un voyage dans le haut Sénégal 1887*, Paris- Saint-Louis, Challamell- Hergaut, p. 13

<sup>235</sup>Delcourt A., *Op. cit.* p. 130

<sup>236</sup>Lamiral D. H., *L'Afrique et les peuples africains considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies*. Paris, 1789, p. 39

directement à la conduite du navire et de son équipage. Ainsi, « Soupir, maître de barque, était consulté par le directeur pour toutes les questions de navigation en 1723<sup>237</sup> ».

Chefs de l'embarcation et chefs militaires à la fois, les maîtres de barque détenaient à bord des navires le droit de regard et d'expédier leurs hommes au combat s'il fallait se défendre. Ils dictaient notamment les ordres lors des manœuvres auxquels les capitaines seconds et son équipe donnaient seulement l'appui et le ton. Sur cette compétence se fondait une grande autorité de fait, à tel point que ces derniers ne pouvaient appareiller qu'avec l'accord du maître de barque. Le savoir faire acquis dans la longue durée, mûrie par l'expérience et le caractère forgé par le fleuve, les maîtres de barque restaient des éléments déterminants dans l'efficacité de toute la marine locale. Ainsi, ils avaient des qualités et des caractéristiques essentielles : grande compétence technique et qualité morale. D'ailleurs, « sur le fleuve en 1785 règne Scipion, esclave d'origine qui a gagné, par sa bravoure, sa liberté et le titre de « général »<sup>238</sup>».

### ***c) Les maîtres de langue***

D'après Derroure, les maîtres de langue « *traduisent le français dans leur dialecte lors des palabres, portent des messages et, de plus en plus, aident ou remplacent les traitants aux escales*<sup>239</sup> ».

Ainsi, ils étaient choisis pour leur parfaite maîtrise des coutumes et des langues des contrées et surtout pour leur aptitude de négociateurs infatigables. Sory Konary que Caron avait engagé comme traducteur à bord du *Niger* en est une parfaite illustration. Il parlait dix langues du pays, et avait participé à plusieurs expéditions<sup>240</sup>. D'habitude, les souverains africains n'assumaient pas directement les échanges avec les Européens. Entre les rois et les capitaines marchands ou traitants européens s'interposaient un grand nombre de courtiers, aventuriers, rabatteurs, interprètes africains, maures ou mulâtres connus sous le nom de maîtres de langues. Leur connaissance des langues européennes et celles des différentes localités de traite les rendaient précieux voire même incontournables dans les relations commerciales et des jeux d'intérêts entre les dignitaires des États et les commerçants jula qui ignoraient les langues de leurs clients européens. D'une manière générale, les maîtres de

---

<sup>237</sup>Id.

<sup>238</sup>Derroure F., *Op. cit.* p. 412

<sup>239</sup>Id.

<sup>240</sup>Caron E., *De Saint-Louis à Tombouctou voyage d'une canonnière française suivi d'un vocabulaire Sonrai* par le lieutenant de vaisseau E. Caron, Paris, Augustin Challamel, 1891, p. 10

langues étaient des indigènes libres, « les chefs de comptoirs les envoyaient faire la traite là où la présence de Blancs aurait pu inquiéter les indigènes<sup>241</sup>».

À l'arrivée des bateaux de traites aux différents escales du fleuve, ils parvenaient à mener à bien les transactions commerciales, en utilisant les connaissances parfaites ou parfois rudimentaires qu'ils possédaient de plusieurs langues dans le but de se faire comprendre<sup>242</sup>. Ces maîtres de langues exerçaient la fonction guide-interprète. Ils étaient facilitateurs de la rencontre entre Maures d'un côté et entrepreneurs européens de l'autre sur la rive droite surtout pour l'achat de la gomme. Leurs fonctions les amenaient à accompagner, à orienter et à informer les négriers européens. Ils traduisaient les manuscrits officiels ou lettres et interprétaient en français, en arabe en version écrite ou orale. Ils pouvaient aussi faire de l'interprétation portant sur des transmissions d'ordre ou être porteurs de messages. « C'est ainsi que le 14 mars 1722 arriva à Saint-Louis Morin Guiaye, marabout nègre et maître de langue du fort St-Joseph, porteur des dépêches de Violaine à Saint-Robert<sup>243</sup>».

#### d) Les pileuses



Titre & source. Figures n°79, **les pileuses de couscous- l'horrible danse du pilon dans toute sa vigueur**. Pl. en double après p. 115, extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890 Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.

<sup>241</sup>Delcourt A., *Op. cit.*, p. 128

<sup>242</sup>Q1, Extrait de l'arrêté du 17 décembre 1835 du gouverneur du Sénégal, article 20. En ce qui concernait la traite de la gomme les traitants devaient recourir uniquement au maître de langue pour l'achat des produits sous peine d'une suspension de la traite durant huit jours.

<sup>243</sup>Delcourt, *Op. cit.*, p. 129



Le contact des femmes africaines surtout la classe des captives avec les Européens, lorsqu'il s'effectuait dans le cadre d'une cohabitation durable liée au travail dans le comptoir de *Ndar*, conférait à ces dames une position sociale de ménagère au départ, puis cela pouvait dérouter à la pratique de la prostitution auprès des équipages des navires européens basés sur l'île et qui faisaient le voyage de Galam pour la traite des esclaves et de la gomme. Dans l'île, leurs activités professionnelles, souvent se déroulant au petit matin, réveillaient la population sous le bruit sonore et cadencé des coups de pilon dans les mortiers pour moudre les grains de céréales pour la préparation du couscous comme l'atteste la figure ci-dessus<sup>244</sup>. En effet, les pileuses étaient des femmes enrôlées à bord des bâtiments pour piler le mil afin de préparer la nourriture pour les équipages et les esclaves achetés. Elles blanchissaient aussi le linge<sup>245</sup>.

D'origines esclaves le plus souvent, par des stratégies « affinées » : ménagère, prostitué et concubine, les pileuses étaient devenues des médiatrices économiques indispensables dans la société Saint-louisienne et certaines d'entre elles, devenues riches c'est-à-dire intégrant la classe des Signares, intervenaient directement dans le monde des affaires comme « acteur ». Elles exerçaient une fonction de cuisinière et de blanchisseuse. Les pileuses jouaient aussi une fonction spécifique durant la traite. Par leur action, elles contribuaient, grâce à leur maîtrise de la pharmacopée africaine et leur touche féminine, dans l'élaboration des soins thérapeutiques pour la réadaptation ou la réinsertion des auxiliaires malades ou blessés durant le voyage. Donc « à l'occasion elles se faisaient péripatéticiennes<sup>246</sup>».

#### *e) Les rapaces et les autres corps de métiers*

Les rapaces ne recevaient pas de salaire mais leur embarcation, lors de ce voyage si pénible, était nécessaire et constituée un moyen de les entraîner aux tâches si ardues qui les attendaient une fois qu'ils avaient atteint l'âge adulte. D'habitude, ils s'occupaient des petites besognes sur le navire. Ils se chargeaient de la nettoyage mais aussi ils leurs arrivaient de jouer le rôle d'éclaireur en guettant à l'afflux le moindre bruit ou obstacles qui obstruaient le passage du convoi. Sur les bateaux, lorsque les laptots livraient bataille pour se défendre des attaques de la population riveraine du fleuve, ils apportaient leur soutien et l'assistance nécessaire à ces derniers. Les rapaces étaient donc des enfants africains qui servaient dans les bâtiments « en qualité de mousses ou apprentis marins<sup>247</sup>».

<sup>244</sup>Titre & source. Figures n°79, *Op. cit.*

<sup>245</sup>Saugnier, *Op. cit.*, p. 26

<sup>246</sup>Gueye Mb., in *Samb (dir.)* 2000, p. 32

<sup>247</sup>Saugnier, *Op. cit.*, p. 26



De plus, pour le bon fonctionnement et la sécurité du commerce dans les escales et les forts tout au long du fleuve, le personnel français était renforcé par des esclaves recrutés dans ces différents lieux de traite pour exercer la fonction de gardien ou de soldat auxiliaire. Les porteurs avaient pour mission de sauver les objets transportés en les portant en cas de menace d'échouage. Car les intempéries causaient « des pertes importantes occasionnant parfois la disparition des pirogues dans les eaux du Sénégal<sup>248</sup>». L'activité de la traite nécessitait la participation des indigènes dans les opérations techniques. Ils étaient employés comme des ouvriers de classe inférieure, des charpentiers, des calfats. Dans le convoi de Galam, le griot jouait une fonction récréative très importante. Au sein de l'équipage, ils garantissaient l'ambiance, la danse et l'amusement à chaque fois que les laptots avaient besoin de ranimer leur force face aux tâches ardues. Le battement de leurs tambours rythmait d'une manière cadencée les manœuvres. Ainsi « On n'oublie jamais d'embarquer un griot<sup>249</sup>». Ces différents corps de métiers formaient en gros le groupe des auxiliaires.

## 2- Des rôles complexes et ambivalents

Les auxiliaires indigènes jouaient un rôle professionnel qui était à la fois composite et ambivalent. Leur rôle, très déterminant dans la fluidité du trafic des esclaves sur le Sénégal et dans la pérennisation du système malgré l'abolition, transparaissait dans les secteurs de l'animation, de la médiation et dans la socialisation des masses autochtones par rapport à ce facteur exogène qu'était la traite atlantique. À travers leurs multiples fonctions précitées, les auxiliaires étaient devenus plus que des simples ouvriers mais des acteurs porteurs de changements et d'innovations donc des « agents de la socialisation<sup>250</sup>». Car les Européens s'étaient retrouvés en relation directe avec des indigènes auxquels ils voulaient commercer mais aussi qu'ils importaient de connecter au système capitaliste afin de drainer les marchandises africaines vers l'Europe. Dans ce contexte, il leur fallait un personnel local dévoué. Pour cela, les auxiliaires allaient jouer ce « rôle de tampon c'est-à-dire à apprendre à la masse africaine à respecter de nouvelles règles, à accepter de nouvelles valeurs<sup>251</sup>». Ainsi, ils devenaient les tuyaux par lesquels, la dynamique atlantique pénétrait sur le fleuve Sénégal

---

<sup>248</sup>Caron E., 1891, *Op. cit.*, p.10

<sup>249</sup>Boilat, *Op. cit.* p. 441

<sup>250</sup>Rocher G., *Op. cit.* p. 235

<sup>251</sup>*Id.*

en facilitant la navigation, la commercialisation des esclaves et la sécurisation du négoce. Autrement dit, ils étaient porteurs de « nouveaux vecteurs d'assimilation<sup>252</sup>».

Les auxiliaires indigènes étaient des médiateurs mais aussi des animateurs dans la traite. Leurs travaux les amenaient aussi à jouer un rôle d'interface entre l'Européen et ses principaux interlocuteurs lors des transactions. Avec le développement du trafic, ils se voyaient de plus en plus en charge d'animer et de coordonner toutes les activités attirées au commerce sur le fleuve passant du cabotage (maître de barque), du marchandage (maître de langue), à la sécurité des acteurs (laptot). Finalement, la pluralité de leurs actions avait diversifié leur savoir-faire et leur compétence. De plus, elle leur avait facilité l'animation, la négociation et la synchronisation du trafic sur le fleuve. Contrairement à un « système d'interdépendance », le cadre de travail des auxiliaires était un « système fonctionnel » où les agents, qui constituaient le groupe, occupaient des positions dans une division du travail : maître de barque, maître de langue, pileuse, laptot<sup>253</sup>.

Cependant, leur rôle dans la traite était le plus souvent un ensemble complexe, ambivalent et composait de ce qu'on pouvait appeler des « sous-rôles ». Ainsi, le rôle d'un laptot comportait au moins deux sous rôle : rôle de marinier et rôle de soldat. Un maître de langue était un guide-interprète. « Il lui arrive aussi de jouer le rôle de cuisinier, de porteur ou de garde de corps, selon les besoins et les désirs de son employeur du moment<sup>254</sup> ». D'une manière générale, les auxiliaires indigènes avaient joué un rôle spécifique dans le commerce sur le fleuve. Ils contribuaient à la protection, à l'accomplissement, à l'animation, à la pérennisation et aux succès de la traite. Ils avaient aussi conduit à l'adaptation et à l'insertion des négriers dans un réseau commercial enraciné et (sécurisé). Mais, leurs travaux étaient rémunérés avec des niveaux de salaire variables et codifiés par une législation « cacophonique ».

### **3-Traitement salarial et législation du travail des auxiliaires**

Au XVII<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècles, les auxiliaires indigènes étaient payés en nature. Certains étaient logés et nourris, d'autres ne l'étaient pas. En guise de salaire, ils percevaient une ration alimentaire et un nombre de barre de fer estimé lors du voyage de Galam. Chaque laptot, en avance sur son solde, avait « une barrique de sel et deux pièces de guinées pour son petit

---

<sup>252</sup>*Ibid.*

<sup>253</sup>En ce qui concerne « le système d'interdépendance & du système fonctionnel » dans le cadre du travail lire Raymond Boudon, *La logique sociale, introduction à l'analyse sociologique*. Hachette littérature, Paris, 1979.

<sup>254</sup>Mopoho R., « Statut de l'interprète dans l'administration coloniale en Afrique francophone » in *Meta : journal des traducteurs*, vol. 46, n°3, 2001, p. 615-626, bloc note 616, [http : //id.erudit.org/iderudit/003658ar](http://id.erudit.org/iderudit/003658ar), 02 -11-2009.

commerce<sup>255</sup>». Les compagnies de commerce françaises embauchaient des ouvriers indigènes sur une base temporaire. Cette main d'œuvre locale, employée dans l'exploitation de la traite sur le fleuve Sénégal, se caractérisait par son hétérogénéité. On y trouvait des captifs de case loués, des libres et des mulâtres salariés. La force de travail disponible apparaît ainsi segmentée, avec des formes et des niveaux de rémunération différents qui différenciaient les divers types de travailleurs. Les salaires étaient payés à la journée, à la tâche, au mois.

Il serait judicieux de souligner que la masse salariale des auxiliaires, à l'image du fonctionnement et de l'évolution de la traite sur le Sénégal, avait connu des hauts et des bas. La situation n'était jamais statique. Elle connaissait des ruptures, des fluctuations et des changements au fur des siècles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les laptots percevaient une barre de fer par mois plus la nourriture fournie par la Compagnie durant la campagne. Mais au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur salaire ne cessait de grimper passant de 3 barres à plus de 10 barres de fer<sup>256</sup>. D'ailleurs en 1785, Scipion le capitaine de barque de Saugnier percevait 16 barres et une bouteille de vin par jour. Son second empochait 8 barres et une bouteille par mois et le restant de l'équipage, c'est à dire les laptots et les pileuses, avaient droit à 3 barres par mois par personne<sup>257</sup>. En 1843, les maîtres de langues avaient comme salaire 12 pièces de guinées et n'étaient pas permis de toucher quelconques cadeaux<sup>258</sup>. Ceci démontre que les salaires n'étaient pas égaux. Elles dépendaient de la fonction exercée et de l'autorité dont jouissait l'auxiliaire. Cette fluctuation des masses salariales des ouvriers indigènes peut être expliquée aussi par la bascule du commerce des esclaves qui, au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, commençait à régresser au profit du trafic de la gomme très lucratif à cette époque. Mais aussi les moyens d'échange avaient changé voir évoluer de siècle en siècle. D'ailleurs au courant du XIX<sup>e</sup> siècle, le mode de paiement des auxiliaires indigènes passait de nature en espèce.

*« En effet, si l'on en croit à la déposition de Marie Escalle, toute habitante possédant certains nombre de captifs a parmi eux des hommes de tous les états; il en est même qui ont des traitants de gommés. Dans ce cas ils sont loués à raison de 150 fr. par mois, et de 20 fr. par milliers de kilogrammes de gommés. Ceux qui font la traite du mil, du sel, et d'autres produites sont loués à 100 fr. par mois ; les menuisiers, les charpentiers et les maçons 60 à 70 fr<sup>259</sup> ».*

---

<sup>255</sup>Id.

<sup>256</sup>Searing J., *Op. cit.* p. 102, p. 122

<sup>257</sup>Bâches J., « Le trafic au Sénégal à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de géographie*, 1967, volume 55, n° 3, p. 469-490, p. 479

<sup>258</sup>Id.

<sup>259</sup>Roger P., in *Revue Française D'Histoire D'outre-mer*, (1967), p. 193

La plupart des auxiliaires qui étaient des captifs de cases apportaient la moitié de leur salaire à leurs maîtres, lorsqu'ils étaient loués au gouvernement ou aux traitants pour le cabotage sur le fleuve et gagnaient « 6 livres chacun par mois <sup>260</sup>». Les laptots de barre déchargeaient les embarcations et acheminaient la marchandise aux entrepôts « moyennant 2 livres 8 deniers par jour et la nourriture suivant les coutumes du pays. Les patrons ont trois livres huit deniers pour chaque homme<sup>261</sup>».

Cependant, la présence de ce personnel africain était régie par une législation établie par l'autorité conférée par le gouvernement royal français. Le contrat qui liait la Compagnie aux captifs et libres attachés à son service comme ouvriers au voyage de Galam dépendait des besoins de la Compagnie et durait généralement 5 à 6 mois par an<sup>262</sup>. Leurs traitements salariaux liés à leurs spécificités et statuts s'expliquaient en partie par la diversité de leur mode d'engagement dans les activités de traite. Car, avant le départ, les Signares et les mulâtres signaient des contrats avec les négociants européens pour leur fournir une quantité déterminée d'esclaves<sup>263</sup>.

À l'instar, des autres catégories d'employés, les auxiliaires indigènes de la traite plus particulièrement les laptots étaient organisés en un corps au sein de la fonction publique coloniale. Ils étaient divisés en deux classes avec le premier corps des laptots que le gouverneur de Mesnager avait formé à Saint-Louis, en 1765, comprenant deux sections, l'une des hommes libres, l'autre des anciens esclaves<sup>264</sup>. Nous n'avons pas pris connaissance des textes organiques énonçant notamment les conditions de recrutement, de rémunération, et de promotion. Mais la profession était pratiquement ouverte à tous les profils. Ainsi en 1846, un cadre juridique était enclenché pour régulariser la situation en excluant les captifs de case des professions salariées de la fonction publique « plus particulièrement à bord des navires de l'État et dans les postes ou comptoirs de commerce<sup>265</sup>». De plus, avant d'aller effectuer la traite sur le fleuve, l'armateur était tenu d'enregistrer les auxiliaires indigènes qu'il employait à son service.

En dehors du contrat de cinq à six mois de traite, les auxiliaires indigènes vquaient à leurs occupations habituelles. Ils étaient engagés uniquement pour les besoins de l'expédition commerciale. Ils ne pouvaient pas aspirer à un statut autre que celui d'agent subalterne. À titre

---

<sup>260</sup> *Ibid.*

<sup>261</sup> Deveau J. M., in *Samb (dir.)*, 2000, p. 96

<sup>262</sup> Gueye Mb., in *Samb (dir.)*, 2000, p. 24

<sup>263</sup> *Id.*, p. 29

<sup>264</sup> ANS, C 6.15 Règlements pour le corps des laptots, 1765 in Camara A., Benoist J. R., *Histoire de Gorée*, Maisonneuve, Larose, 2003, Paris, p. 46

<sup>265</sup> Arrêté n°59 Bulletin administratif du Sénégal 1846 qui exclut les captifs de la fonction publique, Saint-Louis, le 16 Juin 1846

de promotion un laptot pouvait atteindre « le grade de quartier-maître indigène » généralement appelé maître de barque ou Capitaine en rivière<sup>266</sup>. Une législation laxiste régissait dans une certaine mesure le travail des auxiliaires auprès des négriers européens. Certains laptots désertaient en cours d'opération. Lors du campagne de Galam de 1718, il y avait 15 déserteurs qui avaient abandonnés les barques et certains étaient revenus à la concession et engagé à nouveau par les Européens<sup>267</sup>. D'ailleurs en 1724, face au caractère instable des ouvriers indigènes, la Compagnie du Sénégal incorpora des matelots blancs au sein de l'équipage. En effet, les laptots étaient, quelques fois, plus ou moins rebelles ou autonomes à l'égard de la compagnie qui « était à la merci d'une grève de laptots quand le ravitaillement de la concession était mal assuré<sup>268</sup> ». Les Européens avaient peu de prise sur les auxiliaires. D'après Delcourt, « les laptots de l'union, sujet du bras, refusaient tout service tant que Bataille n'aurait pas rendu à Yérim Bagnie ses 40 captifs. Force fut à Bataille et aux deux blancs qui l'accompagnaient de donner satisfaction aux laptots; et L'Union revint vide à Saint-Louis<sup>269</sup> ». Cette culture de contestation que les auxiliaires entretenaient à l'égard des Européens pouvait être une sorte de stratégie pour faire basculer les gains à leur profit. Cela pouvait bien être aussi une forme de lutte, dans le cadre d'un conflit d'intérêt, à l'encontre des conditions drastiques auxquelles ils étaient soumis lors du voyage de Galam. En définitive, les auxiliaires indigènes exerçaient un travail pénible. Leurs fonctions et rôles étaient à la fois complexes, composites et ambivalents marqués par une législation laxiste. De plus, leur mobilisation obéissait à de multiples critères.

## II - Critères de sélection et logiques de recrutement

### 1-Sélection des auxiliaires indigènes

Dans quelles conditions les auxiliaires indigènes entraient au service des compagnies françaises du Sénégal ou des négociants européens ? Est-ce le travail de la main d'œuvre locale était une affaire de professionnel ou d'amateur attiré par le gain ? Des questions difficiles à répondre faute d'une documentation fournie. Cependant, le gros des indigènes était engagé à partir de profils inhérents à leur aptitude physique surtout pour les laptots qui assumaient les corvées. Leurs savoir et savoir faire étaient aussi de la partie. Car, « Un maître de barque qui n'avait pas une connaissance parfaite de la rivière pouvait causer à la

<sup>266</sup>Delcourt A., *Op. cit.* p.141

<sup>267</sup>*Id*

<sup>268</sup>*Ibid*

<sup>269</sup>*Id., Ibid*

compagnie une perte sérieuse<sup>270</sup>». Leur ouverture sur le monde européen était également importante en ce qui concerne les maîtres de langue.

En dehors de ces critères, l'entrepreneur européen qu'il soit négociant privé ou compagnie de commerce ne pouvait songer à emmener des auxiliaires indigènes qui n'étaient pas personnellement dévoués à sa cause. Nul doute, l'indigène qualifié n'avait pas le temps d'être initié à la rude tâche qui l'attendait sur le fleuve. Ainsi, les négociants européens sélectionnaient parmi ceux qui n'ignoraient pas toutes les souffrances et les privations dans l'expédition. Ainsi ils portaient leurs choix sur les meilleurs hommes de tous les corps employés depuis longtemps et la plupart gradés de la marine locale. De cette manière, ils trouvaient en eux à la fois des hommes d'action s'ils avaient à se défendre, des travailleurs adroits et forts pour les besoins du cabotage et enfin des interprètes de toutes langues. Mais aussi il faut préciser que certains auxiliaires étaient recrutés suite à des recommandations<sup>271</sup>. Multiples critères, répondant à une pluralité d'exigences, entraient en jeu lorsqu'il s'agissait de recruter les auxiliaires indigènes de la traite des esclaves pour l'expédition de Galam.

## **2-Des logiques de recrutement aux trajectoires plurielles**

Les raisons qui expliquaient l'existence et la mobilisation d'un groupe d'auxiliaires indigènes de la traite sur le Sénégal étaient complexes et multiples. Leur perception et représentation passe par une bonne analyse de la politique coloniale de la France mercantiliste et des mutations internes des sociétés sénégalaises lors de leur contact avec l'Europe. Cependant on se borne, ici tout simplement, à dégager aux mieux certaines raisons qui expliqueraient finalement pourquoi certains natifs de la Sénégambie avaient choisi voire même été contraint d'être des auxiliaires indigènes durant la traite des esclaves.

### ***a) Déficit d'un personnel ouvrier...***

D'abord le recrutement d'une force de travail locale était indispensable pour la bonne marche du trafic sur le fleuve. Car, il était difficile d'avoir des ouvriers ou commis européens en partance pour l'Afrique ensuite le comptoir de *Ndar* n'était pas une colonie de peuplement. La plupart des Français étaient des artisans non qualifiés, parmi lesquels, quelques uns avaient peut être quittés la France, pour éviter la justice, ou tout au moins pour fuir la misère et faire fortune. Leur résistance au climat chaud du Sénégal et leur expérience acquise au cours de

<sup>270</sup>Colonie, C 6, 7; 12 octobre 1722, f 17. In *Delcourt* (1952), p. 130

<sup>271</sup>Molien G., *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie*, deuxième édition, tome I, Paris, 1822, p.98-99

leurs différentes expéditions le long du fleuve étaient un des critères de leur sélection et que rare était capable d'entreprendre ce pénible voyage<sup>272</sup>.

D'un autre côté, la chaleur du climat était un obstacle invincible pour que les Européens puissent eux mêmes se livrer aux travaux manuels. Tous ces facteurs conjugués faisaient leur rareté voir leur quasi-absence dans les vaisseaux en partance pour le Galam. Sur les bateaux de commerce se trouvaient tant bien que mal quelques commis européens (maximum un ou deux). La moyenne d'âge tournait autour de vingt ans. Cependant quelques exceptions étaient notées à bord de certains bateaux. Caron, par exemple, avait employé sur la canonnière le Niger un jeune ouvrier qui avait à peine vingt ans<sup>273</sup>. Ce déficit du personnel ouvrier européen avait finalement amené à recruter au sein de la main d'œuvre locale des auxiliaires indigènes mieux habitués au climat et détenant à la fois une expertise avérée dans le cabotage et les activités de commerce sur le fleuve, afin de pouvoir se procurer des marchandises africaines.

***b) Cooptation et segmentation d'une classe subalterne pour une économie de traite...***

*« La jonction de divers peuples sénégalaises dans l'île, offrait le double avantage, de rendre la nouvelle population moins redoutable aux européens, et de pouvoir appliquer à chaque ethnie un genre de travail conforme à son génie particulier. Le Wolof et le Bambara seront bons matelots et bons soldats, le manding un ardent artisan, le peul ou le sereer, un bon jardinier<sup>274</sup> ».*

À Saint-Louis, la cooptation, aux yeux des Français, avait pour fonction de recruter et de promouvoir chez les indigènes certains corps professionnels (laptot) attirés aux activités nautiques et commerciales pour leurs services et ceux des dominants (Signares) auquel ils étaient affiliés par intérêt. La segmentation renvoyait à l'exploitation des divisions culturelles ou sociales existantes dans les différents groupes communautaires dans le but d'asseoir leur pouvoir économique. La dynamique atlantique va booster tous les secteurs d'activités en même temps, elle attirait pas mal de ruraux vers la centre ville. Dès lors, le comptoir s'était progressivement transformé en un environnement de liberté et d'émancipation, de construction d'une identité individuelle nouvelle pour une bonne frange de la population flottante ou immigrée. Cet essor des activités marchandes favorisait alors la présence de plus en plus massive de travailleurs indigènes auprès des Européens. Ainsi, dès la fondation du

---

<sup>272</sup>Id

<sup>273</sup>Caron E., 1891, *Op. cit.* p. 9

<sup>274</sup>Hautefeuille L. B., *Plan de colonisation des possessions française dans l'Afrique Occidentale*, Levasseur, Paris, 1830, p. 145

comptoir, on observait une division sociale du travail. Cette distribution des tâches se faisaient en fonction du sexe, de l'âge et des dispositions personnelles : capacités, talents, expériences. Mais elle se diluait finalement dans une sorte de « catégorisation ethnique » des emplois avec une priorité portée sur les « métiers de traite ». Face aux travaux si rudes, qu'exigeait le commerce atlantique, les Européens employaient des indigènes esclaves et libres<sup>275</sup>.

Au fait le fonctionnement économique et dans une moindre mesure politique d'une « communauté dominée » dépendent substantiellement des politiques et du bon vouloir des groupes dominants. Dans la concession du Sénégal, durant la traite, seules importaient les ressources économiques, conséquence des volontés expansionnistes de la France stimulées par un système mercantile eurocentré<sup>276</sup>. Donc les Sénégalais s'étaient retrouvés dans un modèle économique où la production était extravertie par conséquent non compatible avec l'économie locale. Cette dépendance, à la fois politique et économique sur la traite, rendait vulnérables certaines catégories sociales indigènes intégrées dans la dynamique atlantique. Outre la classe dirigeante et marchande locale, cette Europe conquérante n'offrait que des places infériorisées à toute autre groupe social africain inséré dans le dispositif de la traite d'où la posture subalterne de ce groupe d'indigènes dans le trafic négrier<sup>277</sup>.

### ***c) Discriminations sociales et accroissement de l'esclavage domestique***

L'implication des structures sociales africaines se manifestait par la multiplicité des agendas des acteurs dans la traite. Selon les intérêts des uns et des autres on assistait à une sorte de pluralité des modes d'engagement dans les activités. Au bout du compte, la traite négrière avait percé la société sénégalaise de clivages. Les exactions, que l'aristocratie opérait sur les paysans et artisans, les mettaient en permanence dans une situation de discrimination et de misère sociale. La précarité de leur quotidien et la captivité poussait beaucoup d'entre eux à abandonner leurs activités et à émigrer vers les comptoirs de commerce où ils faisaient fonctions d'auxiliaire indigène dans le commerce des esclaves. Dès lors le comptoir de *Ndar* avait une histoire riche où de nouvelles strates sociales se construisaient mais également hiérarchisées par rapport aux facteurs commerciaux qui structuraient une organisation des métiers de manière discriminatoire autour des statuts et de l'esclavage domestique. « Cette hiérarchie de métiers et de spécialisation commerciale,...

---

<sup>275</sup>Searing J., *Op. cit.* p. 102

<sup>276</sup>*Id.*, p. 27

<sup>277</sup>Lire Boubacar Barry, Samir Amin, Walter Rodney pour comprendre la théorie des dépendantistes.



avait sa propre terminologie socioprofessionnelle : directeurs, commis, négociants, marchands, « laptots », maître de langue<sup>278</sup>... ».

Cette discrimination sociale allait de pair avec l'accroissement de l'esclavage domestique au sein de la population locale. « Elle était environ de 6000 vers 1758... En 1819, un recensement fait par Schmaltz estime la population à environ 9000 personnes ainsi répartis : Blancs et mulâtres 1000, habitants libres 3000, nègres esclaves 5000<sup>279</sup> ». Ce boom démographique et la forte présence des captifs de case dans l'île étaient liés aux vagues migratoires des ruraux vers le comptoir. En outre, la mode de production esclavagiste consumait toute l'humanité des esclaves. Par conséquent, l'aliénation de la force du travail des domestiques devenait le modèle opératoire de domination pour la classe marchande dans l'île<sup>280</sup>. Ainsi, la discrimination sociale et le poids de l'esclavage domestique contribuaient fortement aussi à inférioriser certaines franges de la population africaine en les mettant dans une position de subordonné d'auxiliaire.

#### **d) Des motivations psychiques**

*« Le trafic sur Sénégal jouit d'un prestige considérable aux yeux de la population Sénégalaise. Celle-ci la considère comme un sport passionnant, aimant le trafic pour lui-même, pour l'animation, qu'il crée autour de lui, pour les discussions et les marchandages qu'il provoque. Ce « culte exclusif » de la gomme détourne d'autres activités et toute autre conception de l'enrichissement du Sénégal passe pour une hérésie. Fâcheuses dispositions psychologiques qui ne peuvent que masquer la réalité<sup>281</sup> ».*

Certes, en réalité l'intérêt matériel tenait sa place dans la présence des auxiliaires indigènes auprès des Européens, mais elle n'était pas nécessairement ou fondamentalement la première. Car, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> jusqu'au début XIX<sup>e</sup> siècles, le contrôle du commerce des esclaves et des armes conditionnaient largement l'exercice du pouvoir dans les sociétés africaines, et le lien avec les étrangers était générateur de puissance. Dans ce contexte, l'Africain, quelque soit sa position sociale, avait tendance pour un gage symbolique signe de puissance, à se rapprocher des négociants ou traitants européens et cela était possible avec le commerce de la

<sup>278</sup>Salem Z. O. A., « Archéologie d'un espace public délocalisé : les Maures et Saint-Louis à travers les âges », in Salem (dir.), *Les trajectoires d'un État-Frontière : Espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, 2004, p. 146

<sup>279</sup>Mbaye S., « La société Saint-Louisienne », *Ethiopiennes* n° 24, revue socialiste de culture négro-africain, octobre 1980,

<sup>280</sup>À ce propos lire Claude Meillassoux, *terrains et théories*, éditions anthropos, Paris, 1977.

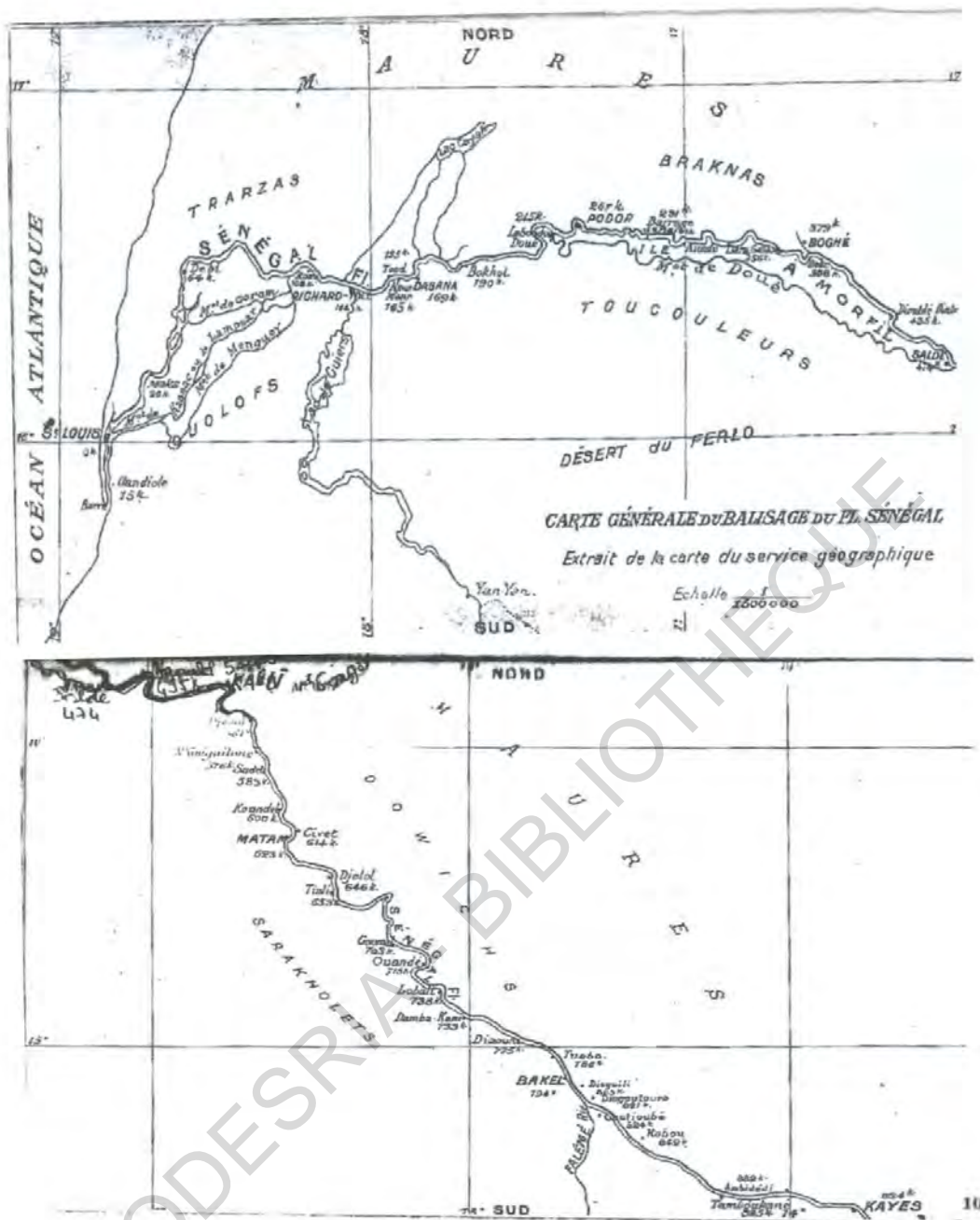
<sup>281</sup>Pasquier R., « À propos de l'émancipation des esclaves au Sénégal en 1848 », in *Revue Française D'Histoire D'outre-Mer*, tome LIV, n°194 à 197, Maisonneuve et Larose éditeur, Paris, 1967, p. 190

gomme et des esclaves où l'activité nécessitait une main d'œuvre locale. En outre, pour les indigènes libres défavorisés, et plus particulièrement les captifs de case, devenir auxiliaire indigène était une occasion de connaître une ascension sociale, d'accumuler du capital économique et de renégocier son identité, voire d'en construire une nouvelle. Le rattachement au monde européen ouvrait donc des possibilités multiples d'avenirs diversifiés. D'une manière générale, pour la population sénégalaise, Saint-Louis était symbole du monde occidental. Cette image de la civilité exerçait une forte influence sur leur présence dans l'île et leurs permettait d'élaborer une nouvelle façon de vivre<sup>282</sup>.

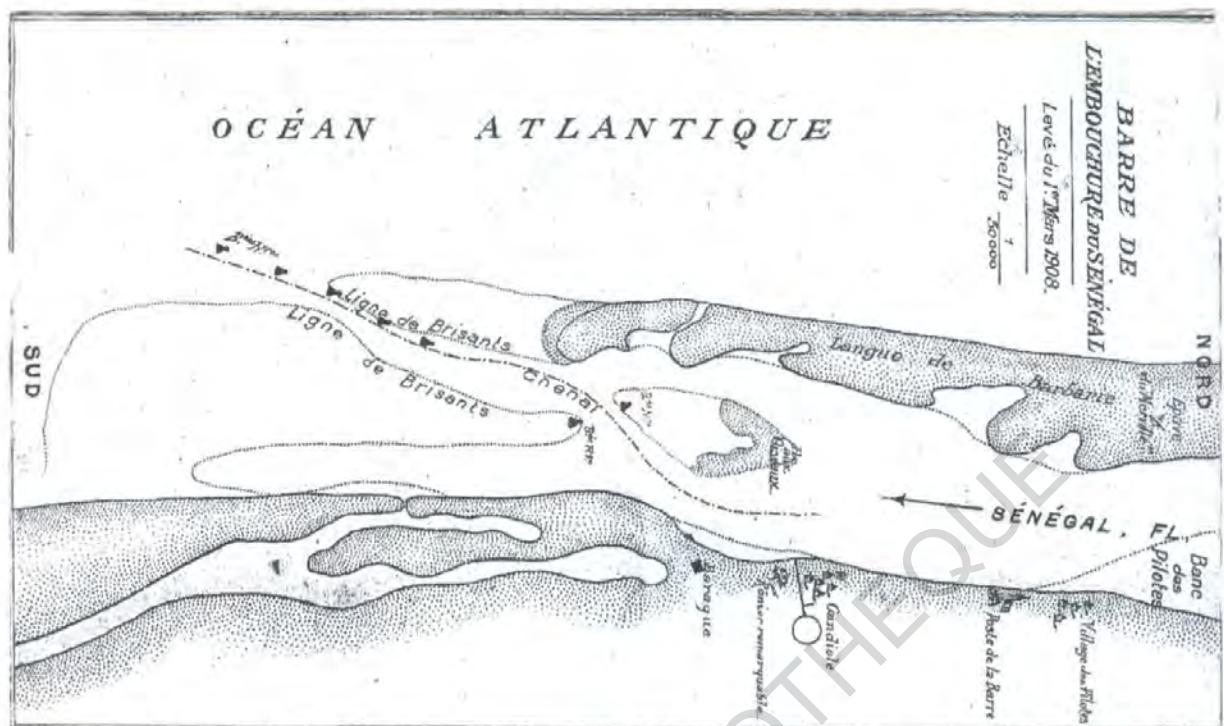
Voilà quelques raisons qui expliquaient l'existence et la mobilisation des auxiliaires indigènes dans la traite des esclaves sur le fleuve Sénégal. Il faut aussi préciser beaucoup d'entre eux comme les *laptots* rejoignaient les Européens sur une base volontaire, mais d'autres étaient des captifs de case taillables et corvéables qui remettaient plus de la moitié de leur salaire à leurs propriétaires. Enfin être auxiliaire indigène durant la traite constituait une voie cruciale d'accumulation ou d'accaparement économique et d'émancipation sociale.

---

<sup>282</sup>Salem Z.O. Ah, *Op. cit.*, in *Salem (dir.)* 2004, p. 145-146.



Titre & source : -Carte n°2, grande carte de la balise du Sénégal in Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908, p. 6-7



Titre & source : -Carte n°3, **barre de l'embouchure du Sénégal** in Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908, p.27.

## Chapitre VI. Les auxiliaires indigènes : évolution et difficultés dans la traite

### I-Milieu de travail contraignant

*« Les détours et les circuits si fréquents du Sénégal, ses plis et ses replis si multipliés, ne sont encore qu'une faible partie des inconvénients de ce trajet<sup>283</sup> ».*

La sinuosité du fleuve et l'impact du milieu naturel sur les auxiliaires indigènes dictaient un type de travail saisonnier, des lenteurs dans les manœuvres, des pertes en matériel et en vie humaine, des problèmes de ravitaillement et de sous alimentation. De plus, la fatigue gagnait les auxiliaires qui tombaient souvent malades ou désertent le travail. Le Sénégal était un cour d'eau parsemé de roches et soumis à un régime irrégulier. Dans certaines localités, le bassin se rétrécit, rendant la navigation complexe, rien qu'en voyant le tracé du cours d'eau sur la grande carte de la balise du Sénégal (carte n°2), on constate l'aspect sinueux de son itinéraire. Les bancs de sable et les roches s'élevaient aussi en obstacles entraînant un parcours difficile. Leurs présences associées à la force du courant favorisaient des tourbillons qui pouvaient causer la perte des pirogues des auxiliaires à l'image de Scipion capitaine de barque de Saugnier avait perdu son bateau le *Maleime* qui avait coulé bas près de Podor<sup>284</sup>.

La navigation sur le fleuve n'était pas très commode. Les eaux valsaient avec le rythme des pluies, les dangers n'étaient pas seulement les bancs de sables et les rochers. Mais aussi, la faune fluviale : les crocodiles et les caïmans infligeaient de lourdes pertes en vie humaine parmi les laptots plongeurs, c'était le cas d'un laptot nommé Bakary<sup>285</sup>. L'existence des troncs d'arbres et des racines, qui jalonnait le fleuve au XVIII<sup>e</sup> siècle, posaient d'énormes difficultés dans les manœuvres. Il y avait aussi l'effet du climat car « L'air est embaumé du parfum des fleurs, et c'est bien le plus dangereux du tableau, car ces odeurs trop fortes causes des fièvres très pernicieuses<sup>286</sup> ». Voilà en quoi se résumait le sinistre tableau des obstacles physiques du Sénégal.

*« Des bancs de sables et des bancs de roche, qui traversent le lit du fleuve, des arbres énormes, de grands morceaux de terre, que ses eaux détachent, entraînent et charrient; des avaries causées par ces rencontres inévitables des ouragans et des orages qui se succèdent,*

<sup>283</sup>Goldeberry M. X., *Op. cit.* p. 198

<sup>284</sup>Saugnier, *Op. cit.* p. 128

<sup>285</sup>*Id.* p. 135

<sup>286</sup>Boilat A., *Op. cit.* p. 465

*et dont les intervalles sont des calmes plats, une atmosphère bouillante, qui, quand elle n'est pas violemment agitée, est tout à fait stagnante et dont le poids est accablant*<sup>287</sup>... »

En dehors de ces différents handicaps explicités, certains endroits du fleuve s'érigaient comme des barrages difficiles à surmonter. Dans le haut pays, ils y avait les barrages de Mafou, d'Ambidédi, de Toubaboukané et particulièrement le rocher de *Gdioul de Diabbe* (gueule du diable) où « on fait feu de l'avant & des deux côtés sur les navires, dans le moment où il faut vaincre les difficultés presque invisibles de passer ce rocher<sup>288</sup> ». De plus, les laptots, partageant leur quotidien dans les cales avec les bagages, contractaient très souvent des blessures du fait de l'étroitesse des bâtiments. Leurs activités et leurs conditions de vie drastique à bord des bateaux ne leur garantissaient pas le confort. Car les corvées étaient nombreuses et variées. Le fait de se relayer à tour de rôle pour assurer les tâches quotidiennes : conduire les navires, effectuer diverses réparations, guetter d'autres embarcations ou obstacles, étudier les marées et les changements du vent leur hottait finalement toute force et vigueur. La traite des esclaves sur le fleuve leur imposait une vie rude et ne leur laissant que rarement le temps de souffler. De plus l'ennui, les dissensions, la faim, les peurs, la maladie, les gains parfois dérisoires contribuaient fortement à saper leur morale et ces pesanteurs psychologiques pouvaient belle et bien se répercuter de manière indéniable sur leur personne. À Diaboussouté, le fleuve Sénégal était divisé en deux parties par un banc de rochers. Ce n'est qu'après déchargement des pirogues, qu'il était possible de longer les rochers alors que la deuxième n'était franchie qu'en portant les pirogues à bras. Ce travail pénible était le lot des laptots qui « revenaient à Saint-Louis avec des plaies qui ne guérissaient jamais, ou encore des fièvres qui les minaient de jour en jour<sup>289</sup>. »

Mal nourris, contraints à de terribles conditions de travail et soumis à un danger permanent, les auxiliaires indigènes ne menaient pas une existence aussi joyeuse qu'on pouvait l'imaginer, leur quotidien était dur. Nous ne disposons pas de tableau statistique pour confirmer ou infirmer sur leur taux de mortalité mais cela ne devait pas être faible. Les conditions physiques du milieu compliquaient énormément la tâche aux laptots et dictaient différents types de manœuvres à la fois dangereux, lents et lancinants. Plus grave, elles agissaient sur la quasi-totalité de la main d'œuvre locale qui enregistrait des cas de maladies très graves à la limite incurables. « Des dysenteries putrides, des fièvres malignes nerveuses sont les deux maladies auxquelles on est exposé dans ce long et dangereux trajet, presque tous

---

<sup>287</sup>Goldbery, *Op. cit.*, p. 198

<sup>288</sup>Saugnier, *Op. cit.* p. 136

<sup>289</sup>Boilat A., *Op. cit.*, p. 440

ceux qui sont assaillis y succombent, le petit nombre de ceux qui en réchappent arrive à Galam, dans un état de faiblesse et d'anéantissement misérable, la convalescence de ces maladies durent souvent plus d'un ans et est elle-même une maladie dangereuse, pendant laquelle une légère imprudence peut coûter la vie<sup>290</sup>». Ce risque sanitaire pouvait bien se répercuter sur la durée du voyage, car le personnel naval faisait évoluer les bateaux sur le fleuve. Une telle situation créait aussi un climat mal sain au sein de l'équipage qui pouvait contracter du coup un problème d'insuffisance, de pénurie du ravitaillement ou de sous alimentation<sup>291</sup>.

En aval du Sénégal, l'obstacle physique lié à la navigation pour expédier les esclaves dans les bateaux négriers, c'était le défi que posait la traversée de la barre tout près de l'embouchure de Saint-Louis sur l'atlantique. Elle était le premier obstacle pour les auxiliaires, et se trouvait à l'entrée du fleuve. La barre était « une digue de vase et de sable valant sous les poussées de la marée, du courant fluvial et des vents dominants<sup>292</sup>». Elle faisait beaucoup de dégâts chez les bateaux de barre qui voyaient leur lame se briser sur elle. La mort par noyade était très fréquente parmi les laptots à cet endroit<sup>293</sup>. Le milieu de travail des auxiliaires était loin d'être facile. Ainsi, il agissait sur leur personne et leur logistique. Cette incapacité à vaincre les handicaps de la nature relevait en partie des difficultés économiques et de l'insuffisance technologique des auxiliaires indigènes dans le cadre du travail.

## II - Misère technique

Les auxiliaires indigènes conduisaient à la voile ou à la cordelle les embarcations sur le fleuve Sénégal. Les problèmes techniques auxquels ils étaient confrontés, étaient liés d'abord à l'état vétuste du matériel, le manque criard d'ateliers pour la réparation et d'outils de travail sophistiqués. Ensuite, le manque ou la pénurie de navire venait s'ajouter aux problèmes et constituait un frein économique pour le travail des auxiliaires<sup>294</sup>.

Sur le fleuve, si un navire touchait sur un bas-fond, les laptots sautaient dans l'eau et poussaient le bateau avec leur dos, jusqu'à ce qu'il soit revenu à flot. Hormis ce moyen technique, « soit par la force des bras, soit avec l'aide de longue perche », ils parvenaient à remettre à flot leurs embarcations<sup>295</sup>. Ils tiraient par le cordage les bâtiments pour vaincre la

<sup>290</sup>Goldbery, *Op. cit.* p. 504

<sup>291</sup>*Id.*

<sup>292</sup>Mandeleau T., Signare Anna. Dakar, NEA, 1991, p. 26

<sup>293</sup>ANS 4Z2 (3), n°966 Actes judiciaires, naufrage d'un bateau de captifs

<sup>294</sup>Delcourt A., *Op. cit.* p. 161

<sup>295</sup>ANS, 1G11. Lelieur, rapports sur un voyage de Galam en 1827

force du courant du fleuve et parfois les lourds chargements les empêchaient de manœuvrer correctement sur le Sénégal<sup>296</sup>. En gros, l'activité des ouvriers indigènes était un travail manuel. C'était une besogne rude où la faiblesse des moyens matériels reflétait un déficit technologique dans les manœuvres. Cela témoignait que la personne de l'auxiliaire faisait partie intégrante de la logistique. Leur travail relevait donc à la limite de la servitude de la machine humaine et se révélait avec une forte dépense d'énergie et une perte d'efficacité dans l'exécution des tâches. Ainsi les auxiliaires évoluaient dans ce que Guy Rocher appelle l'ère anthropotechnique où « l'esclave homme « domestique », est à la fois main d'œuvre principale et objet faisant partie de l'outillage<sup>297</sup>».

Ceci dévoile deux types de problème et de défaillance pour la bonne marche des activités commerciales sur le fleuve : d'abord les auxiliaires qui ne partageaient pas tous les intérêts des négociants européens, n'étaient aucunement incités à leur productivité par le développement des moyens techniques. Ensuite les négriers n'étaient guère excités à satisfaire les intérêts des indigènes « asservis », dans le choix des techniques de reproduction de la force de travail. En d'autres termes pour ces différents acteurs faire des dépenses de surcroît du budget habituel et de la créativité afin de rentabiliser le cadre du travail étaient quelque chose à la limite vaine. Une telle situation témoigne pratiquement que dans tous secteurs d'activités où les acteurs étaient soumis à un processus d'asservissement, le système préfère « des techniques de production de plus faible intensité capitaliste que lorsque le travail est libre<sup>298</sup>».

D'une manière générale, « le progrès de la technologie est étroitement lié aux progrès de la science<sup>299</sup>». Donc le facteur technique est un des éléments de la culture. Mais la période de la traite atlantique était marquée en Sénégambie par « la perte de l'initiative historique avec le recul de la vie matériel des Africains. Elle était aussi le début d'un processus de dépendance technique, de recul d'industrie domestique comme le tissage, la métallurgie. <sup>300</sup>». Ainsi cette régression notoire dans tous les secteurs devant booster le développement ne pouvait aucunement favoriser l'éclosion de la science nautique des indigènes jusqu'à pouvoir faciliter le travail des auxiliaires indigènes qui connaissait beaucoup de difficultés.

Tous d'abord, avec les conditions de travail très dures et répétitives, les auxiliaires rencontraient des difficultés économiques qui se résumaient en une perte de profit. La plupart finissaient par désertir lorsqu'ils avaient perdu le plaisir et l'intérêt personnel à travailler. Le

---

<sup>296</sup>Id

<sup>297</sup>Rocher G., 1968, p. 48

<sup>298</sup>Lapidus A., « Le profit ou la domination : La figure de l'esclave dans l'économie d'Adam Smith. » In Fred Célimène et André Legris (éd.), *L'Économie de l'Esclavage Colonial*, Paris : CNRS Editions, 2002, p. 4

<sup>299</sup>Rocher G., *Op. cit.*, p. 55

<sup>300</sup>Bathily A., *Journal of African History*, n°27, 1986, p. 5



surnombre, parfois, pour palier le déficit technique, posait un problème pour la nourriture de l'effectif. « La sous alimentation dans leur vie rude, toute vouée au négoce, aux marchandages interminables pour le troc de la gomme et des esclaves, dans des conditions de climat et de sécurité pénibles pouvait rapidement se répercuter sur leurs caractère moraux quelques fois ombrageux et sur l'affaiblissement de leur faculté physique jusqu'à l'anéantissement de leur personne<sup>301</sup>.»

Ensuite, le salaire des auxiliaires ne leurs revenait pas entièrement, surtout pour ce qui était des captifs de case. La moitié des profits que les laptots captifs tiraient de leurs activités, était confisqué par les Signares, alors ils n'en tiraient aucun bénéfice par conséquent ils devenaient perdants dans l'échange qu'ils rendaient pourtant possible. De même, les salaires qu'ils recevaient, étaient tous au plus suffisante pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Finalement leur travail n'était que le prix de leur survie et non comme une condition d'épanouissement personnel. Ainsi, de manière irrévocable, c'était eux-mêmes qui se perdaient dans le travail avec ces mécanismes d'aliénation. C'est là le panorama des difficultés matériels et économiques des auxiliaires indigènes du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles.

Mais le déterminisme technique dans le travail des ouvriers indigènes est complexe à analyser. Car la technique n'est pas neutre, à ce titre la citation de Marx, « Le moulin à bras vous donne la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur vous donnera la société avec le capitalisme industriel<sup>302</sup>. », montre bien que le développement technique n'abolit pas les mécanismes de domination. Par conséquent il ne pouvait pas conduire les auxiliaires à profiter pleinement des produits du travail, de même qu'il n'abolit pas l'ordre de domination des négriers sur ce groupe africain, « Il n'y a pas donc d'aliénation technique, il n'y a d'aliénation que politique » liée au facteur humain<sup>303</sup>.

### **III -Le facteur Humain**

L'aspect physique du milieu et les problèmes techniques n'étaient pas les seuls handicaps concernant le travail des auxiliaires. L'action des populations et des autorités riveraines du fleuve avait influencé directement sur le travail des auxiliaires. Ainsi le cabotage était très pénible sur le Sénégal. Rien que l'horaire de travail, imposait par les détours pour éviter les hostilités, était une contrainte non moins négligeable. Car toute la journée, les laptots étaient

<sup>301</sup>Deroure F., *Op. cit.*, p. 410

<sup>302</sup>Marx K. Misère de la philosophie, 1847 in *Rocher G.*, 1968, p. 58

<sup>303</sup><http://www.philolog.fr/la-technique-est-elle-une-activite-neutre/>, 02-11-2009, 09 H 07

obligés de manœuvrer presque pas de repos sauf la nuit ou tout simplement ils étaient tenus de changer d'itinéraire pour prendre « le fleuve de Gambie pour accéder au Galam<sup>304</sup>».

Les séries d'attaques perpétrées sur les convois de Galam constituaient des freins à l'action des auxiliaires. Dans le bas fleuve, en 1730, le Brak attaquait et pillait les chaloupes de la Compagnie<sup>305</sup>. En 1736, dans le haut fleuve, le refus du directeur du comptoir Saint-Joseph de verser aux Bathily, maître de Galam, les coutumes qui leur étaient dues, était sanctionné par une interdiction de la traite par les Sarakole. La guerre des Baqueri avait installé l'insécurité avec les attaques des bâtiments. Le Satigi du Fuuta, en 1737, pour ses coutumes refusait la flottille d'accéder au Galam<sup>306</sup>. Les conflits fratricides entre Samba Guéladjo Jeegui et Konko Boumoussa pour le trône du Fuuta bien avant 1767 et l'affrontement entre Denyankobe et Toorobe à cette date bloquaient deux fois de suite le fleuve aux négriers. Entre 1787-1806, l'*Almamiyat*, contre l'esclavage des musulmans, avait bloqué le passage des navires dans le territoire<sup>307</sup>. Tandis qu'en 1827, les Trarza brûlaient le Waalo et pillaient aussi des embarcations françaises dans le fleuve<sup>308</sup>. Aux larges de Gandiol, la population dépouillait les bateaux naufragés qui tentaient de franchir la barre pour exporter des esclaves<sup>309</sup>.

Dans ce climat d'insécurité généralisée, sans compter les attaques contre les convois européens par les souverains de l'arrière-pays, certains natifs du fleuve installaient des limites de propriété formées par « des haies d'épines mortes » lors des cultures de décrue pour protéger les champs de mil. Ceci obstruait le passage aux laptots et créait quelquefois des heurts avec la population locale. En conséquence cela pouvait avoir des effets néfastes sur le déroulement de la traite<sup>310</sup>. Hormis ces digues imposées par la culture des champs au bord du fleuve durant l'hivernage, les auxiliaires, bien d'avoir à combattre les difficultés et les dangers d'une longue traversée, redoutaient à chaque instant les pillages et les mauvais traitements des riverains, qui, avec ou sans l'ordre des dignitaires, arrêtaient ou pillaient parfois les bâtiments des négriers qui descendaient le fleuve pour exiger la libération de leurs réduits en captif. Il y avait aussi des villageois qui s'étaient toujours opposés et constitués comme des brigands ou pirates par rapport au commerce négrier.

<sup>304</sup>Bathily A., 1989, *Op. cit.*, p. 270

<sup>305</sup>Becker & Martin, *Op. cit.*, p. 250

<sup>306</sup>ANF C6/110 Directeur du fort de Saint-Joseph au Directeur de la Compagnie à Saint-Louis, 1732, cité par Gueye M., in *Samb (2000)*, p. 38

<sup>307</sup>Kane O., « Le Futa Toro : Des Satigués aux Almamis (1512-1807) », Dakar, Thèse d'État ès Lettres et Sciences Humaines, UCAD, 1986, Tome I, II, III, p. 164

<sup>308</sup>Raffanel A., *Op. cit.*, 1864, p. 65

<sup>309</sup>Diagne Ah. Mb. « Un pays de pileurs d'épaves, le Gandiol » in *Bulletin Comité Etude Scientifique de l'AOF*, 1919, Paris, Larose, pp. 10-176

<sup>310</sup>Raffanel A., 1864, *Op. cit.*, p. 72

« Le village d'Oudourou, situé sur la rive gauche. Ses habitants se sont montrés presque toujours hostiles à notre commerce : profitant d'un banc découvert, à la saison sèche, un peu au dessus du village, ils placent ordinairement des madriers pour obstruer la passe étroite que ce banc étendue a laissé dans cet endroit du fleuve. Ce moyen ingénieusement malfaisant a plusieurs fois réussies à faire échouer les navires qui venaient du Galam sans escorte, et ils ont été complètement dévalisés<sup>311</sup> ».

Mais il faut penser que l'action des auxiliaires sur le Sénégal n'était jamais exempt de tord à l'endroit de la population riveraine du fleuve. Forcement, de par le centre de gravité de leurs actions, ils avaient sapé par moment certaines considérations morales ou éthiques des habitants du fleuve ou les avoir déranger tout bonnement dans leurs activités agricoles. Les incidents et affrontements sur le Sénégal entre la population locale et les ouvriers indigènes pouvaient bien être aussi une sorte de cohabitation sur le fleuve d'activités et de pratiques qui différent de champs d'action et du coup entrent en collision à l'image des confrontations habituelles entre les pasteurs nomades et les sédentaires. De plus, la mort des auxiliaires par attaque sur le fleuve, les dignitaires locaux saisissaient le matériel ou bien enlevaient des membres de l'équipage pour en faire des prisonniers politiques. Dans le haut fleuve, les Sarakole, en 1729, s'était attaqués aux équipages respectifs du *Léopard* et de *l'Intrépide*<sup>312</sup>.

Aux difficultés physiques, techniques, politiques s'ajoutait celle ayant pour origine une sorte de superstition ou de mysticisme des auxiliaires indigènes. Ces derniers craignaient des forces surnaturelles dont la colère pouvait bouleverser ou interrompre les activités de traite. Ils préféraient rentrer à Saint-Louis ou faire le voyage de Galam tel jour que d'autres. Dans d'autres circonstances, ils choisissaient de revenir durant la journée sur Saint-Louis qu'à la tombée de la nuit de peur de malheurs<sup>313</sup>. La plupart du temps, ils avaient recourt aux oracles pour se faire confectionner des talismans. C'était une sorte de thérapie qu'ils se procuraient afin de vaincre certaines tares qu'ils traînaient ou du moins de dompter leurs esprits face aux difficultés de la traite. D'ailleurs, ils achetaient aux marabouts de l'intérieur des gris-gris qu'ils attachaient sur leur barque à l'image du Capitaine Mulâtre M. Dubois, « il en fit mettre au haut des mats, aux vergues, à la quille du vaisseau<sup>314</sup> ». Tout ceci constituait un ensemble de déficiences qui portait atteinte aux intérêts des auxiliaires indigènes. De plus, ces différents obstacles influaient directement ou indirectement dans leurs capacités productives et surtout sur l'efficacité de leurs actions dans le cadre du travail.

---

<sup>311</sup> *Id.*, p. 72

<sup>312</sup> Becker & Martin, *Op. cit.*, p. 232

<sup>313</sup> Molien, *Op. cit.* p. 51

<sup>314</sup> Amiral, *Op. cit.* p. 307

CODESRIA- BIBLIOTHEQUE

## **Conclusion**

Au terme de ce travail, il est nécessaire de revenir sur l'objectif de départ : il s'agissait d'analyser l'implication des structures sociales africaines dans la mise en place et le fonctionnement de la traite, à partir d'un groupe professionnel les auxiliaires indigènes sur le fleuve Sénégal, afin de mieux décrypter à partir de l'observation du jeu et des intérêts des acteurs indigènes la pluralité de leurs agendas dans cette activité. Ainsi, la traite sur le Sénégal se révèle comme un système composé de deux sous-systèmes : l'aristocratie indigène et les jula vendeurs des principaux articles de commerce et les entrepreneurs européens détenteurs des capitaux, qui se liaient un ensemble ambigu de rapports et d'aptitudes. Entre ces deux sphères s'interférait la classe des intermédiaires de Saint-Louis pourvoyeuse de main d'œuvre et des moyens matériels de production. Mais cette situation avait trouvé son succès grâce aux jeux dynamiques de la force ouvrière ou des auxiliaires indigènes. Sur cette analyse découle un constat.

D'abord nos hypothèses de départ se confirment à savoir le fleuve Sénégal de 1664-1848 fut une zone de traite des esclaves où se tissèrent des liens assez étroits entre monde marchand, maraboutique et aristocratique. Mais ces relations ne furent pas exemptes de tensions, de contradictions et de compétitions entre acteurs du fait des enjeux de pouvoir que suscitait le commerce atlantique.

Ensuite les acteurs indigènes (marchands, aristocrates, ouvriers) avaient su domestiqués la dynamique atlantique à leur profit au grès des circonstances parfois avantageuses ou défavorables à tel groupe qu'à un autre. Dès lors les sociétés africaines s'étaient investies pleinement dans le dispositif du trafic des esclaves, non pas en tant que zone périphérique pourvoyeuse de bois d'ébène. Mais en concert avec les Européens, elles avaient participé à la sophistication et à la pérennisation d'un système dont le fonctionnement des rouages, c'est à dire ses dynamismes et mécanismes d'échanges allant de la logistique, en passant de la production, au secteur de l'animation, étaient tous contrôlés à tout moment par des classes indigènes sur le sol africain. Mais d'aucun me diront si c'était le cas pourquoi les Africains s'étaient retrouvés perdant dans ce commerce. En premièrement, ce n'était pas toutes les masses indigènes qui étaient perdants dans ce trafic. Deuxièmement, l'exploitation de la grande masse indigène impliquée dans ce trafic et l'improductivité de la classe bourgeoise indigène dans la reproduction du capital accumulé lors de la traite n'étaient pas tout simplement du à l'inégalité ou l'iniquité du système capitaliste d'un Europe mercantiliste. Mais cette situation s'explique, en grande partie, par l'étouffement progressive des différents secteurs de développement, avec la forte dépendance aux activités de traite et des pratiques esclavagistes dans un modèle de production extravertie où l'environnement socioculturel ne

pouvait plus asseoir le progrès de l'humanité. De plus, les rapports sociaux chargés d'inégalités grandissantes, l'absence de solidarité entre souverains et sujets, l'infériorisation du monde paysan, artisan et l'esclavage domestique avaient fini de façonner les différentes modalités d'exploitations des couches indigènes subalternes et ne permettaient en aucune manière d'inciter ou de favoriser d'une manière durable l'émancipation, l'épanouissement et un essor stable et d'une façon endogène au temps de la traite négrière.

Pour les besoins de notre démarche, nous avons utilisé les documents archivistiques, les récits des voyageurs ainsi que les travaux réalisés autour de la question de la traite transatlantique et de l'esclavage. Grâce à ces matériaux, nous avons démarré nos investigations sur les auxiliaires en vue de comprendre les relations entre Européens et Africains durant la traite.

La première partie a fixé le cadre spatiale et géopolitique du Sénégal, mettant en relief la position névralgique du fleuve, la présence active des indigènes dans le trafic, les rapports permanents, conflictuels entre Européens et Africains et les données socio-économiques. Puis, elle a décliné les dynamismes et mécanismes d'échanges qui expliquent le commerce des céréales, des esclaves et ses différents acteurs à savoir l'aristocratie autochtone, les entrepreneurs européens et la classe des intermédiaires où se retrouvaient les auxiliaires au bat de l'échelle.

La deuxième partie de la réflexion a fait la sociologie des auxiliaires indigènes afin de saisir leurs conditions de vie et de comprendre les logiques pour lesquelles ils se liaient aux négriers européens. Le travail a été la première forme d'union. Il impliquait chez les ouvriers indigènes, des hommes et femmes de conditions sociales modestes, libres ou esclaves. Ils voyaient dans cette alliance l'occasion de sortir de leur situation précaire et de tenir un rang honorable dans la société. Nous avons essayé de saisir à travers la nature et leur condition de travail, les différentes fonctions et rôles qu'ils remplissaient. Nous sommes arrivés à la conclusion que sans l'action des auxiliaires, la traite n'aurait pas prise forme et perdurait sur la longue durée sur le fleuve Sénégal malgré l'abolition. Leurs pratiques et activités dans la traite, garantissant le fonctionnement et la sécurisation du trafic, pouvaient être perçue comme un ensemble stratégies de survie, de quête de progrès sociale et d'adaptation dans un contexte économique où la production était extravertie.

Dans la troisième partie, nous avons remarqué que l'impact du milieu, le déficit des moyens techniques, l'action des populations riveraines, les rapports conflictuels entre les États riverains, ceux des nations européennes pour le monopole du trafic sur le fleuve, et les conflits entre les Rois et les représentants des compagnies de commerce constituaient des freins

considérables dans l'essor des activités des auxiliaires indigènes de la traite. En dépit de ces contraintes, ils demeuraient la pièce motrice du dispositif du système d'échange sur le Sénégal. Dans ces conditions, il est difficile d'accréditer la thèse victimaire des Africains dans ce processus historique majeur qu'est la traite négrière. Car, des groupes professionnels comme les auxiliaires indigènes exerçaient leur poids dans la traite en tant qu'acteurs actifs et non comme des sujets passifs.

Les perspectives de recherches sont intéressantes. Hormis, celle déjà mentionnées plus haut il y a aussi :

- L'analyse de la dimension libre et servile du travail et son impact dans le modelage de l'architecture sociale des sociétés sénégalaises durant la traite.

- L'évaluation du capital financier et social des auxiliaires indigènes et leurs modalités de reproduction et de transmission.

La compréhension de ces différents questionnements sera d'un apport particulier pour l'histoire de la traite des esclaves en Sénégal.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **Annexes**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

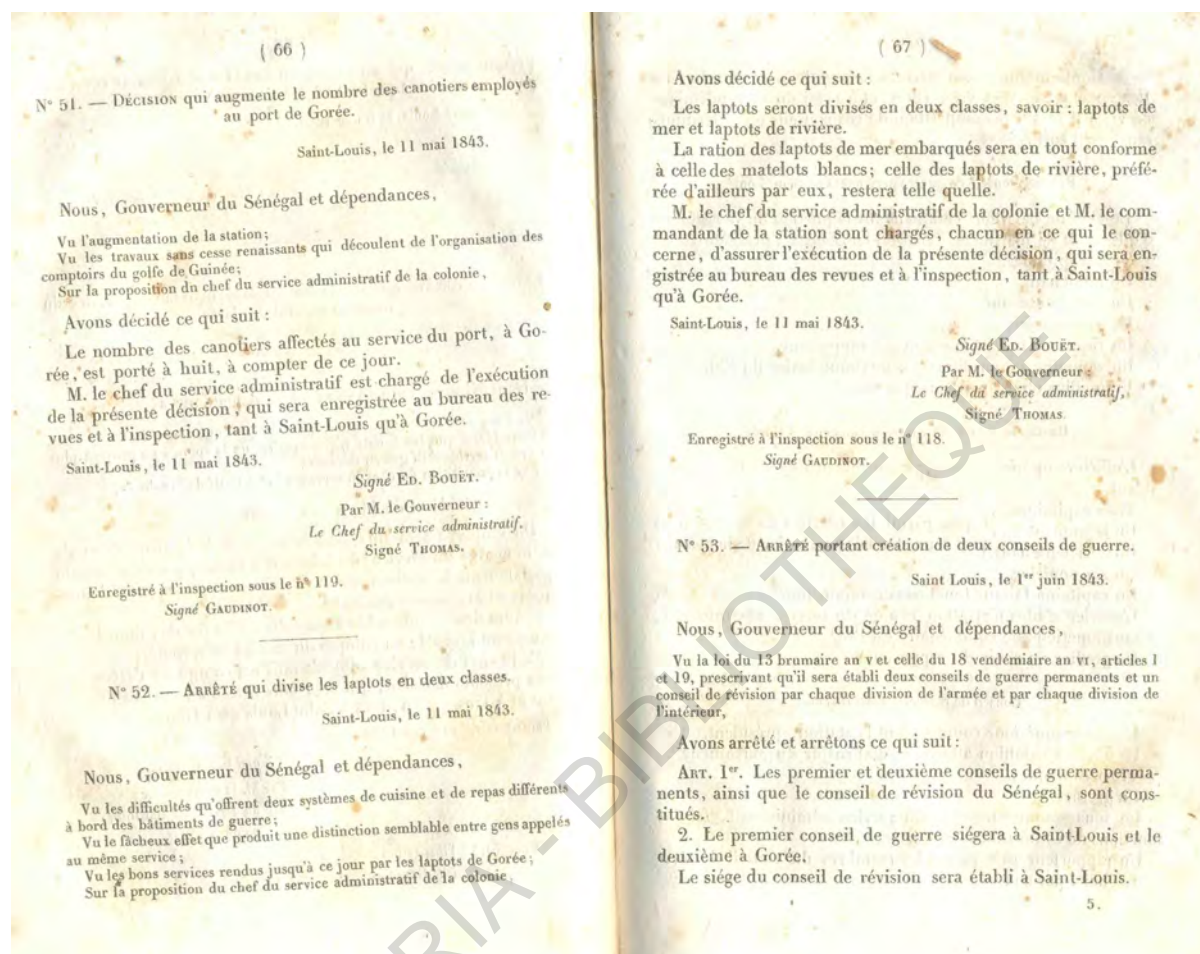


Annexe n°1 : Arrêté administratif, Saint-Louis, le 11 mai 1843, qui divise les laptots en deux classes.

Annexe n°2 : Annexe n°2 : Arrêté administratif, Saint-Louis, le 16 juin 1846, excluant des captifs de case de la fonction publique

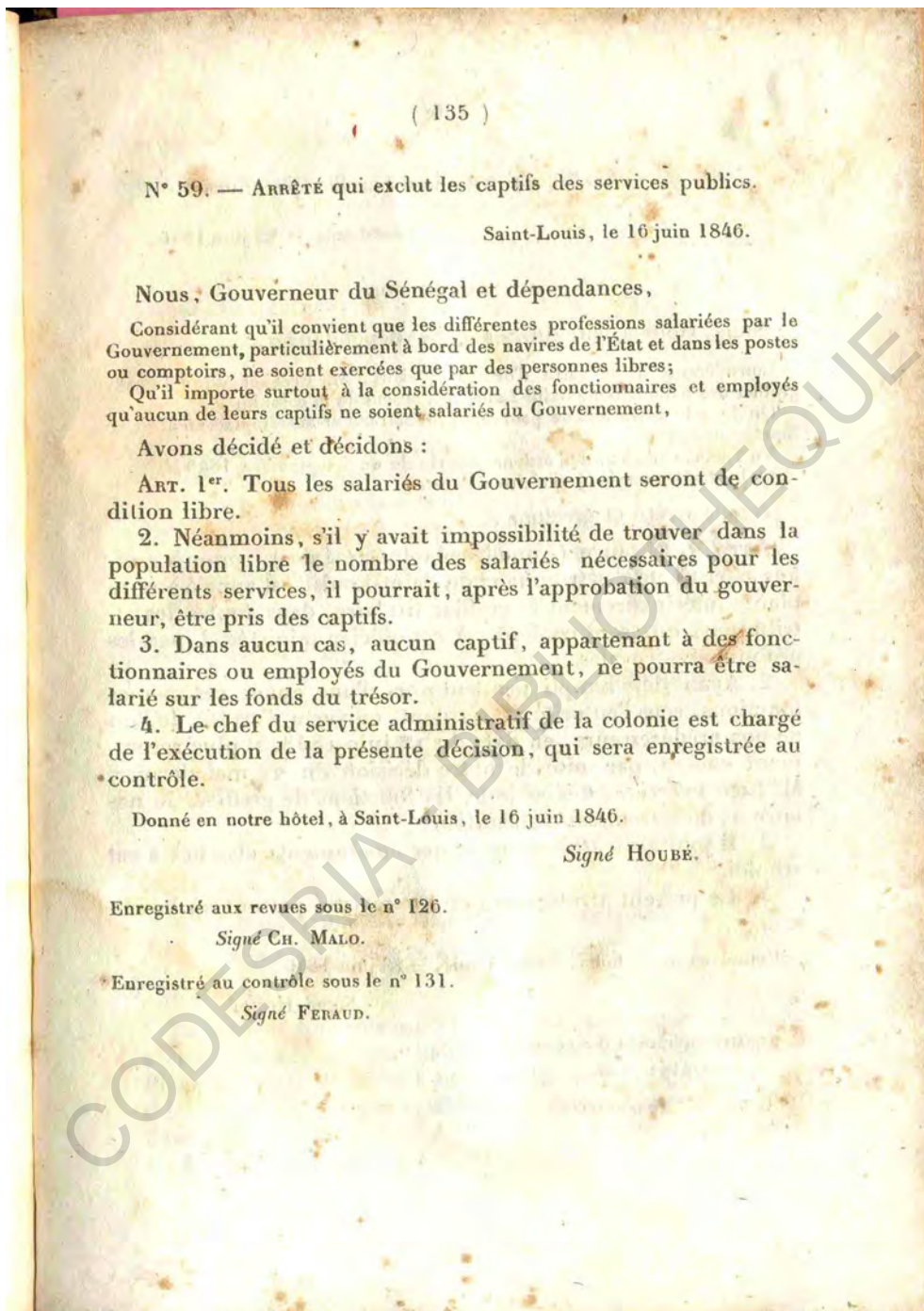
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe n°1. Arrêté administratif, Saint-Louis, le 11 mai 1843, qui divise les laptots en deux Classes.



Source. ANS. Bulletin Administratif, 1840 -1848, Saint-Louis du Sénégal.

Annexe n°2 : Arrêté administratif, Saint-Louis, le 16 juin 1846, excluant des captifs de case de la fonction publique



Source ANS. Bulletin Administratif, 1840 -1848, Saint-Louis du Sénégal.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **Tables des planches et illustrations**

-Carte n°1 : **Saint-Louis et la région du fleuve Sénégal : zones et escales de traite aux XVIIe et XIXe siècles**, in Sène M. *Saint-Louis du Sénégal, traite atlantique et esclavage domestique. Une étude sur la place et le rôle de Saint-Louis dans la traite et l'esclavage des noirs*. Edité par le Syndicat d'Initiatives et de Tourismes de Saint-Louis, 1998.

-Figures : n°18, n°66, n°127, n°126, n°25, n°77 extraites Titre : [Illustrations de Côte occidentale d'Afrique : vues, scènes, croquis] / Jeanniot, dess. Auteur : Jeanniot, Georges. Éditeur : C. Marpon et E. Flammarion (Paris) 1890. Source : Bibliothèque nationale de France <http://catalogue.bnf.fr/ark:/description>.

-Titre & source : **Figure n°30 : intérieur de maison de Gorée**. Dessin de F. de Bérard, diffusé dans le « Tour du monde », 1861, p. 31, in Sinou Alain, *Comptoir et villes coloniales, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, p. 79, Éditions Karthala & Orstom, 1993.

-Titre & source: ***Canoes Battlings the Surf, West Africa (Senegambia), 19 century***, source Wilhelm Sievers, *Africaeinae allgemeine landeskunde* (Leipzig, 1891), p.160 in <http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slavery/>, Section: Slave Ships and the Atlantic Crossing (Middle passage).

-Titre & source : -Carte n°2, **grande carte de la balise du Sénégal** in Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908, p. 6-7

-Titre & source : -Carte n°3, **barre de l'embouchure du Sénégal** in Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908, p.27.

## **Sources et références bibliographiques**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **I/ Instrument de travail**

Beaud, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006, 202 p.

Mbaye, Saliou, *Guide des archives de l'Afrique occidentale française*, Dakar, Saint- Paul, 1990, 205 p.

Samb D., *Manuel de méthodologie et de normalisation*, Dakar, IFAN, 1999, 298 p.

## **II/ Sources archivistiques**

### **Archives du Sénégal**

#### **Bulletin Administratif du Sénégal, 1843-1848**

-Arrêté n°52, Saint-Louis, 11 mai 1843

-Arrêté n°59, Saint-Louis, 16 juin 1846

#### **Série B correspondance de la direction des affaires publiques de l'AOF**

#### **3B51, correspondance du gouverneur avec les commandants des escales et divers postes du fleuve**

-3B51, Lettre du gouverneur à M. le commandant de Dagana du 30 décembre 1834

-3B51, Lettre du Gouverneur à M. le commandant des Darmankours du 24 juin 1833

#### **3B63, correspondance du gouverneur avec les princes indigènes 1837-1848**

-3B63, n°8, 26 décembre 1838, le gouverneur aux chefs du Waalo

-3B63, n°1, 03 mars 1839, le gouverneur à Samba Coumba Diama roi du Galam

-3B63, n°2, 07 juin 1839, le gouverneur à Mahmet El Habib roi du Trarza

-3B63, n°10, 22 novembre 1839, le gouverneur au Almamy du Fouta

-3B63, n°2, 10 mars 1840, le gouverneur à l'Almamy du Fouta

-3B63, n°8, 08 juin 1840, le gouverneur au Brack du Waalo

-3B63, n°9, 16 juillet, le gouverneur à Schems Abdoulaye

-3B63, n°4, 01 mars 1842, le gouverneur du Sénégal à Moctar Roi du Brackna

-3B63, n°9, 10 août 1844, le gouverneur à l'Almamy et les principaux chefs du Fuuta

### **Série Q : Affaire économique**

- Q1, Ordonnance du Roi concernant la traite de la gomme au Sénégal le 15 novembre 1842.  
Q1, convention passée entre le gouverneur et les dignitaires du Waalo le 4 novembre 1840  
Q1, Extrait de l'arrête du 17 décembre 1835 du gouverneur du Sénégal, article n°20  
Q2, traité de coutume entre le Roi du Brakna et M. Duchesne du 27 juillet 1841

### **Série G. Politique et administration générale**

- 1G11. Lelieur, rapports sur un voyage de Galam en 1827  
-13G91. Correspondance concernant le Waalo  
-13G20. Duplicata de la coutume des princes du Waalo, 1836-1848

### **Série Z / Archives privées**

#### **Sous série 4 Z du fonds AOF (1786-1856)**

- 4Z2 (4) n°17 bis, 29 Mars 1817 Saint-Louis : vente public captif de Etienne Blondin.  
4Z2 (28) n°191, 18 novembre 1846 Saint-Louis. Vente captive par Armstrong à Marie Samba.  
4Z2 (8) n°241, 28 Novembre 1820 Saint-Louis: donation entre vifs Hélène Laisne à Ibrahima.  
4Z2 (28) n°46, 12 Mai 1846 Saint-Louis : affranchissement par Labouré au profit de Coura Ndiaye.  
4Z2 (4) n°94, 25 Octobre 1817 Sénégal : affranchissement de Magvelaine.  
4Z2 (4) n°90, 30 Octobre 1810 Saint-Louis : testament Catherine Dimba.  
4Z2 (28) n°66, 06 Juin 1846 Saint-Louis. Contrat de mariage entre Ambroise et Marie Blonvin.  
4Z2 (28) n°40, 04 Mai 1846 Saint-Louis : obligation hypothécaire par Jharialla à Laboussé.  
4Z2 (4) n°92, 20 Octobre 1817 Saint-Louis : inventaire Charlotte Bishopp  
4Z2 (28) n°90, 28 Juillet 1846 Saint-Louis : partage entre Jean Jacque, Evmouo, Eliza  
4Z2 (4) n°64, 17 juillet 1817, Saint-Louis, Arrêt d'affranchissement  
4Z2 (4) n°49, 17 juillet 1817 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.  
4Z2 (28) n°4, 24 Février 1843 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.  
4Z2 (4) n°106, 12 Octobre ou Novembre 1817 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.  
4Z2 (4) n°10, 12 Mai 1845 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.  
4Z2 (4) n°9, 12 Mai 1845 Saint-Louis -Arrêt d'affranchissement.  
4Z2 (3) n°966, Actes judiciaires, naufrage d'un bateau de captif.



### III Bibliographie

#### Ouvrages généraux

Balandier G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1963.

Boudon Raymond, *La logique social, introduction à l'analyse sociologique*. Hachette littérature, Paris, 1979.

Diouf M., « Des historiens et des histoires, pourquoi faire? L'historiographie africaine entre l'État et les Communautés » in *Revue Africaine de Sociologie*, 3, (2), 1999.

Diouf M. & Bosm Ul., (dir.), *Histoires et identités dans la Caraïbe. Trajectoires plurielles*, Karthala- Séphis, 2004.

GEMDEV, *Les Avatars de l'État en Afrique*, Karthala, Paris, 1997.

Kipré P. « Historiographie et méthodologie de l'histoire africaine » in *M. Turano et P. Vandepitte (éd.)*, 2003.

Rocher G., *Introduction à la sociologie générale : le changement social*, Tome 3, édition HMH, Ltée, 1968.

Solus H., « Traité de la condition des indigènes en droit privé », *Recueil Sirey*, Paris, 1927.

Thioub Ib., « L'histoire vue d'Afrique, Enjeux et perspectives », in *Chrétien Jean-Pierre (dir), L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*. Karthala, Paris, 2008.

Levasseur E. *Histoire des classes ouvrière en France*, tome second, Paris, librairie De Guillaumin, 1859.

Meillassoux Cl., *terrains et théories*, éditions anthropos, Paris, 1977.

#### *Histoire de l'Afrique occidentale et de la Sénégambie*

Barry B., *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, L'Harmattan, Paris, 1984.

Bayart J. F., « Les chemins de la traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'ouest francophone : anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans », *Politique africaine*, n°105, mars 2007.

Bayol J. *Voyage en Sénégambie, Haut Niger, Fouta Djallon et Grand Bélédougou 1880-1885*, Paris, L. Baudin et Cie, 1988.

Berenger-Feraud J.L., *Les peuplades de la Sénégambie : Histoire, ethnographie, mœurs, et coutumes, légendes, etc.* Paris, E. Leroux, 1879.

Boulegue J., « Les luso Africains en Sénagambie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », Dakar, 1973, *Lisboa*.

Carrere Ferdinand. et Paul Holle, *De la Sénagambie française*. Paris, Fournier, Didot, 1855.

Cissoko S. M., (*le Xaaso*), *Tombouctou et l'empire Songhay*, Dakar, Abidjan, NEA, 1975.

Clément P., « Formes et valeurs de la vie sociale urbaine », dans *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Paris, UNESCO, 1956,

Diallo Th., *Les institutions politiques du Fouta Dyallon au XIX<sup>e</sup> siècle* Dakar, IFAN, Initiations et Études Africaines, n°XXVIII.

Hautefeuille L.B., *Plan de colonisation des possessions française dans l'Afrique Occidentale*, Levasseur, Paris, 1830.

Gaby F-Y-B., *Relation de la négritie contenant une exacte description de ses royaumes et de leurs gouvernements avec la découverte de la Rivière du Sénégal*. Paris, Edme Conterot, 1689.

Goldebery Slyvain.-Meinrad.-Xavier., *Fragments d'un voyage en Afrique, fait pendant les années 1785, 1786, 1787, dans les contrées occidentales de ce continent, comprises entre le Cap-Blanc de Barbarie... et le Cap des Palmes...*, 2 vols. Paris, 1802.

Labat J. -B., *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*. Paris, Cavalier, 1728, 5 tomes, T1 : XXIV-346 p., T2 : 376 p., T3 : 287 p., T4 : 329 p.

Lacourbe, *Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685*. Ed. Par Pierre Cultru. Paris, champion et la Larosé, 1913.

Lamiral D.-H., *L'Afrique et les peuples africains considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies*. Paris, Dessene 1789.

Molien G., *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie*, deuxième édition, tome I, Paris, 1822.

Mopoho R., « Statut de l'interprète dans l'administration coloniale en Afrique francophone » in *Meta : journal des traducteurs*, vol. 46, n° 3, 2001.

Nardin J.C., « Recherche sur les « Gourmets » d'Afrique Occidentale », Paris, in *Rev. Fr. Hist. Outre Mer*, 1966.

Raffanel A., *Voyage dans l'Afrique occidentale exécuté en 1843 et 1844*. Paris, Bertrand, 1846.

Salem Z. O. A., « Archéologie d'un espace public délocalisé : les Maures et Saint-Louis à travers les âges », in *Salem (dir.) Les Trajectoires d'un État-frontière : espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*. Dakar, CODESRIA, 2004.

Tall M. L., *Un islam militant en Afrique de l'ouest au XIX<sup>e</sup> siècles*, Harmattan, Paris, 1991.

## *Histoire sur le Sénégal*

- Anonyme, « Un plan de colonisation du Sénégal en 1802 ». *Annuaire et mémoires du comité D'études historiques et scientifiques en AOF*, n°1, pp. 130-214, 1916.
- Antoine R. « Afrique : Notice sur le Sénégal, la colonie française ses dépendances, les pays et les peuples environnants ». *Journal des voyages*, n°37, pp. 5-27, 1828.
- Barry B., *Le royaume du Waalo, 1659-1859 : le Sénégal avant la conquête*. Paris, Maspero, 1985.
- Barry B., « Mémoire inédit de Monserat sur l'histoire du nord du Sénégal de 1818 à 1839 », *BIFAN*, série B, tome 32, vol I, 1985, pp.1-43.
- Barry B., « Commerce et commerçants sénégalais dans la longue durée : étude d'une formation économique dépendante », in Barry B. et Harding L., *commerce et commerçants en Afrique de l'ouest. Le Sénégal*, Paris, Collection racines du présent, 1987.
- Barry B., « La guerre des marabouts dans la région du fleuve Sénégal de 1673 à 1677 », *BIFAN*, tome XXXIII, série B, n°3, juillet 1971, pp. 564-589.
- Barry M. L. « Les Actes notariés au Sénégal : les inventaires après décès. » Mémoire de Maîtrise, EBAD, UCAD, 1994.
- Bathily A., « Guerriers, tributaires et marchands, le Gajaaga (ou le Galam) le pays de l'or, le développement et la régression d'une formation économique et sociale Sénégalaise (XVII-XIX siècles) » *DES Histoire*, 1985.
- Bathily A., « La conquête française du Haut Fleuve (Sénégal) 1818-1887 », *BIFAN*, T.34, série. B, n°1, 1972, pp. 67-112.
- Becker Charles & Martin Vincent, « Mémoire inédit de Doumet 1769 », *BIFAN*, tome 41, série B, n1, 1974, pp. 25-92.
- Berlioux E., *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, Paris, 1874.
- Bocoum H. *L'âge du fer au Sénégal : histoire et archéologie*, IFAN, UCAD, 2000
- Bocoum H. « Fer et société : histoire d'un bouleversement de la pyramide sociale. L'exemple Jao-Ogo. Le Fouta (1526-1880) »
- Boilat Abbé, *Esquisse sénégalaise*. Paris, Bertrand, 1853.
- Brigaud Ferdinand « Connaissance du Sénégal », *Etudes Sénégalaises*, n°9. Fascicule 2, Hydrographie, centre IFAN, Saint-Louis du Sénégal, 1963.
- Brooks G.E., "The Signares of Saint-Louis and Goree: Women entrepreneurs in the Eighteen century", in *Women in Africa-Stanford*, university press, 1976.

- Camara C, *Saint-Louis du Sénégal*, Dakar, IFAN, 1968.
- Camara Ab. & Joseph R. de Benoist, *Histoire de Gorée*, Maisonneuve, Larose, Paris, 2003.
- Chambonneau, « Deux textes sur le Sénégal (1673-1677) », Édité par Carson, I.A. Ritchie, *BIFAN*, tome 30, n°1, 1968, pp. 289-353.
- Dowdell H., « Le Sénégal sous la domination anglaise ». *R.H.C.F.*, n° 4, 267-300, 1916.
- Delcourt A., *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763*, IFAN, Dakar, 1952.
- Delenauy D., *De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la Moyenne Vallée du fleuve Sénégal*. Édition ORSTOM, Paris, 1984.
- Desire-Vuillemin G.M., *Essai sur le gommier et le commerce de gomme dans les escales du Sénégal*. Dakar clairafrique, 1962.
- Diagne Ah. Mb. « Un pays de pileurs d'épaves, le Gandiol » in *Bulletin Comité Etude Scientifique de l'AOF*, 1919, Paris, Larose, pp. 10-176.
- Diop EL H.O., « Le commerce des Saint-Louisiens (1830-1900) : Les permanences et les ruptures », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 2007, 105 pages
- Diop A.S., « La fondation de Saint-Louis du Sénégal », *BIFAN*, tome 37, série B, n° 2, 1975, pp. 318-339
- Durand Jean B. Léonard., *Voyage au Sénégal 1785-1786*, 2 vols, Paris, 1807.
- Faure Claude, « Document inédits sur l'histoire du Sénégal (1816-1822) ». *Bulletin de la section de géographie, Comité des travaux historiques et scientifiques*, 29, 80-127, 1914-1916
- Fromager E. *Instructions nautiques du fleuve Sénégal, d'après les travaux de la mission de 1906, 1907, 1908*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1908.
- Idowu I., "Café au lait: Senegal's Mulatto Community in the Nineteenth Century". *Journal of the Historical Society of Nigeria*, 6, 271-288, 1917.
- Kane O., *La première hégémonie peule : Le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*, Karthala, PUF, 2004.
- Labarthe P., *Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785, d'après la mémoire de Lajaille*. Paris, Dentier, 1802.
- Lacroix, *Les français au Sénégal au temps des compagnies des Indes, de 1719 à 1758* Vincennes, service historique de la Marine, 1986.
- Loti P., *Roman d'un spahi*. Paris, Calmann-Lévy. 1881.
- Pasquier R. « Les traitants des comptoirs du Sénégal au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » in *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, tome I, Harmattan, 1983.

- Pruneau De Pommegeorge A.E, *Mémoire sur le commerce de la concession du Sénégal par Joseph Pruneau (1752), publié et commenté par Ch .Becker*, Kaolack, 1983.
- Kane O., « Le Fuuta Toro : Des Satiguis aux Almamis (1512-1807) », Dakar, Thèse d'État ès Lettres et Sciences Humaines, UCAD, 1986, Tome I, II, III, 1124 pages
- Kane M.A., « Stratégies matrimoniales et/ou stratégies d'accumulation : Les femmes sénégalaises à travers les archives notariées 1776-1856 – Exemple de Saint-Louis du Sénégal », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 1999, 82 pages
- Maiga M. *Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'ouest en 2011*, Paris, Karthala, 1995
- Mandeleau T., *Signare Anna*. Dakar, NEA, 1991. 232 p.
- Mbaye S., « La société Saint-Louisiennes », *Ethiopiennes*, n 24, revue socialiste de culture négro-africain, octobre 1980.
- Mbaye S., « Commerce et politique à Saint-Louis de 1758 à 1848. » *Ethiopiennes*, no24, revue socialiste de culture négro africain, octobre 1980.  
[http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id\\_article=781](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id_article=781).
- Raffanel A., «Le haut Sénégal et la Gambie en 1843 et 1844 », *Revue coloniale*, n° 8, 1846
- Ress N., « Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale : Émergence d'une société métissée originale : 1658-1854 » Paris, Thèse de 3e cycle, Paris I, 2 tomes; 1983, 397 pages
- Sadji Ab., *Nini, La mulâtresse du Sénégal*, Présence Africaine, 1954
- Sinou A., *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal*, Karthala, Orstom, 1993.
- Sinou A., « Saint-Louis au début du XIX<sup>e</sup> siècle : du comptoir à la ville », *Cahiers d'études africaines*, 1989, volume 29.
- Sy A., « La navigation sur le fleuve Sénégal entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 2007.
- Tall M. L. « Le Haut -Sénégal et le Haut Niger dans la politique française de la fin du XVII<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècles : l'attrait de l'or du Bambouk et du commerce du Soudan » in *BIFAN*, tome 43, série B, n°1-2, 1981.
- Thompson M., “When the Fire Are Lit: The French Navy’s Recruitment and Training of Senegalese Mechanic and Stockers, 1864-1887”, *Canadian Journal of African Studies*, n 26, p 274-303, 1999.

## *Histoire de la traite, de l'esclavage et son abolition*

### **En général :**

Curtin P., *The Atlantic Slave trade. A census*. Madison; the University of Wisconsin Press, 1969, 338 p.

Deveau J.M., *La traite rochelaise*, Karthala, Paris, 1993.

Lacroix L., *Les derniers négriers*. Paris, 1952.

Lapidus A., « Le profit ou la domination : La figure de l'esclave dans l'économie d'Adam -Smith » In *Fred Célimène et André Legris (éd.), L'Économie de l'Esclavage Colonial*, Paris : CNRS Editions, 2002.

Meillassoux Cl., *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF, 1986.

Pétre-Grenouilleau O., *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

Tardieu J.P., *De l'Afrique aux Amériques espagnoles XV<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles : utopies et réalités de l'esclavage*, l'Harmattan, 2002.

Weil P., Dufoix S., (dir), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, 2005.

### **En Afrique et au Sénégal :**

Antoine R. « Aventure d'un jeune négrier français d'après un manuscrit inédit du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Notes africaines*, trimestriel, n°142, avril 1974, UCAD, IFAN,

Badji M., « Droits naturels, Droits de l'homme et Esclavage. L'exemple du Sénégal. Analyse Historique du XVII<sup>e</sup> siècle à l'indépendance. » Thèse Doctorat en droit, université Grenoble II, 1998.

Bathily Ab., « La traite des esclaves ses effets économiques et sociaux, genèse du sou développement en Afrique noire : le cas du Galam, royaume de l'arrière-pays Sénégalais au XVIII<sup>e</sup> siècles », *Journal of African History*, n°27, pp. 269-293, Printed in Great Britain

Baches J., « Le trafic au Sénégal à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de géographie*, 1967, volume 55, n°3, pp. 469-490,

Becker Ch., « La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves », *Revue française d'histoire d'outre mer*, tome L XIV, n°235, Paris, 1977, pp. 203-224.

Becker Ch. & Martin V., « kajor et Baol. Royaumes Sénégalais et traite des esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 226-227, 1975, pp. 270-300.

Becker CHARLES & Martin Vincent, « Journal Historique et suite du Journal Historique 1729-1731 », *BIFAN*, série B, tome 39, vol 2, 1977, p. 223-289

- Berbain Simone, *Etude sur la traite des noirs au golf de Guinée : le comptoir français de Juda (Ouidah), au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de l'IFAN, n°3, librairie Larose, Paris, 1942.
- Bouet William. –E., *Commerce et traites des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*. Paris, Imprimerie Nationales, 1848.
- Boucard Claude. « Relation de Bambouc (1729) » in *BIFAN*, T. XXXVI, série B, n°2, 1974.
- Caron Eugène, *De Saint-Louis à Tombouctou voyage d'une canonnière française suivi d'un vocabulaire Sonrai* par le lieutenant de vaisseau E. Caron, Paris, Augustin Challamel, 1891,
- Curtin P., *Africa remembered. Narratives by West Africans from the era of the slave trade*. Madison, the University of Wisconsin Press, 1967.
- Curtin P., *Economic change in Pre-colonial Africa Senegambia in the era of slave trade*. Wisconsin, 1975, 2 vol.
- Jore L., « Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique de 1758- 1809 », in *revue Française d'histoire d'outre mer*, n°517, Paris, 1965
- Gueye MB., « La fin de l'esclavage à Saint-Louis et à Gorée en 1848 », *BIFAN*, série B, tome 28, 637-656, Dakar, 1966
- Klein M., "Social and Economic factors in the Muslim Revolution in Senegambia". *Journal of African History*, XIII, n°3, 1972, pp. 419-441
- Lespinot, « Sénégal, Saint-Louis, Esclavage des nègres dans l'établissement français », *Revue encyclopédique*, n° 37, 1828, p.549-551
- Ly Ab., *La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696*, Karthala, Paris, 1993.
- Patrick Manning, *Slavery and African Life: Occidental, Oriental, and African Slave Trades* Cambridge: Cambridge University Press, 1990.
- Pasquier R., « À propos de l'émancipation des esclaves au Sénégal en 1848 », *R.F.H.C.*, 54, p. 188-208, 1968.
- Pruneau De Pommegeorge A.E., *Description de la négritie*. Par M.P.D.P., Paris, 1789, 286 p.
- Walkenear, *Histoire générale des voyages en Afrique*, tome 6 et 8, Lefèvre, Paris
- Zuccarali F., « Le régime des engagés à temps au Sénégal de 1817-1848 », *Cahier d'études africaines*, n°7, p.420-461, 1962.

### **Dans la région du fleuve Sénégal**

- Aw M., « Saint-Louis chef lieu de la concession du Sénégal et sa place dans la traite négrière aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » Actes du Symposium international sur « La traite négrière à

Saint-Louis du Sénégal et dans son arrière-pays » (Saint-Louis, 18, 19 et 20 décembre 1998), Dakar, IFAN-CAD, Initiations et Etudes Africaines, n°39 : pp.199-215. Dakar, IFAN.

Aw M. « L'occupation anglaise (1758-1783) ses causes, sa signification et son impact sur les populations de Saint-Louis » in *Samb (ed)*, 2000, pp. 85-94.

Bathily Ab., *Les portes de l'or, le royaume du Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (1789-1940)*, Paris, publication de CHEAN, 1988, L'Harmattan, Paris, 1989.

Benoist J.R., « Témoignages sur la traite tardive à Saint-Louis et au Soudan au début du XX<sup>e</sup> siècle », in *Samb (dir)*, pp. 159-174, 2000.

Boulegue J., « Relation du fleuve Sénégal de Jao Barbosa faite par Jao Baptiste Lavanha vers 1600 », *BIFAN*, série B, tome 24, n°3-4, 1967, pp. 496-511.

Chastenet M., « De la traite à la conquête coloniale dans le Haut Sénégal. » *Cahiers du C.R.A.*, n° 5. Contributions À l'histoire du Sénégal sous la (dir.) de Jean Boulègue, 1987.

Deveau J. M. « Les négriers rochelais à Saint-Louis au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Samb (dir)*, 2000, pp.95-108

Diallo K., « Le cahier de doléances des habitants de Saint-Louis du Sénégal aux états généraux de 1789 », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, n°2-3, pp. 101-111, 1996-1998.

Gueye Mb. « La traite négrière dans l'arrière pays de Saint-Louis », in *Samb (dir)*, 2000, pp. 19-49

Kane M., « L'esclavage à Saint-Louis et à Gorée à travers les archives notariées (1817-1848) », Dakar, mémoire de maîtrise, UCAD, 1984, 105 pages.

Mbaye S., « L'esclavage domestique à Saint-Louis à travers les archives notariées (1817-1848) », in *Samb (dir.)* 2000, pp.139-158

Niane D. T., « Les routes de l'esclave : le haut du Sénégal et le Niger », in *Samb (dir)*, 2000, pp.121-127

Samb D., *Saint-Louis et esclavage*, in Actes du Symposium international sur « La traite négrière à Saint-Louis du Sénégal et dans son arrière-pays » (Saint-Louis, 18, 19 et 20 décembre 1998), Dakar, IFAN-CAD, 2000, Initiations et Études Africaines, n°39.

Saugnier, *Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam*. Paris, 1792.

Searing James « Les ouvriers de la traite atlantique : travail libre et travail servile à Saint-Louis du Sénégal, 1700-1800 » in *Les actes du colloque : la révolution Française de 1789 et l'Afrique*. Saint-Louis, Dakar, 23-29 avril 1989.

Searing James. *West African Slavery and Atlantic commerce. The Senegal River Valley, 1700-1860*. Cambridge University Press, 1993.



Seck Ib. « La traite clandestine entre Saint-Louis du Sénégal, les Antilles et la vallée du Mississippi au XIX<sup>e</sup> siècle » in *Samb*, 2000, pp.217-234

Seck A., « Les escales du fleuve Sénégal » in *Revue de géographie de l'Afrique Occidentale*.

Thiaw I. « L'impact de la traite des noirs dans le Haut fleuve », in *Samb*, 2000, pp.129-137

### ***Enjeux de mémoire autour de l'esclavage et de son abolition***

Ajayi J. F. A., « La politique de Réparation dans le contexte de mondialisation » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 41-63.

Appiah A. Kh. « Comprendre les réparations » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 25-40.

Chaumont, Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2002.

Giraud M., « Le passé comme blessure et le passé comme masque. La réparation de la traite négrière et de l'esclavage pour les peuples des départements français d'Outre-mer », in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 65-79.

Glissant Ed., *Mémoires des esclavages*, Gallimard/La documentation française, Paris, 2007.

Journet N., « L'esclavage est-il réparable ? » in *Sciences Humaines* n°142, octobre 2003

Jewsiewicki B., « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé ou le présent », in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 7-24.

Laval J. Ch. L., « Les enjeux actuels des débats sur la mémoire et la réparation pour l'esclavage à l'île Maurice » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 401-418.

Pétre-Grenouilleau O., « Commémoration Jivaro. Les 150 ans de l'abolition française de l'esclavage » in *PEAD, Le Débat*, n°104, mars-avril 1999.

Vergès F., « Mémoires visuelles et virtuelles à l'île de la Réunion » in *Cahiers d'Études africaines*, XLIV (1-2), 173-174, 2004, pp. 387-399.

### **IV / Wébographie**

<http://www.sceren.fr/memoire/esclavages/college-lycee/document32.htm><http://www.philolog.fr/la-technique-est-elle-une-activite-neutre/>,  
<http://www.linternaute.com/histoire/magazine/dossier/06/esclavage/colonisation-5.shtml>  
<http://www.h-net.org/~slavery/>

<http://www.histoireucad.org><http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slavery/index.phprg/archives/index.php/remository.html?func=startdown&id=252>

<http://www.humanite.fr/>

<http://id.erudit.org/iderudit/003658ar>,

[http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id\\_article=781](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id_article=781),

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **Table des matières**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Première partie. L'environnement des auxiliaires indigènes : temps, lieux, acteurs.....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre I. Cadre spatiale et géopolitique du fleuve.....</b>	<b>16</b>
I Les aléas de la navigation sur le Sénégal.....	16
II Géopolitique du Sénégal à l'époque de la traite.....	19
<b>Chapitre II. Dynamismes et mécanismes d'échanges sur le Sénégal.....</b>	<b>26</b>
I La traite des esclaves sur le fleuve Sénégal.....	26
1- La petite traite sur le Bas fleuve.....	26
2- La grande traite ou le trafic sur le Haut fleuve.....	28
II Les acteurs de la traite.....	30
1- Les entrepreneurs européens.....	30
2- L'aristocratie indigène.....	32
3- La classe des intermédiaires.....	33
<b>Deuxième partie. Sociologie d'une "masse ouvrière" indigène.....</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre III. Origines géographiques et statuts sociaux des auxiliaires.....</b>	<b>36</b>
I Les auxiliaires indigènes des Ségambiens au croisé des ethnies.....	36
II statuts sociaux des auxiliaires.....	39
1-Mulâtre : une classe mitoyenne.....	39
2-Habitants libres.....	39
3-Captifs de case.....	40
<b>Chapitre IV. Les auxiliaires indigènes : niveau de vie, genre de vie.....</b>	<b>43</b>
I L'habitat et l'habillement.....	43
1-L'habitat : enjeux de pouvoir et de servitude entre maître et captifs de case.....	43
2-Chez les auxiliaires l'accoutrement est une affaire de catégorie professionnelle.....	47
II Religion et mœurs.....	52
<b>Troisième partie. Les auxiliaires indigènes : fonction, rôles et difficultés dans la traite. 56</b>	
<b>Chapitre V. Les auxiliaires : statuts et représentations dans la traite.....</b>	<b>57</b>

I -Les auxiliaires et leurs conditions de travail.....	57
1-Catégorisation et fonctions des auxiliaires.....	57
a)Les laptots.....	57
b)Les maîtres de barque.....	63
c)Les maîtres de langues.....	64
d)Les pileuses.....	66
e)Les rapaces et les autres corps de métiers.....	67
2-Des rôles complexes et ambivalents.....	68
3-Traitement salarial et législation du travail des auxiliaires.....	69
II - Critères de sélection et logiques de recrutement.....	72
1-Sélection des auxiliaires indigènes.....	72
2-Des logiques de recrutement aux trajectoires plurielles.....	73
a)Déficit d'un personnel ouvrier.....	73
b)Cooptation et segmentation d'une classe subalterne pour une économie de traite... 74	
c)Discriminations sociales et accroissement de l'esclavage domestique.....	75
d)Des motivations psychiques.....	76
<b>Chapitre VI. Les auxiliaires indigènes : évolution et difficultés dans la traite.....</b>	<b>80</b>
I Milieu de travail contraignant.....	80
II Misère technique.....	82
III Le facteur Humain.....	84
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>88</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>92</b>
<b>Tables des planches et illustrations.....</b>	<b>96</b>
<b>Sources et références bibliographiques.....</b>	<b>98</b>
<b>Tables des matières.....</b>	<b>111</b>